

# DOCUMENT DE REFERENCE « ATTIJARI LEASING 2022 »



التجاريب ليزرف  
Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars  
divisé en 2 750 000 actions de nominal  
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac  
Identifiant unique : 0496311P ; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 22 octobre 2021

Ce Document de Référence a été enregistré par le CMF le..... 18 JUL. 2022 ..... sous le  
No 22/005/ ..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier  
relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques,  
permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est  
complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été  
établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après  
examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique  
pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

## Responsable de l'information

Monsieur Jamel CHAMMEM

Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing  
Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 022 289

## Organisme Conseil chargé de l'élaboration du Document de Référence

Attijari Finances Tunisie



Attijari Finances  
TUNISIE

Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tel : 00 216 31 341 300  
Fax : 00 216 71 965 615

Le présent Document de Référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

Juillet 2022



## ABREVIATIONS

<b>AFT</b>	Attijari Finances Tunisie
<b>ALM</b>	Assets and Liabilities Management « Gestion Actif-Passif »
<b>BCT</b>	Banque Centrale de Tunisie
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BP</b>	Business Plan
<b>BPA</b>	Bénéfice Par Action
<b>BTP</b>	Bâtiments & Travaux Publics
<b>BVMT</b>	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
<b>CMF</b>	Conseil du Marché Financier
<b>CSC</b>	Code des Sociétés Commerciales
<b>CT</b>	Court Terme
<b>DT</b>	Dinar Tunisien
<b>GL</b>	Général Leasing
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>mDT</b>	Milliers de Dinars Tunisiens
<b>MDT</b>	Millions de Dinars Tunisiens
<b>MLT</b>	Moyen et Long Terme
<b>NC</b>	Norme comptable
<b>ns</b>	Non significatif
<b>PDM</b>	Part de marché
<b>PER</b>	<i>Price Earning Ratio</i>
<b>ROA</b>	<i>Return On Assets</i>
<b>ROE</b>	<i>Return On Equity</i>
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VCN</b>	Valeur Comptable Nette
<b>%</b>	Pourcentage

## **CHAPITRE 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES..... 13**

I.	Responsables du Document de Référence .....	14
II.	Responsables du Contrôle des Comptes.....	15
II.1	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2020 .....	15
II.2	identite des commissaires aux comptes au 31/12/2021.....	15
II.3	Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019.....	15
II.4	Extrait de l’opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020 .....	15
II.5	Extrait de l’opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 .....	16
II.6	Attestation des commissaires aux comptes .....	21
III.	Organisme Conseil responsable de l’élaboration du Document de Référence .....	22
IV.	Responsable de l’information.....	23

## **CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL ..... 24**

I.	Renseignements de caractère général concernant Attijari Leasing.....	25
I.1	Cadre général.....	25
I.2	Cadre législatif et réglementaire.....	26
I.3	Clauses statutaires particulières .....	26
II.	Renseignements de caractère général concernant le capital d’Attijari Leasing .....	32
II.1	Renseignements de caractère général .....	32
II.2	Historique du capital et de l’actionariat.....	32
III.	Appartenance d’Attijari Leasing au Groupe Attijari bank .....	34
III.1	Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2021.....	35
III.2	Politique actuelle et future de financement inter sociétés du Groupe Attijari bank .....	45
III.3	Stratégie de développement du Groupe.....	45
III.4	Relations entre Attijari Leasing et les sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2021 .....	46
III.5	Relations de la société Attijari Leasing avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Attijari bank au 31/12/2021.....	51
III.6	Politique de distribution de dividendes .....	55
III.7	Marché des titres d’Attijari Leasing .....	55
III.8	Notation .....	55

## **CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’ACTIVITE D’ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION..... 58**

I.	Aperçu du secteur du leasing tunisien.....	59
I.1	Cadre réglementaire .....	59
I.2	Historique.....	60
I.3	Présentation du secteur du crédit-bail tunisien .....	60
II.	Historique d’Attijari Leasing .....	60
III.	Description de l’activité d’Attijari Leasing au 31/12/2021.....	62
III.1	Situation d’Attijari Leasing par rapport au secteur au 31/12/2021 .....	62
III.2	Evolution des approbations d’Attijari Leasing.....	62
III.3	Evolution des mises en force d’Attijari Leasing.....	63
III.4	Evolution des encours financiers d’Attijari Leasing.....	64
III.5	Analyse des engagements sur la clientèle au 31/12/2021 .....	65
III.6	Evolution de l’activité factoring .....	66
III.7	Composition de l’encours financiers en 2019, 2020 et 2021 .....	66
IV.	Description de l’activité d’Attijari Leasing au 31/03/2022.....	67
IV.1	Situation d’Attijari leasing par rapport au secteur au 31/03/2022 .....	67
IV.2	Evolution des approbations d’Attijari leasing .....	67
IV.3	Evolution des mises en force d’Attijari leasing.....	68
IV.4	Evolution des encours financiers d’Attijari leasing.....	69
IV.5	Analyse des engagements sur la clientèle au 31/03/2022 .....	71
IV.6	Evolution de l’activité de factoring .....	71
IV.7	Indicateurs d’activité trimestriels au 31/03/2022.....	72
V.	Organisation d’Attijari Leasing.....	73
V.1	Procédures générales.....	73
V.2	Organigramme fonctionnel et gouvernance d’Attijari leasing .....	74
VI.	LE système DE Contrôle interne .....	78
VI.1	Le Contrôle Interne .....	78
VI.2	La conformité réglementaire .....	78
VI.3	Le contrôle périodique .....	79
VII.	Système d’information .....	81
VII.1	Le parc informatique .....	81
VII.2	La connectivité .....	81
VII.3	La sécurité du matériel.....	81

VII.4	Les logiciels.....	82
VIII.	Politique sociale et effectifs de la société.....	83
VIII.1	Politique de recrutement.....	83
VIII.2	Politique de formation.....	83
VIII.3	Politique d'intéressement.....	83
VIII.4	Evolution des effectifs.....	83
IX.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité d'Attijari Leasing.....	85
IX.1	Le risque de taux.....	85
IX.2	Le risque de liquidité.....	85
IX.3	Le risque de solvabilité.....	86
IX.4	Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne.....	86
IX.5	Le risque de marché.....	86
IX.6	Le risque de règlement.....	87
IX.7	Le risque opérationnel.....	87
IX.8	Le risque juridique.....	88
IX.9	Le risque lié à l'existence d'un écart entre l'encours comptable et l'encours financier.....	88
IX.10	Le risque lié à l'établissement de l'état des engagements hors bilan.....	88
X.	Dépendance d'Attijari Leasing.....	88
XI.	Litiges et arbitrages.....	89
XII.	Politique d'investissement.....	89
XIII.	Analyse SWOT.....	90
XIV.	Orientations stratégiques et politique de développement.....	90
<b>CHAPITRE 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....</b>		<b>92</b>
I.	Patrimoine d'Attijari Leasing au 31/12/2021.....	93
I.1	Créances sur la clientèle de leasing au 31/12/2021.....	93
I.2	Acheteurs factorés.....	95
I.3	Portefeuille d'investissement au 31/12/2021.....	95
I.4	Valeurs immobilisées.....	96
II.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et Financières postérieures au 31/12/2021.....	97
III.	Etats financiers comparés au 31 Décembre 2021.....	98
III.1	Bilans comparés au 31/12/2021.....	99
III.2	Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31/12/2021.....	100
III.3	Etats de résultat comparés au 31/12/2021.....	101
III.4	Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2021.....	102
III.5	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2021.....	103
III.6	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2021.....	159
III.7	Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2021.....	178
III.8	Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2021.....	184
IV.	Analyse de la situation financière d'Attijari Leasing au 31/12/2021.....	191
IV.1	Les engagements financiers au 31/12/2021.....	191
IV.2	Encours des crédits contractés par Attijari Leasing au 31/12/2021.....	192
IV.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2021.....	194
IV.4	Tableau de mouvements des capitaux propres au 31/12/2021.....	195
IV.5	Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	196
IV.6	Evolution des revenus et du résultat d'exploitation.....	196
IV.7	Evolution du résultat net.....	196
IV.8	Evolution des dividendes.....	197
IV.9	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	197
IV.10	Indicateurs de gestion et ratios.....	197
V.	Comportement boursier de la valeur Attijari Leasing.....	199
<b>CHAPITRE 5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....</b>		<b>200</b>
I.	Membres des organes d'administration et de direction.....	201
I.1	Membres des organes d'administration.....	201
I.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Société.....	201
I.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction.....	202
I.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	202
I.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent.....	202
II.	Intérêts des dirigeants dans la Société.....	203
II.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2021.....	203

II.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de direction au 31/12/2021 203	
III.	Organes de contrôle .....	204
	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2020 .....	204
	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2021 .....	204
IV.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital .....	205
<b>CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>		<b>207</b>
I.	Evolution récente et stratégie future .....	208
I.1	Evolution récente .....	208
I.2	Stratégie future .....	208
I.3	NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE .....	208
II.	Perspectives d'avenir .....	209
II.1	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2021	209
II.2	Analyse des performances réalisées au 31 Mars 2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022/2021	
II.3	Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2022-2026 par rapport aux informations prévisionnelles 2020-2024 .....	210
II.4	Hypothèses retenues .....	212
II.5	Etats Financiers prévisionnels .....	218
II.6	Ratios prévisionnels .....	221
III.	Avis des commissaires aux comptes sur l'examen d'informations financières prévisionnelles de la période allant de 2022 à 2026 .....	223

## PREAMBULE

En application des dispositions du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne<sup>1</sup>, le présent Document de Référence porte notamment sur la présentation de l'Émetteur, son patrimoine, son organisation, son activité, sa situation financière, ses performances et ses perspectives.

Ledit Document de Référence a été préparé par Attijari Finances Tunisie conformément à l'annexe 1 du Règlement Général du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale d'Attijari Leasing ;
- Etats financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Indicateurs d'activité trimestriels au 31/03/2021 et au 31/03/2022 ;
- Etats financiers individuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 des sociétés du groupe d'Attijari bank qui se présentent comme suit :
  - ✓ Attijari Bank ;
  - ✓ Attijari Intermédiation ;
  - ✓ Attijari Recouvrement ;
  - ✓ Attijari SICAR ;
  - ✓ Attijari Leasing ;
  - ✓ Attijari Immobilière ;
  - ✓ Attijari Finances Tunisie ;
  - ✓ Attijari Gestion ;
  - ✓ Attijari Obligataire SICAV ;
  - ✓ Attijari Assurance.
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020, 2021 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020, 2021 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Rapports de Gestion d'Attijari Leasing pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020, 2021 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020, 2021 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels des filiales d'Attijari bank pour l'exercice clos aux 31 décembre 2021 ;
- Etats financiers prévisionnels relatifs à la période 2022-2026 accompagnés de l'avis des Commissaires Aux Comptes.

Ce Document de Référence doit être tenu à la disposition du public au siège d'Attijari Leasing et auprès d'Attijari Intermédiation selon les modalités suivantes :

- disponible à tout moment au siège social d'Attijari Leasing et Attijari Intermédiation ;
- disponible sur le site du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

---

<sup>1</sup> Tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17/11/2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07/04/2001, du 24/09/2005, du 12/07/2006, du 17/09/2008 et du 16/10/2009, de la Ministre des finances du 28/03/2017, du Ministre des finances du 26/03/2018 et de la Ministre des finances du 16/05/2022.

## PRESENTATION RESUMEE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc, avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.
- Nomination de M. Khaled BEN JEMAA en tant que président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du **16/05/2019**.

- En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000DT et ce, successivement, de la manière suivante :
- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

#### **Activité d'Attijari Leasing au 31 décembre 2021 :**

En 2021, l'activité d'Attijari Leasing affiche au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 283 MDT en 2021 contre 244 MDT en 2020 enregistrant ainsi une hausse de 15,9% par rapport à 2020 ;
- Mises en force qui s'établissent à 205 MDT en 2021 contre 181 MDT en 2020 enregistrant ainsi une hausse de 13,2% par rapport à 2020 ;
- Encours financiers qui réalisent une baisse de 5,4% au titre de l'exercice 2021, s'établissant à 416 MDT contre 440 MDT en 2020.

En MDT	2019	2020	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
Approbations	299	244	283	(18,3%)	15,9%
Mises en force	205	181	205	(11,9%)	13,2%
Encours financiers	464	440	416	(5,3%)	(5,4%)

Concernant l'activité de factoring, 2<sup>ème</sup> ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au titre de l'exercice 2021 un montant total relatifs aux Acheteurs Factorés de 11 404 mDT contre 12 531 mDT en 2020 soit une baisse de 9,0%

Au titre de l'exercice 2021, le département de factoring a dégagé un total produit de 1 742 mDT en baisse de 4,4% par rapport à 2020.

Le total revenu de l'activité factoring en 2021 se répartit comme suit :

En mDT	2019	2020	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>13 178</b>	<b>12 531</b>	<b>11 404</b>	<b>(4,9%)</b>	<b>(9,0%)</b>
Commissions de factoring	418	255	339	(39,0%)	32,9%
Commissions de financement	1 751	1 568	1 403	(10,5%)	(10,5%)
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>2 169</b>	<b>1 823</b>	<b>1 742</b>	<b>(16,0%)</b>	<b>(4,4%)</b>

## Créances classées au 31 décembre 2021

Les tableaux suivants donnent l'évolution comparée des créances classées au cours des trois dernières années.

En MDT	2019 proforma	2020 proforma	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>535 447*</b>	<b>513 621*</b>	<b>494 605</b>	<b>(4,1%)</b>	<b>(3,7%)</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>478 978*</b>	<b>453 951*</b>	<b>434 262</b>	<b>(5,2%)</b>	<b>(4,3%)</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>56 468</b>	<b>59 670</b>	<b>60 343</b>	<b>5,7%</b>	<b>1,1%</b>
Dont actifs classe 4	40 299	41 606	44 453	3,2%	6,8%
Dont actifs classe 3	7 632	7 040	8 332	(7,8%)	18,3%
Dont actifs classe 2	8 538	11 024	7 558	29,1%	(31,4%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>36 163**</b>	<b>38 522*</b>	<b>39 674</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,0%</b>
Provisions	32 415	33 952	34 841	4,7%	2,6%
Agios réservés	3 748**	4 570*	4 833	21,9%	5,8%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>10,55%*</b>	<b>11,62%*</b>	<b>12,20%</b>	<b>10,2%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>64,04%**</b>	<b>64,56%*</b>	<b>65,75%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,8%</b>

\*Données 2019 et 2020 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

\*\*Montants non retraités puisque les intérêts de retard facturés sur le portefeuille leasing pour la période 2019 n'incluent pas les relations classées.

## Activité d'Attijari Leasing au 31 mars 2022 :

L'activité d'Attijari Leasing continue, au 31/03/2022, à enregistrer une variation modérée et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 79 MDT au 31/03/2022 contre 83 MDT au 31/03/2021 enregistrant ainsi une baisse de 4,4% par rapport à 2021 ;
- Mises en force qui s'établissent à 54 MDT au 31/03/2022 contre 52 MDT au 31/03/2021 enregistrant ainsi une hausse de 4,0% par rapport à 2021 ;
- Encours financiers qui réalisent une baisse de 5,4% au titre du premier trimestre de 2022, s'établissant à 401 MDT contre 424 MDT en 2021.

En MDT	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
Approbations	79	83	283	(4,4%)
Mises en force	54	52	205	4,0%
Encours financiers	401	424	416	(5,4%)

Concernant l'activité de factoring, 2<sup>ème</sup> ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au 31/03/2022 un montant total relatifs aux Acheteurs Factorés de 14 317 mDT contre 11 136 mDT au 31/03/2021 soit une hausse de 28,6%

Au 31/03/2022, le département de factoring a dégagé un total produit de 537 mDT en hausse de 40,3% par rapport au premier trimestre de 2021.

Le total revenu de l'activité factoring au 31/03/2022 se répartit comme suit :

En MDT	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>14 317</b>	<b>11 136</b>	<b>11 404</b>	<b>28,6%</b>
Commissions de factoring	123	72	339	70,8%
Commissions de financement	415	311	1 403	33,2%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>537</b>	<b>383</b>	<b>1 742</b>	<b>40,3%</b>

### Créances classées au 31 mars 2022 :

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 31/03/2021 au 31/03/2022 se présente comme suit :

En mDT	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>492 093</b>	<b>513 700</b>	<b>494 605</b>	<b>(4,2%)</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>428 161</b>	<b>445 274</b>	<b>434 262</b>	<b>(3,8%)</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>63 931</b>	<b>68 424</b>	<b>60 343</b>	<b>(6,6%)</b>
Dont actifs classe 4	45 169	42 921	44 453	5,2%
Dont actifs classe 3	7 163	4 038	8 332	77,4%
Dont actifs classe 2	11 599	21 465	7 558	(46,0%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>40 706</b>	<b>39 803</b>	<b>39 674</b>	<b>2,3%</b>
Provisions	35 519	34 945	34 841	1,6%
Agios réservés	5 187	4 858	4 833	6,8%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>12,99%</b>	<b>13,32%</b>	<b>12,20%</b>	
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>63,67%</b>	<b>58,17%</b>	<b>65,75%</b>	

### Notation d'Attijari Leasing

En date du **22 Octobre 2021**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à '**A- (tun)**' et la note nationale à court terme à 'F2 (tun)'.

La notation d'Attijari Leasing de « A-(tun) » reflète le soutien potentiel direct de l'actionnaire de référence Attijari bank Tunisie à 63 %, et le soutien indirect de la banque marocaine Attijariwafa bank (AWB). Attijari Leasing est une société de deuxième rang bien implantée dans le secteur du leasing en Tunisie (14% de part de marché). L'engagement d'Attijariwafa bank sur le marché tunisien reste intact malgré l'environnement opérationnel difficile.

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Les notations d'Attijari Leasing pourraient être améliorées si le rôle et l'importance stratégique de la société au sein du Groupe Attijari bank Tunisie, se renforcent.

Ci-après le lien de Fitch ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

# DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable
07/11/2019	F3	BBB-	Stable
10/06/2020	F2	A-	Stable
28/10/2020	F2	A-	Stable
22/10/2021	F2	A-	Stable

---

## **Chapitre 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

## I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

<b>Identité</b>	<b>M. Moez TERZI</b>	<b>M. Khaled BEN JEMAA</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Général d'Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine Pacha - 1002 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 31 341 350	00 216 71 901 340
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 022 289	00 216 71 905 561
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:Moez.terzi@attijarileasing.com.tn">Moez.terzi@attijarileasing.com.tn</a>	<a href="mailto:Khaled.benjemaa@planet.tn">Khaled.benjemaa@planet.tn</a>

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

M. Moez TERZI  
Directeur Général  
Attijari Leasing



M. Khaled BEN JEMAA  
Président du Conseil d'Administration  
Attijari Leasing

Le Président du Conseil d'Attijari Leasing

Mr Khaled BEN JEMAA



## II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### II.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>Mme. Sonia KETARI LOUZIR</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
<b>Numéro de fax</b>	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:slouzir@deloitte.tn">slouzir@deloitte.tn</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2018-2020</b>	<b>2018-2020</b>

\*Nomination décidée par l'AGO du 19/04/2018

### II.2 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	ECC MAZARS	AMC Ernst & Young
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>M. Noureddine HAJJI</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble EY, Avenue Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 71 963 380	00 216 31 342 111
<b>Numéro de fax</b>	00 216 71 964 380	00 216 70 164 810
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:noureddine.hajji@tn.ey.com">noureddine.hajji@tn.ey.com</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2021-2023</b>	<b>2021-2023</b>

\*Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021

### II.3 OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2019

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

### II.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2020

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves et avec observation. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### « I- Rapport sur l'audit des états financiers

En date du 16 Mars 2021, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari leasing pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2021.

La Banque Centrale Tunisienne en date du 19 Mars 2021 a émis une nouvelle note aux banques et aux établissements financiers n° 2021-08 du 19 mars 2021 concernant la distribution des dividendes au titre des exercices 2019 et 2020. Afin de se conformer à ladite note un 2ème conseil d'administration a été tenu le 24 mars 2021 afin d'arrêter la nouvelle version des états financiers en conformité avec les exigences de la note susvisée.

Sur la base des éléments disponibles à cette nouvelle date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19, nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport signé le 16 mars 2021

### **1) Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **55 148 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 229 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2) Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3) Observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers annuels se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation. »

## **II.5 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2021**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI et le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par M. Nouredine HAJJI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves et avec observation.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **« I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **62 506 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 059 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à **1 891 KDT**.

Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de **1 813 KDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

### 4.1. La prise en compte des revenus de Leasing

#### ✓ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élevaient au 31 décembre 2021 à **56 540 KDT** et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées, nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

✓ **Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d’intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l’environnement des systèmes d’information à l’aide de nos experts informatiques ;
- L’appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu’ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l’article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La réalisation de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

**4.2. Evaluation des provisions pour dépréciations des engagements sur la clientèle**

✓ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d’opérations de leasing », la société procède à la classification, l’évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d’engagements bilanciels (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l’activité de leasing, constitue une zone d’attention majeure, en raison de l’importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l’exercice qui s’élève à **4 351 KDT**.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l’évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d’information sur ces postes des Etats Financiers, sont présentés dans les notes aux Etats Financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d’opérations de leasing », n° 5 « Créances sur la clientèle de leasing », n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées ».

Du fait que l’évaluation des engagements et l’estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l’importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d’audit.

✓ **Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l’accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2022.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des

circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### 2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur. »

## II.6 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de Référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Fait à Tunis, le 08 juillet 2022

Fait à Tunis, le 08 juillet 2022

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

M. Borhen CHEBBI

M. Noureddine HAJJI



### III. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	M. Hédi BEN NACEUR
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 964 039 – 00 216 31 341 301
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	<a href="mailto:h.bennaceur@attijari.tn">h.bennaceur@attijari.tn</a>

#### ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI LEASING

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent Document de Référence».

Attijari Finances Tunisie  
M. Hédi BEN NACEUR  
Directeur Général



#### IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

<b>Identité</b>	<b>M. Jamel CHAMMEM</b>
<b>Fonction</b>	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
<b>Adresse</b>	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac –Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 31 341 350
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 022 289
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:jamel.chammem@attijarileasing.com.tn">jamel.chammem@attijarileasing.com.tn</a>



JUIL. 2022



## **Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL**

## I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

### I.1 CADRE GENERAL

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Leasing
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social</b>	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
<b>Téléphone</b>	00 216 31 34 13 50
<b>Fax</b>	00 216 70 02 22 89
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:attijari.leasing@planet.tn">attijari.leasing@planet.tn</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Date de constitution</b>	13 Décembre 1994
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
<b>Identifiant unique</b>	0496311P
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Capital social</b>	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
<b>Tribunal compétant en cas de litige</b>	Tunis
<b>Régime fiscal applicable</b>	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.</p> <p>Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.</p>
<b>Lieu de consultation des documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMt et Tunisie Clearing</b>	<p>M. Jamel CHAMMEM</p> <p>Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing</p> <p>Tél. : 00 216 31 34 13 50</p> <p>Fax : 00 216 70 02 22 89</p> <p>E-mail : <a href="mailto:jamel.chammem@attijarileasing.com.tn">jamel.chammem@attijarileasing.com.tn</a></p>

## **I.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

### **I.2.1 Législation de droit commun applicable**

Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

### **I.2.2 Législation boursière applicable**

De par sa cotation sur la place de Tunis, la société Attijari Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, notamment :

- La loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telle que modifiée par la loi de finance n° 2001-123 du 28 décembre 2001 et n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code des prestations des services financiers aux non résidents et la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement ;
- La loi n° 2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres ;
- La loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13 février 1997 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 09 septembre 1999, du 24 septembre 2005, du 24 septembre 2007, du 15 avril 2008, du 12 janvier 2016 et du 15 août 2019 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009, de la Ministre des finances du 28 mars 2017 et du Ministre des finances du 26 mars 2018 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 28 août 2006 et modifié par le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 12 janvier 2016.

## **I.3 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES**

### **I.3.1 Répartition des bénéfices - Dividendes**

L'article 44 des statuts stipule que :

« Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés ;

- Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercices suivant.
- Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, ayant approuvé leur distribution, seront prescrits. »

### **I.3.2 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires**

L'article 29 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.»

#### **a) Convocation des Assemblées**

L'article 30 des statuts stipule que :

« Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société ;
- Approuver, selon les cas, les comptes de l'exercice écoulé ;
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire nommé par le tribunal, en cas d'urgence. D'autre part, le conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant 3% au moins du capital social, soit par le liquidateur, soit par le ou les actionnaires détenant la majorité du capital après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour et l'adresse à laquelle tout document afférent à l'Assemblée sera déposé pour consultation au siège social de la société. »

**La société s'engage à conformer l'article 30 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

## **b) Droit des actions**

L'article 14 des statuts stipule que :

« Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. »

## **c) Droit de siéger à une Assemblée Générale**

L'article 31 des statuts stipule que :

« Les titulaires de dix actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter et ce, conformément à l'article 279 du Code des Sociétés commerciales.

Les titulaires de moins de dix actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux muni des pouvoirs nécessaires. »

## **d) Règlement des Assemblées Générales**

L'article 33 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaires aux comptes, Liquidateur, actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant 3% du capital et tout intéressé en cas d'urgence), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée (article 281 CSC).

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant. »

## **e) Ordre du jour de l'Assemblée**

L'article 34 des statuts stipule que :

« L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (05%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour. Toutefois l'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

Une décision d'intenter une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Administration peut être prise par l'Assemblée Générale même si son objet ne figure pas à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation. »

#### **f) Droit de vote à l'Assemblée Générale**

L'article 35 des statuts stipule que :

« Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social présent ou représenté.

Aux Assemblées Générales Ordinaires, tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote n'est valable que s'il est reçu avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale et que si la signature est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société. »

#### **g) Procès-Verbal de l'Assemblée Générale**

L'article 36 des statuts stipule que :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux. Le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participants au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par tout autre Administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signées par un liquidateur ou, le cas échéant, le liquidateur unique. »

### **1.3.3 Constitution**

#### **a) Assemblée Générale Ordinaire**

L'article 37 des statuts stipule que :

« Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement), se composent de tous les actionnaires possédant au moins Dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 30 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. »

#### **b) Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 39 des statuts stipule que :

« Outre l'application des dispositions prévues par l'article 325 et 326 du CSC, L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la moitié des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la première réunion. »

### **1.3.4 Pouvoirs**

#### **a) Assemblée Générale Ordinaire**

L'article 38 des statuts stipule que :

« Est nulle de plein droit :

- l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation du rapport des commissaires aux comptes ;
- l'Assemblée dont la convocation n'a pas respecté des dispositions du Code des Sociétés Commerciales à moins que tous les actionnaires soient présents au représentés ;
- l'Assemblée qui n'a pas prélevé cinq pour cent à titre de réserve légale s'il n'a pas encore atteint le un dixième du capital social.

Les actionnaires détenant 10% du capital social peuvent demander l'annulation des décisions contraires au statuts ou portant atteinte aux intérêts de la société, et prise dans l'intérêt d'un ou quelconques actionnaires ou au profit d'un tiers.

L'action en nullité se prescrit dans un délai d'un an à partir de la décision ou la disparition de la cause de la nullité avant de l'introduction de l'action ou avant jugement quant au fond en premier ressort. »

#### **b) Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 40 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle d'un ou plusieurs actionnaires représentant aux moins cinq pour cent du capital social et ce, conformément à l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 39 et 41 peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société.

Elle peut décider notamment sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- L'augmentation ou la réduction du capital social.
- La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer. »

### **I.3.5 Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 41 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

La convocation de la première Assemblée et éventuellement de la deuxième et à la troisième se fait dans les formes et délais prévus par l'article 276 du code des sociétés commerciales.»

### **I.3.6 Condition de validité des titres**

L'article 11 des statuts stipule que :

« Les actions doivent être consignées dans des comptes tenus par la société ou par un Intermédiaire Agréé. La société devra ainsi ouvrir en son siège ou auprès d'un Intermédiaire Agréé un compte au nom de chaque propriétaire d'actions indiquant son nom et son domicile, s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

La société ou l'Intermédiaire Agréé délivre une attestation comportant le nombre des actions détenues par l'intéressé. Tout propriétaire peut consulter son compte. »

### **I.3.7 Transmission des droits et obligations attachées aux titres**

L'article 15 des statuts stipule que :

« Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'actionnaires ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.»

## II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI LEASING

### II.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

Le capital social actuel d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Capital social	27 500 000 DT
Nombre d'actions	2 750 000
Nominal	10 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2022

### II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

#### II.2.1 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital d'Attijari Leasing depuis sa création :

Date de la décision et Organe ayant décidé l'Opération	Nature de l'Opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (DT)	Montant de l'Opération (DT)	Nombre total d'actions	Capital social post-Opération (DT)
Assemblée Générale Constitutive du 13/12/1994	Constitution (capital initial)	500 000	10	5 000 000	500 000	5 000 000
Assemblée Extraordinaire 16/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	750 000	7 500 000
Assemblée Extraordinaire 25/04/2000	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 000 000	10 000 000
Assemblée Extraordinaire 15/12/2005	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 250 000	12 500 000
Assemblée Extraordinaire 23/01/2008	Réduction de capital	375 000	10	3 750 000	875 000	8 750 000
Assemblée Extraordinaire 23/01/2008	Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	10	12 500 000	2 125 000	21 250 000
Assemblée Générale Extraordinaire 28/04/2017	Augmentation de capital par incorporation des réserves	375 000	10	3 750 000	2 500 000	25 000 000
Assemblée Extraordinaire 28/04/2017	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	2 750 000	27 500 000

## II.2.2 Structure de l'actionnariat au 11/05/2022

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Participations Tunisiennes</b>	<b>326</b>	<b>2 749 809</b>	<b>27 498 090</b>	<b>99,993%</b>
<b>Personnes Morales (y compris les FCP)</b>	<b>29</b>	<b>2 349 991</b>	<b>23 499 910</b>	<b>85,454%</b>
Ayant 3% et plus	3	1 970 048	19 700 480	71,638%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	334 523	3 345 230	12,164%
Ayant au maximum 0,5%	19	45 420	454 200	1,652%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>297</b>	<b>399 818</b>	<b>3 998 180</b>	<b>14,539%</b>
Ayant 3% et plus	1	95 810	958 100	3,484%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	206 717	2 067 170	7,517%
Ayant au maximum 0,5%	292	97 291	972 910	3,538%
<b>Reste à convertir</b>	<b>1</b>	<b>191</b>	<b>1 910</b>	<b>0,007%</b>
<b>Participations Etrangères</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Total Général</b>	<b>327</b>	<b>2 750 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>100,000%</b>

Source : Attijari Intermédiation

## II.2.3 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 11/05/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATTIJARI BANK	1 702 730	17 027 300	61,917%
HORCHANI FINANCE	180 206	1 802 060	6,553%
M. KAMOUN Habib	95 810	958 100	3,484%
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	871 120	3,168%
<b>TOTAL</b>	<b>2 065 858</b>	<b>20 658 580</b>	<b>75,122%</b>

## II.2.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction au 11/05/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Président du Conseil d'Administration</b>			
M. Khaled BEN JEMAA	44 744	447 440	1,627%
<b>Administrateurs</b>			
Attijari bank	1 702 730	17 027 300	61,917%
M. Mongi TRIMECH	1 678	16 780	0,061%
M. Moez EL GHALI	0	0	0,000%
M.Lassaad M'ZAH	1 308	13 080	0,048%
M. Kamel HABBACHI	0	0	0,000%
M. Mohsen BOUZID	0	0	0,000%
M. Said SEBTI	0	0	0,000%
<b>Directeur Général</b>			
M. Moez TERZI	0	0	0,000%
<b>Total</b>	<b>1 750 460</b>	<b>17 504 600</b>	<b>63,653%</b>

## II.2.5 Nombre d'actionnaires au 11/05/2022

Au 11/05/2022, le capital social de la société Attijari Leasing est réparti entre 327 actionnaires, dont :

- 29 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 297 personnes physiques ;
- 1 reste à convertir.

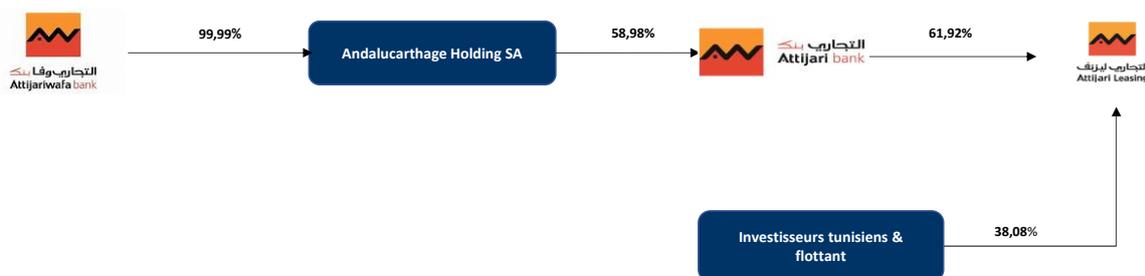
## III. APPARTENANCE D'ATTIJARI LEASING AU GROUPE ATTIJARI BANK

Attijari bank est une société anonyme intervenant dans le secteur bancaire au capital actuel de 203 709 985 DT divisé en 40 741 997 actions de nominal 5 DT dont 58,98% sont détenues par le consortium hispano-marocain de droit marocain, dénommé Andalucarthage Holding S.A.

Le 15 août 2011, Attijariwafa bank a racheté la totalité des participations du Grupo Santander dans le capital d'Andalucarthage Holding S.A et détient par conséquent 99,99% du capital d'Andalucarthage Holding S.A.

L'objet social d'Attijari bank est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction d'Attijari bank à la cote de la bourse a eu lieu en octobre 1990.

### Organigramme juridique au 31/12/2021



Source : Attijari bank

### III.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2021

#### III.1.1 Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2021

Le groupe Attijari bank regroupe outre la banque, 9 autres sociétés exerçant dans le secteur financier et le secteur de l'immobilier. Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2021 en mDT	Nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en %	Méthode de consolidation
Attijari bank	203 710	40 741 997	-	-	IG
Attijari Leasing	27 500	2 750 000	1 702 727	61,92%	IG
Attijari Assurance	10 000	1 000 000	549 998	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	5 000	50 000	49 993	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	1 000	100 000	99 920	99,92%	IG
Attijari Sicar	26 456	264 555	196 117	74,13%	IG
Attijari Gestion	500	5 000	4 993	99,86%	IG
Attijari Immobilière	150	15 000	14 993	99,95%	IG
Attijari Finances Tunisie	1 000	10 000	2 493	24,93%	ME
Attijari Obligataire Sicav	196 644	1 871 122	299	0,02%	ME

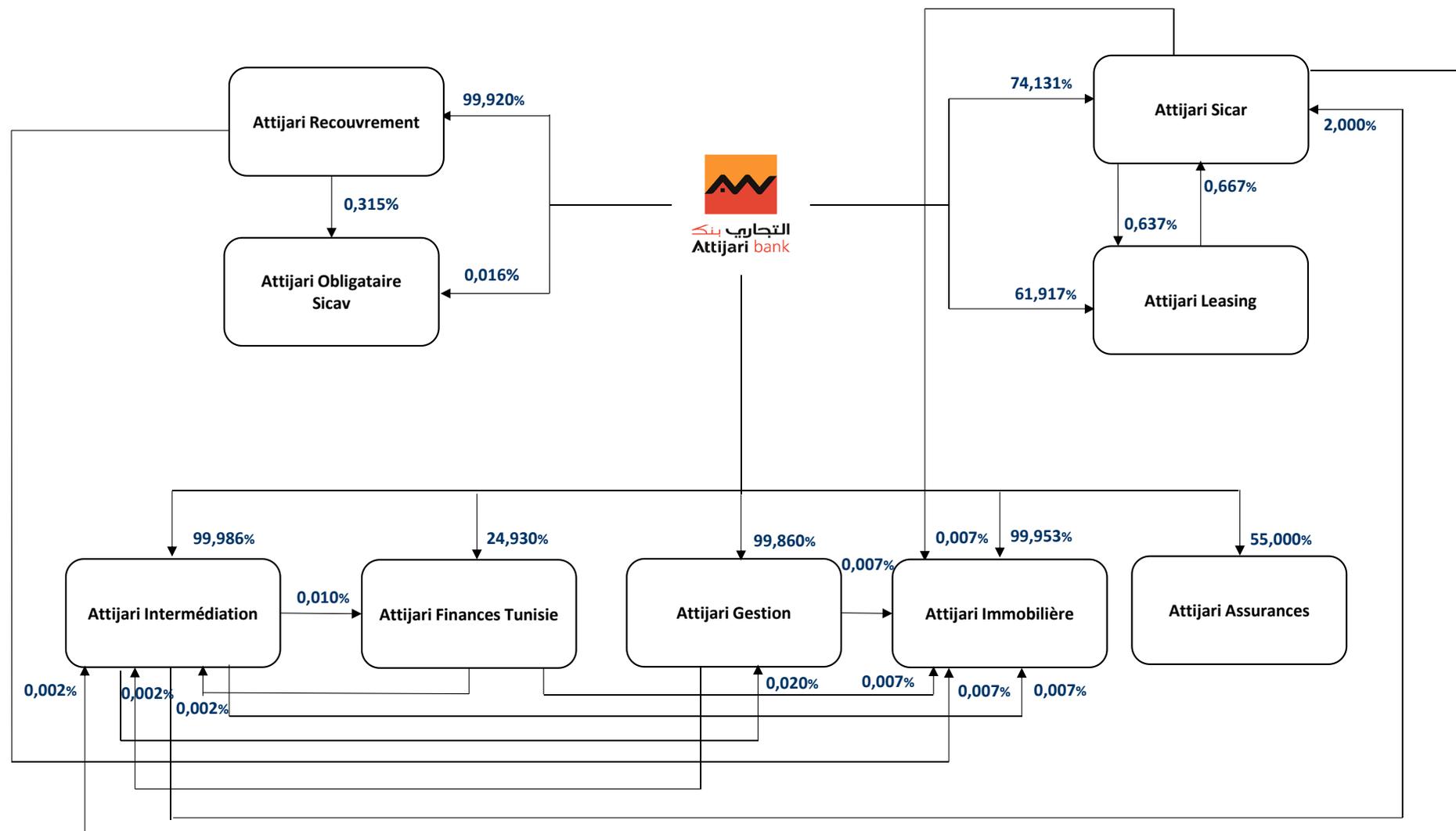
IG : Intégration Globale

ME : Mise en Equivalence

### III.1.2 Organigramme juridique du groupe Attijari bank au 31/12/2021

L'organigramme juridique du groupe Attijari bank arrêté au 31/12/2021, se présente de la manière suivante :

#### Organigramme juridique du Groupe Attijari bank au 31/12/2021



Source : Attijari bank

### III.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du Groupe arrêté au 31/12/2021

	Attijari bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances Tunisie	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	Attijari Assurances
Attijari bank		99,986%	99,920%	74,131%	61,917%	99,953%	24,930%	99,860%	0,016%	55,000%
Attijari Intermédiation				2,000%		0,007%	0,010%	0,020%		
Attijari Recouvrement						0,007%				
Attijari SICAR		0,002%			0,637%	0,007%				
Attijari Leasing				0,667%						
Attijari Immobilière										
Attijari Finances Tunisie		0,002%				0,007%				
Attijari Gestion		0,002%				0,007%				
Attijari Obligataire SICAV										
Attijari Assurance										

Source : Attijari bank

\* La participation directe et indirecte d'Attijari bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.

### III.1.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Attijari bank entre le 31/12/2021 et la date d'élaboration du présent document de référence

Néant.

### III.1.5 Présentation des filiales du Groupe Attijari bank

#### a) Attijari bank

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari bank
<b>Date de création</b>	Juillet 1968
<b>Siège social</b>	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	L'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	203 710 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANDALUCARTHAGE Holding SA : 58,98% ;</li> <li>▪ Groupe M'ZABI : 11,09% ;</li> <li>▪ Groupe Driss : 9,75% ;</li> <li>▪ Autres : 20,18%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	902 319 mDT
<b>Chiffre d'affaires au 31/12/2021</b>	821 202 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	160 045 mDT
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2021</b>	944 291 mDT
<b>Revenus consolidés au 31/12/2021</b>	896 839 mDT
<b>Résultat net consolidé du groupe au 31/12/2021</b>	166 331 mDT

*Source : Attijari bank*

#### b) Attijari Intermédiation

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Intermédiation
<b>Date de création</b>	Novembre 1995
<b>Siège social</b>	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	L'intermédiation en bourse et l'intervention pour le compte de ses clients ainsi que pour son propre compte dans toute opération d'achat, de souscription, de vente ou d'échange de titres de toutes natures, toutes les opérations de marché et la gestion de portefeuilles individuels.
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	5 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 99,99% ;</li> <li>▪ Autres : 0,01%*</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	4 973 mDT
<b>Revenus au 31/12/2021</b>	1 214 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	8 mDT

\*Dont Attijari Sicar, Attijari Finances Tunisie et Attijari Gestion

*Source : Attijari Intermédiation*

### c) Attijari Recouvrement

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Recouvrement
<b>Date de création</b>	Mars 2001
<b>Siège social</b>	Résidence Omar – Bloc A - 2 <sup>ème</sup> Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La société a pour objet l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances sous toutes ses formes amiable, judiciaire ou par voie d'arbitrage, pour le compte des tiers.
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	1 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	Attijari bank : 99,92%
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	1 180 mDT
<b>Revenus au 31/12/2021</b>	1 392 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	26 mDT

*Source : Attijari Recouvrement*

### d) Attijari SICAR

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari SICAR
<b>Date de création</b>	Juin 1997
<b>Siège social</b>	Résidence Fékih (1 <sup>er</sup> étage), Rue des Lacs De Mazurie, Les Berges Du Lac, 1053 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers avec clause de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, celles implantées dans les zones de développement régional ou s'engageant pour la promotion de nouvelles technologies ainsi que celles adhérentes au programme de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques.
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	26 456 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 74,13% ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation : 2,00% ;</li> <li>▪ Attijari Leasing : 0,67% ;</li> <li>▪ Société El Bouniane : 13,03% ;</li> <li>▪ Société Tunisienne des Engrais Chimiques" STEC" : 3,33% ;</li> <li>▪ STIVEL : 1,57% ;</li> <li>▪ SOTIAM : 1,13% ;</li> <li>▪ Autres : 4,13%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	28 824 mDT
<b>Revenus au 31/12/2021</b>	2 723 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	1 415 mDT

*Source : Attijari SICAR*

### e) Attijari Leasing

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Date de création	Décembre 1994
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, ainsi que les opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2021	27 500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 61,92% ;</li> <li>▪ Attijari Sicar : 0,64% ;</li> <li>▪ Groupe BEN JEMAA : 5,20% ;</li> <li>▪ Groupe HORCHANI : 9,09% ;</li> <li>▪ Groupe KAMOUN : 6,26% ;</li> <li>▪ Groupe Sellami : 5,69% ;</li> <li>▪ Autres actionnaires : 11,21%.</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2021	62 506 mDT
Revenus au 31/12/2021	58 282 mDT
Résultat net au 31/12/2021*	7 059 mDT

*Source : Attijari Leasing*

*\*Avant modifications comptables*

### f) Attijari Immobilière

Dénomination sociale	Attijari Immobilière
Date de création	2009
Siège social	95 Avenue de la Liberté Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 Février 1990 et modifiée par la loi 91-76 du 2 Août 1991. Toutefois, en matière d'acquisitions d'immeubles, son activité se limite à l'acquisition de biens immeubles objets d'hypothèque au profit d'Attijaribank et qui sont cédés dans le cadre des opérations tendant à permettre à ce dernier de recouvrer ses créances.
Capital social au 31/12/2021	150 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 99,95% ;</li> <li>▪ Attijari Recouvrement : 0,01% ;</li> <li>▪ Attijari SICAR : 0,01% ;</li> <li>▪ Attijari Finances Tunisie : 0,01%</li> <li>▪ Attijari Gestion : 0,01% ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation : 0,01% ;</li> <li>▪ Autres : 0,02%.</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2021	(1 797) mDT
Revenus au 31/12/2021	0 mDT
Résultat net au 31/12/2021	(404) mDT

*Source : Attijari Immobilière*

### g) Attijari Finances Tunisie

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Finances Tunisie
<b>Date de création</b>	Juillet 2008
<b>Siège social</b>	Immeuble El Baraka, 1 <sup>er</sup> étage Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	<p>Le conseil aux entreprises, l'étude, le diagnostic, l'accompagnement et l'assistance et cela dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la restructuration financière ainsi que toutes opérations d'ingénierie financière et de haut de bilan ;</li> <li>▪ la prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association;</li> <li>▪ toute opération financière : introduction en bourse, emprunt obligataire, augmentation de capital, offre publique d'acquisition, etc.</li> </ul>
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	1 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Finances Corp. : 75,00% ;</li> <li>▪ Attijari bank : 24,93% ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation : 0,01% ;</li> <li>▪ Autres actionnaires : 0,06%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	842 mDT
<b>Revenus au 31/12/2021</b>	1 192 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	24 mDT

*Source : Attijari Finances Tunisie*

### h) Attijari Gestion

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Gestion
<b>Date de création</b>	Juillet 2008
<b>Siège social</b>	Immeuble FEKIH – Rue des Lacs MAZURIE – Les Berges du Lac – Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La gestion des portefeuilles des valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières
<b>Capital social au 31/12/2021</b>	500 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 99,86% ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation : 0,02% ;</li> <li>▪ Autres : 0,12%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	1 666 mDT
<b>Revenus au 31/12/2021</b>	2 188 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	1 114 mDT

*Source : Attijari Gestion*

### i) Attijari Obligataire SICAV

Dénomination sociale	Attijari Obligataire SICAV
Date de création	Avril 2000
Siège social	Immeuble Fekih Rue des Lacs de Mazurie – Les Berges du Lac 1053 – Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type obligataire.
Capital social au 31/12/2021	186 808 mDT
Actif net au 31/12/2021	196 644 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Bank : 0,02%.</li> </ul>
Revenus au 31/12/2021	12 353 mDT
Résultat net au 31/12/2021	10 960 mDT

*Source : Attijari Obligataire SICAV*

### j) Attijari Assurance

Dénomination sociale	Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance
Date de création	Août 2012
Siège social	Rue du lac Winnipeg
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation
Capital social au 31/12/2021	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Bank : 55,00%;</li> <li>▪ Wafa Assurance : 45,00%</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2021	33 164 mDT
Revenus au 31/12/2021	100 748 mDT
Résultat net au 31/12/2021	11 270 mDT

*Source : Attijari Assurance*

### III.1.6 Chiffres clés des sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2021

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total Passifs	Charges financières	Dividendes distribués en 2021 au titre de l'exercice 2020 (en DT/action)	Dividendes distribués en 2022 au titre de l'exercice 2021 (en DT/action)
Attijari bank	902 319	821 202	231 574	160 045	9 349 730	(287 452)	2,700	3,150
Attijari intermédiation	4 973	1 214	(238)	8	3 586	(7)	-	-
Attijari Recouvrement	1 180	1 392	(53)	26	1 295	(14)	9	-
Attijari SICAR	28 824	3 979	1 675	1 415	219 439	(18)	12,5	5,0
Attijari Leasing	62 506	60 773	9 631	7 059	434 504	(33 359)	0,5	1,2
Attijari Immobilière	(1 797)	0	(4)	(404)	3 143	(399)	-	-
Attijari Finances Tunisie	842	1 140	100	24	879	(76)	-	-
Attijari Gestion	1 666	2 188	1 275	1 114	474	(3)	110,0	213,0
Attijari Obligataire Sicav	196 644*	12 353	10 337	10 960	423	0	5,398	5,257
Attijari Assurance	44 433	132 917	14 836	11 270	557 253	0	-	-

\* Actif net

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2021 des filiales du Groupe Attijari bank

### III.1.7 Les engagements financiers du Groupe Attijari bank au 31/12/2021

En mDT	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales*	Découverts bancaires	Billets de trésorerie, certificats de leasing et certificats de dépôt	Leasing	TOTAL
Attijari bank	27 122	0	22 018	0	65 018	0	0	0	<b>114 158</b>
Attijari Intermédiation	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Attijari Recouvrement	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Attijari SICAR	0	0	0	211 982	0	0	0	0	<b>211 982</b>
Attijari Leasing	263 714	0	78 366	0	0	1	24 000	361	<b>366 443</b>
Attijari Immobilière	0	0	0	0	0	2 978	0	0	<b>2 978</b>
Attijari Finances Tunisie	0	0	0	0	0	145	0	82	<b>228</b>
Attijari Gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Attijari Obligataire SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Attijari Assurance	0	0	0	0	0	0	0	18	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>290 836</b>	<b>0</b>	<b>100 384</b>	<b>211 982</b>	<b>65 018</b>	<b>3 124</b>	<b>24 000</b>	<b>462</b>	<b>695 807</b>

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2021 des filiales du Groupe Attijari bank

### III.1.8 Principaux agrégats financiers d'Attijari bank

Les principaux agrégats consolidés d'Attijari bank se présentent comme suit :

Indicateurs en mDT	2019	2020	2021
<b>Activité</b>			
Dépôts et avoirs de la clientèle	7 046 237	7 603 449	8 384 713
Créances sur la clientèle	6 247 902	6 490 734	6 859 277
<b>Assise financière</b>			
Total bilan	10 006 468	10 332 806	11 007 639
Capital social	203 710	203 710	203 710
Fonds propres part Groupe avant répartition	746 415	885 704	944 291
<b>Résultats</b>			
Produit net bancaire	538 789	543 892	601 056
Charges générales d'exploitation	74 294	75 052	81 587
Résultat net consolidé après modif. compt.	176 884	140 051	166 331
<b>Ratios</b>			
Rendement des capitaux propres (ROE) <sup>2</sup>	25,16%	17,16%	18,18%
Rendement des actifs (ROA) <sup>3</sup>	1,84%	1,38%	1,56%
<b>Indicateurs boursiers</b>			
Cours de l'action au 31 décembre	32,690	27,800	30,400
BPA de base (résultat net consolidé avant modif. compt. / nombre d'actions)	4,342	3,438	4,083
BPA dilué (résultat net consolidé avant modif. compt. / (nombre d'actions de base + nombre d'actions résultant de la convocation des OCA))	4,342	3,438	4,083

Source : Attijari bank

### III.2 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK

Afin de répondre à leurs besoins courants de financement, les filiales du Groupe Attijari bank recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Attijari bank et souscrits par les sociétés du Groupe dans les conditions du marché.

### III.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Depuis la privatisation de la banque, un ambitieux plan de transformation a été mis en place dans un objectif de faire d'Attijari Bank Tunisie une banque de référence dans le paysage bancaire Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment :

- ✓ Assainissement financier
- ✓ Expansion du réseau
- ✓ Nouvelle organisation commerciale
- ✓ Mise en place d'un nouveau système d'information
- ✓ Enrichissement de l'offre de valeur pour la clientèle

La stratégie de développement de la Banque Attijari de Tunisie repose sur une méthodologie visant à garantir une analyse exhaustive des potentialités tout en optimisant les différentes activités existantes.

<sup>2</sup>ROE = résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) des fonds propres part Groupe avant affectation des résultats

<sup>3</sup>ROA= résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) du total bilan

Cette méthodologie se décline en deux grands axes :

- Analyse systématique des leviers de création de valeur :
  - ✓ capitalisation sur les meilleures pratiques d'Attijariwafa bank ;
  - ✓ reengineering et optimisation des process ;
  - ✓ qualité de service ;
  - ✓ banque multicanal ;
  - ✓ recouvrement.
- Mise en place d'un ensemble d'initiatives métiers pour affiner les potentiels par ligne métiers, à savoir :
  - ✓ la Banque de détail ;
  - ✓ la Banque d'Entreprise ;
  - ✓ la Banque d'Investissement ;
  - ✓ les fonctions transversales.

La réalisation de ce plan devra permettre à la Banque d'avoir une bonne assise financière et de se mettre aux standards internationaux, notamment sur le plan organisationnel, informatique et commercial.

### III.4 RELATIONS ENTRE ATTIJARI LEASING ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2021

#### III.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Attijari bank

##### a) Crédit reçus

Au 31/12/2021, les emprunts et certificats de dépôt avec les sociétés du Groupe Attijari bank se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début 2021 (en DT)	Utilisations (En DT)	Rembourse ments	Solde fin 2021	Intérêt 2021
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277	8 834 644
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000	416 506
<b>TOTAL</b>	<b>119 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>131 179 277</b>	<b>9 251 150</b>

Courant 2021, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 251 KDT.

##### b) Prêts octroyés

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari bank, s'élève à **1 234 822 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **486 437 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **153 565 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à **79 022 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à **152 234 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à **87 192 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **98 212 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à **15 418 DT**.

#### III.4.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe Attijari bank

##### a) Créances sur les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

### b) Dettes envers les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

### III.4.3 Apports en capitaux en 2021 avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Reçus

Néant.

#### b) Donnés

Néant.

### III.4.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et distribués par les sociétés du groupe Attijari bank

En DT	2020	2021	2022	Forme de rémunération
Attijari SICAR	7 938	22 050	8 820	Dividendes*
<b>Total</b>	<b>7 938</b>	<b>22 050</b>	<b>8 820</b>	

\*Dividendes distribués au cours de l'année N au titre de l'année N-1

### III.4.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par la société Attijari Leasing et encaissés par les sociétés du groupe Attijari bank

Au titre de l'exercice 2021, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison de 1,2 DT par action, soit un total de 3 300 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	2 179 093
Attijari SICAR	21 031
<b>Total</b>	<b>2 200 124</b>

Au titre de l'exercice 2021, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	10 667
<b>Total</b>	<b>10 667</b>

### III.4.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe Attijari bank

✓ Les garanties et sûretés réelles :

#### a) Reçues

Néant.

#### b) Données

Néant

✓ Les cautions :

#### a) Reçues

Néant.

#### b) Données

Néant.

### III.4.7 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Encaissé

Néant.

## b) Décaissé

Néant.

### III.4.8 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actifs avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Achats

Néant.

#### b) Ventes

Néant.

### III.4.9 Prestations de services reçues ou données

#### a) Reçues

- Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **89 107 DT HTVA**.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec Attijari bank portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
  - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
  - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
  - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
  - ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **341 000 DT HTVA**.

- Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2021, le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève **673 323 DT HTVA**.

- Le 27 avril 2012, Attijari Leasing a conclu un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de **75 000 DT HTVA**.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring.

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari Finances Tunisie les honoraires suivants :

- ✓ Un montant forfaitaire de **25 000 DT HTVA** à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- ✓ Un montant forfaitaire de **25 000 DT HTVA** à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- ✓ Un montant forfaitaire de **25 000 DT HTVA** à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à **25 000 DT HTVA**.

- Conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari Intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari Intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à **4 000 DT HTVA** à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à **4 000 DT HTVA**.

## b) Données

Néant.

### III.4.10 Contrat de gestion

- La société Attijari Leasing a conclu, le **11 octobre 2011**, une convention avec la société Attijari Immobilière en vertu de laquelle, la société Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de **4%** hors taxes du prix de vente du bien.  
Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

### III.4.11 Contrat de location

- La société Attijari Leasing a conclu, en date du **31 mars 2009**, un contrat de location avec la société Attijari Finances Tunisie en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup> situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le **1<sup>er</sup> avril 2009** renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors taxes de **3 000 DT** payable trimestriellement d'avance, comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de **10%** l'an pour les deux premières années et de **5%** l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le **25 novembre 2015**, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le **31 mars 2021** moyennant une majoration du loyer de **7%** l'an à compter du **1<sup>er</sup> avril 2016**. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant **31 mars 2021**, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de **4,5%** payé entre le **1<sup>er</sup> avril 2016** et **31 mars 2021**.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à **64 971 DT HTVA**.

### III.4.12 Fonds gérés

- La société Attijari Leasing a mis, le **22 mars 2012** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **1 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 1** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **7 500 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **13 mars 2014** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 3** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **15 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **1 619 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **23 mars 2015** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 4** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **1 795 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **17 mars 2016** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **1 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 5** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **10 000 DT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **721 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **21 mars 2017** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 6** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **20 000 DT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **2 531 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **07 mars 2018** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 7** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **548 DT HTVA**.

- La société Attijari Leasing a mis, le **18 mars 2019** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 8** ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **4 039 DT HTVA**.
- La société Attijari Leasing a mis, le **24 mars 2020** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 9** ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à :
  - ✓ Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de **0,5 %** hors taxes sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
  - ✓ Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de **0,75%** hors taxes sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
 En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année. Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **12 673 DT HTVA**. En outre les prélèvements s'élèvent à **73 DT HTVA**.
- Attijari Leasing a mis, le **24 mars 2021**, à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 10** ». En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari SICAR perçoit une commission de gestion égale à :
  - ✓ Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de **0,5 %** hors taxes sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
  - ✓ Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de **0,75%** hors taxes sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
  - ✓ Commission de performance égale à : **10 %** hors taxes sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.
 Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **10 KDT HTVA**.

### III.4.13 Transfert des ressources

#### a) Reçues

Néant.

#### b) Données

Néant.

### III.5 RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ ATTIJARI LEASING AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AUTRES QUE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2021

#### III.5.1 Prêts octroyés et crédits reçus auprès des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

##### a) Crédits Reçus

Néant.

#### **b) Prêts octroyés**

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **44 000 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **201 243 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **46 834 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **20 681 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **1 DT**.

### **III.5.2 Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

#### **a) Créances commerciales**

Néant.

#### **b) Dettes commerciales**

Néant.

### **III.5.3 Apports en capitaux en 2021 avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe**

Néant.

### **III.5.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et décaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

Néant.

### III.5.5 Dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

- Au titre de l'exercice 2021, les dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

Nom ou raison sociale	Nb d'actions	Dividendes en DT	Jetons de présence en DT	Rémunération en tant que membre de comité en DT
<b>TOTAL GROUPE KAMOUN</b>	<b>172 076</b>	<b>206 491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
M. Habib KAMOUN	95 803	114 964	0	0
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE (CAPI)	67 870	81 444	0	0
STE MEHARI BEACH	3 467	4 160	0	0
CAPINVEST	4 936	5 923	0	0
<b>TOTAL GROUPE BEN JEMAA</b>	<b>142 892</b>	<b>171 470</b>	<b>21 333</b>	<b>3 750</b>
M. Khaled BEN JEMAA	44 744	53 693	21 333	3 750
ITTC	11 036	13 243	0	0
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	104 534	0	0
<b>TOTAL RACHED HORCHANI</b>	<b>249 997</b>	<b>299 996</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HORCHANI FINANCE	180 206	216 247	0	0
Mme. Yasmine HORCHANI	69 791	83 749	0	0
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>2 332</b>	<b>2 798</b>	<b>58 668</b>	<b>26 250</b>
M. Said SEBTI représentant légal d'Attijari bank	0	0	10 667	0
M. Mohsen BOUZID	0	0	10 667	3 000
M. Kamel HABBACHI	0	0	10 667	3 750
M. Lasaad M'ZAH	654	785	8 000	6 000
M. Moez EL GHALI	0	0	8 000	7 500
M. Mongi TRIMECH	1 678	2 014	10 667	3 000
M. Ilyes MATKI	0	0	0	3 000
<b>Total</b>	<b>567 297</b>	<b>680 756</b>	<b>80 000</b>	<b>30 000</b>

### III.5.6 Obligations et engagements de la société Attijari Leasing envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari bank correspond aux salaires et charges sociales supportées.

Le montant des rémunérations brutes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2021, s'élève à **192 977 DT**. La charge supportée à ce titre en 2021 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève **246 009 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

### **III.5.7 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

✓ Les garanties et sûretés réelles :

#### **a) Reçues**

Néant.

#### **b) Données**

Néant.

✓ Les cautions :

#### **c) Reçues**

Néant.

#### **d) Données**

Néant.

### **III.5.8 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

#### **a) Encaissé**

Néant.

#### **b) Décaissé**

Néant.

### **III.5.9 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actif avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

#### **a) Achats**

Néant.

#### **b) Ventes**

Néant.

### **III.5.10 Prestations de services reçues ou données**

#### **a) Reçues**

Néant.

#### **b) Données**

Néant.

### **III.5.11 Contrats de gestion**

Néant.

### **III.5.12 Contrats de location**

Néant.

### **III.5.13 Fonds gérés**

Néant.

### **III.5.14 Transfert de ressources**

#### **a) Reçues**

Néant.

#### **b) Données**

Néant.

### III.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

En DT	2021	2020	2019
Capital	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global	3 300 000	1 375 000	0
Dividende par action	1,2	0,5	0
	<i>% du nominal</i>	<i>12,00%</i>	<i>5,00%</i>
Date de paiement	24/05/2022	28/05/2021	-

### III.7 MARCHE DES TITRES D'ATTIJARI LEASING

Les titres de capital d'Attijari Leasing sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, les emprunts obligataires émis par Attijari Leasing sur le marché obligataire se présentent comme suit :

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Encours au 31/12/2021 (En DT)
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	3 583 600
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	8 860 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	9 456 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	2 400 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	672 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	7 328 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	5 220 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	6 780 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	24 000 000
<b>Total</b>	<b>168 162 000</b>	<b>78 366 400</b>

### III.8 NOTATION

En date du **22 Octobre 2021**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à '**A- (tun)**' et la note nationale à court terme à 'F2 (tun)'.

La notation d'Attijari Leasing de « A-(tun) » reflète le soutien potentiel direct de l'actionnaire de référence Attijari bank Tunisie à 63 %, et le soutien indirect de la banque marocaine Attijariwafa bank (AWB). Attijari Leasing est une société de deuxième rang bien implantée dans le secteur du leasing en Tunisie (14% de part de marché). L'engagement d'Attijariwafa bank sur le marché tunisien reste intact malgré l'environnement opérationnel difficile.

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Les notations d'Attijari Leasing pourraient être améliorées si le rôle et l'importance stratégique de la société au sein du Groupe Attijari bank Tunisie, se renforcent.

Ci-après le lien de Fitch ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

# DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable
07/11/2019	F3	BBB-	Stable
10/06/2020	F2	A-	Stable
28/10/2020	F2	A-	Stable
22/10/2021	F2	A-	Stable

---

## **Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION**

## I. APERÇU DU SECTEUR DU LEASING TUNISIEN

### I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

#### I.1.1 Lois régissant le secteur

L'activité des sociétés de leasing est régie par les lois suivantes :

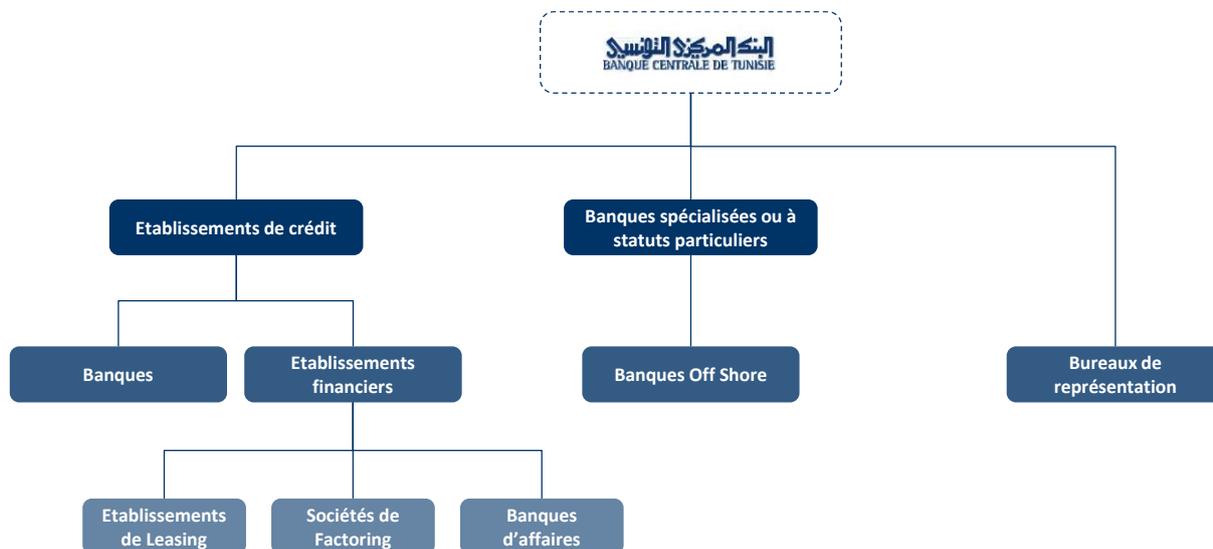
- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.
- Loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 ;
- Loi n°77-37 du 25 mai 1977 régissant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux d'immeubles ou des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Loi n°85-108 du 6 décembre 1985 portant encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.

#### I.1.2 Organisation du secteur du leasing tunisien

Les établissements de crédit en Tunisie sont placés sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie dont les principaux rôles sont :

- Veiller sur la politique monétaire ;
- Contrôler la circulation monétaire et veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement et garantir sa stabilité, sa solidité, son efficacité ainsi que sa sécurité ;
- Superviser les établissements de crédit ;
- Préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

#### Organisation du système bancaire et organismes spécialisés tunisiens



*Source : BCT*

## I.2 HISTORIQUE

L'activité du leasing en Tunisie est une activité relativement jeune. Elle a été instaurée en 1984 date à laquelle la première société de leasing, à savoir Tunisie Leasing, a été créée.

Cette activité est venue consolider le paysage des services financiers en Tunisie afin de contribuer au financement de l'économie tunisienne et de relayer le financement par endettement bancaire.

Les produits proposés par les sociétés de leasing ont connu un franc succès principalement auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) tunisiennes qui voient en cette solution de financement une alternative au crédit bancaire.

## I.3 PRESENTATION DU SECTEUR DU CREDIT-BAIL TUNISIEN

Le secteur du leasing occupe une place de taille dans le paysage financier tunisien. Sa contribution au financement de l'économie prend de plus en plus d'ampleur.

En 2021, les mises en force ont atteint 1 639 MDT contre 1 379 MDT en 2020, enregistrant ainsi une hausse de 19% sur cette période.

La nature du tissu économique tunisien composé principalement de PME fait que le recours au secteur du leasing s'intensifie d'une année à l'autre. La célérité du traitement du dossier et la souplesse des procédures de financement restent les points forts du secteur. De ce fait, le recours au financement leasing est devenu le choix préféré pour un grand nombre de sociétés.

Le secteur de leasing recèle des potentialités de croissance considérables. Sauf événements exceptionnels, les professionnels sont unanimes quant à l'évolution favorable du secteur.

En Tunisie, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail. A ce jour, il existe huit sociétés de leasing en Tunisie dont sept sont cotées sur la bourse de Tunis.

Société	Raison sociale	Cotation	Principaux actionnaires
TLF	Tunisie Leasing et Factoring	Cotée	Groupe Amen
TJL	Attijari Leasing	Cotée	Attijari bank
CIL	Compagnie Internationale de Leasing	Cotée	Société Générale Financière
ATL	Arab Tunisian Lease	Cotée	Arab Tunisian Bank
BH Leasing	BH Leasing	Cotée	Banque de l'Habitat
BTK Leasing (ex ALL)	BTK Leasing	Non cotée	Banque Tuniso-Koweitienne
Best Lease	Best Lease	Cotée	Al Tawfik Development House, Al-Baraka Bank
HL	Hannibal Lease	Cotée	Groupe Djilani

Source : BVMT

Le taux de pénétration du secteur ne cesse d'augmenter grâce à un recours croissant des PME au produit leasing.

Toutes les sociétés de leasing se sont penchées sur la maîtrise du coût des ressources et ce, afin d'assurer l'équilibre de leurs situations financières. L'émission des emprunts obligataires reste la forme préférée de refinancement.

## II. HISTORIQUE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;
- Nomination de M. Khaled BEN JEMAA en tant que président du conseil d'administration par le Conseil d'Administration du **16/05/2019**.
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

### III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2021

#### III.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR AU 31/12/2021

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période 2019-2021 :

En MDT	Ensemble du secteur			Attijari Leasing			Part de Marché d'Attijari Leasing		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<b>Approbations</b>	1 925	1 705	2 091	299	244	283	15,5%	14,3%	13,5%
<b>Mises en force</b>	1 567	1 379	1 639	205	181	205	13,1%	13,1%	12,5%
<b>Encours financiers</b>	3 794	3 649	3 493	464	440	416	12,2%	12,0%	11,9%

Source : Attijari Leasing

#### III.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2021, les approbations enregistrent une hausse de 15,9% par rapport à leur niveau de 2020. Sur la période 2019-2021, les approbations enregistrent une baisse annuelle moyenne de 2,7% s'établissant à 283,176 MDT en 2021 contre 299,090 MDT en 2019.

En MDT	2019	2020	2021	Var.20/19	Var.21/20	TCAM 21/19 en %
<b>Approbations</b>	299,090	244,243	283,176	(18,3%)	15,9%	(2,7%)

##### III.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, sur la période 2019-2021, réparties par type de bien :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	288,311	96,40%	237,337	97,17%	274,937	97,09%	(17,7%)	15,8%
Immobilier	10,778	3,60%	6,906	2,83%	8,239	2,91%	(35,9%)	19,3%
<b>Total</b>	<b>299,090</b>	<b>100,00%</b>	<b>244,243</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(18,3%)</b>	<b>15,9%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

##### III.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période 2019-2021, par secteur se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	16,021	5,36%	16,143	6,61%	18,333	6,47%	0,8%	13,6%
Agriculture	37,002	12,37%	33,330	13,65%	36,654	12,94%	(9,9%)	10,0%
Industrie	49,921	16,69%	34,005	13,92%	36,226	12,79%	(31,9%)	6,5%
Services	187,302	62,62%	156,562	64,10%	186,483	65,85%	(16,4%)	19,1%
Tourisme	8,843	2,96%	4,203	1,72%	5,480	1,94%	(52,5%)	30,4%
<b>Total</b>	<b>299,090</b>	<b>100,00%</b>	<b>244,243</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(18,3%)</b>	<b>15,9%</b>

En 2021, les secteurs « Services » et « Agriculture » représentent 78,80% des approbations totales d'Attijari Leasing.

### III.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	156,115	52,20%	141,760	58,04%	173,399	61,23%	(9,2%)	22,3%
Camionnette	36,214	12,11%	31,577	12,93%	31,510	11,13%	(12,8%)	(0,2%)
Matériel industriel	21,696	7,25%	10,125	4,15%	16,880	5,96%	(53,3%)	66,7%
Camion	31,595	10,56%	33,085	13,55%	31,743	11,21%	4,7%	(4,1%)
Matériel BTP	19,155	6,40%	10,038	4,11%	13,395	4,73%	(47,6%)	33,4%
Immobilier	10,778	3,60%	6,906	2,83%	8,239	2,91%	(35,9%)	19,3%
Bus	13,939	4,66%	7,813	3,20%	2,020	0,71%	(43,9%)	(74,1%)
Matériel médical	9,598	3,21%	2,938	1,20%	5,990	2,12%	(69,4%)	103,9%
<b>Total</b>	<b>299,090</b>	<b>100,00%</b>	<b>244,243</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(18,3%)</b>	<b>15,9%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel industriel.

### III.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

A fin 2021, les mises en force s'établissent à 205 MDT contre 181 MDT à fin 2020, enregistrant ainsi une hausse de 13,2% sur la période considérée.

En MDT	2019	2020	2021	Var.20/19	Var.21/20	TCAM 21/19 en %
Mises en force	205,193	180,789	204,625	(11,9%)	13,2%	(0,1%)

#### III.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 2019-2021, réparties par type de bien :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Mobilier	199,541	97,25%	173,568	96,01%	197,798	96,66%	(13,0%)	14,0%
Immobilier	5,652	2,75%	7,221	3,99%	6,827	3,34%	27,8%	(5,5%)
<b>Total</b>	<b>205,193</b>	<b>100,00%</b>	<b>180,789</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>(11,9%)</b>	<b>13,2%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### III.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 2019-2021, se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.20/19
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
BTP	10,053	4,90%	9,233	5,11%	13,331	6,51%	(8,2%)	44,4%
Agriculture	29,247	14,25%	27,651	15,29%	26,479	12,94%	(5,5%)	(4,2%)
Industrie	26,837	13,08%	26,181	14,48%	25,189	12,31%	(2,4%)	(3,8%)
Services	135,004	65,79%	114,153	63,14%	135,476	66,21%	(15,4%)	18,7%
Tourisme	4,052	1,97%	3,571	1,98%	4,150	2,03%	(11,9%)	16,2%
<b>Total</b>	<b>205,193</b>	<b>100,00%</b>	<b>180,789</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>(11,9%)</b>	<b>13,2%</b>

En 2021, les secteurs « Services » et « Agriculture » représentent 79,15% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

### III.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2019-2021, se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	118,674	57,84%	90,328	49,96%	135,487	66,21%	(23,9%)	50,0%
Camionnette	29,026	14,15%	41,442	22,92%	20,583	10,06%	42,8%	(50,3%)
Matériel industriel	13,602	6,63%	9,454	5,23%	9,471	4,63%	(30,5%)	0,2%
Camion	20,752	10,11%	20,722	11,46%	19,484	9,52%	(0,1%)	(6,0%)
Matériel BTP	5,844	2,85%	5,624	3,11%	10,111	4,94%	(3,8%)	79,8%
Immobilier	5,652	2,75%	7,221	3,99%	6,827	3,34%	27,8%	(5,5%)
Bus	9,023	4,40%	3,645	2,02%	1,764	0,86%	(59,6%)	(51,6%)
Matériel médical	2,621	1,28%	2,351	1,30%	0,898	0,44%	(10,3%)	(61,8%)
<b>Total</b>	<b>205,193</b>	<b>100,00%</b>	<b>180,789</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>(11,9%)</b>	<b>13,2%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### III.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2021, les encours financiers s'établissent à 415,724 MDT contre 464,031 MDT à fin 2019, enregistrant ainsi une baisse de 5,3% sur la période 2019-2021.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	2019	2020	2021
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	<b>489,251</b>	<b>459,903</b>	<b>436,553</b>
Contrats en instance de MEF	1,360	0,552	1,535
Créances échues	0,917	0,981	1,113
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	22,942	18,707	18,181
<b>Encours financiers</b>	<b>464,031</b>	<b>439,663</b>	<b>415,724</b>

#### III.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 2019-2021, répartis par type de bien :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Mobilier	431,979	93,09%	409,842	93,22%	386,774	93,04%	(5,1%)	(5,6%)
Immobilier	32,052	6,91%	29,821	6,78%	28,950	6,96%	(7,0%)	(2,9%)
<b>Total</b>	<b>464,031</b>	<b>100,00%</b>	<b>439,663</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,3%)</b>	<b>(5,4%)</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

### III.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
BTP	49,682	10,71%	40,152	9,13%	30,459	7,33%	(19,2%)	(24,1%)
Agriculture	63,593	13,70%	63,095	14,35%	54,370	13,08%	(0,8%)	(13,8%)
Industrie	65,580	14,13%	59,271	13,48%	58,513	14,07%	(9,6%)	(1,3%)
Services	270,271	58,24%	257,069	58,47%	263,697	63,43%	(4,9%)	2,6%
Tourisme	14,905	3,21%	20,076	4,57%	8,685	2,09%	34,7%	(56,7%)
<b>Total</b>	<b>464,031</b>	<b>100,00%</b>	<b>439,663</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,3%)</b>	<b>(5,4%)</b>

En 2021, les secteurs « Services », « Industrie » et « Agriculture » représentent 90,58% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

### III.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2019-2021, se présente comme suit :

En MDT	2019		2020		2021		Var.20/19	Var.21/20
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	222,321	47,91%	207,492	47,19%	214,033	51,48%	(6,7%)	3,2%
Camionnette	57,631	12,42%	30,811	7,01%	57,244	13,77%	(46,5%)	85,8%
Matériel industriel	32,790	7,07%	27,965	6,36%	26,802	6,45%	(14,7%)	(4,2%)
Camion	67,568	14,56%	61,033	13,88%	50,542	12,16%	(9,7%)	(17,2%)
Matériel BTP	36,765	7,92%	28,981	6,59%	23,795	5,72%	(21,2%)	(17,9%)
Immobilier	32,052	6,91%	29,821	6,78%	28,950	6,96%	(7,0%)	(2,9%)
Bus	8,943	1,93%	9,980	2,27%	8,231	1,98%	11,6%	(17,5%)
Matériel médical	5,962	1,28%	43,580	9,91%	6,126	1,47%	631,0%	(85,9%)
<b>Total</b>	<b>464,031</b>	<b>100,00%</b>	<b>439,663</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,3%)</b>	<b>(5,4%)</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions, l'immobilier et le matériel Industriel.

### III.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE AU 31/12/2021

En mDT	2019 proforma	2020 proforma	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>535 447*</b>	<b>513 621*</b>	<b>494 605</b>	<b>(4,1%)</b>	<b>(3,7%)</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>478 978*</b>	<b>453 951*</b>	<b>434 262</b>	<b>(5,2%)</b>	<b>(4,3%)</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>56 468</b>	<b>59 670</b>	<b>60 343</b>	<b>5,7%</b>	<b>1,1%</b>
Dont actifs classe 4	40 299	41 606	44 453	3,2%	6,8%
Dont actifs classe 3	7 632	7 040	8 332	(7,8%)	18,3%
Dont actifs classe 2	8 538	11 024	7 558	29,1%	(31,4%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>36 163**</b>	<b>38 522*</b>	<b>39 674</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,0%</b>
Provisions	32 415	33 952	34 841	4,7%	2,6%
Agios réservés	3 748**	4 570*	4 833	21,9%	5,8%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>10,55%*</b>	<b>11,62%*</b>	<b>12,20%</b>	<b>10,2%</b>	<b>5%</b>
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>64,04%**</b>	<b>64,56%*</b>	<b>65,75%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,8%</b>

\*Données 2019 et 2020 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

\*\* Montants non retraités puisque les intérêts de retard facturés sur le portefeuille leasing pour la période 2019 n'incluent pas les relations classées.

### III.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING

En mDT	2019	2020	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>13 178</b>	<b>12 531</b>	<b>11 404</b>	<b>(4,9%)</b>	<b>(9,0%)</b>
Commissions de factoring	418	255	339	(39,0%)	32,9%
Commissions de financement	1 751	1 568	1 403	(10,5%)	(10,5%)
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>2 169</b>	<b>1 823</b>	<b>1 742</b>	<b>(16,0%)</b>	<b>(4,4%)</b>

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 31/12/2021 s'élève à 11 404 mDT contre 12 531 mDT à fin 2020 enregistrant ainsi une baisse de 9,0% sur cette période.

On constate également :

- Une hausse des commissions de factoring qui passent de 255 mDT en 2020 à 339 mDT en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 32,9% ;
- Une baisse des commissions de financement de 1 568 mDT en 2020 à 1 403 mDT en 2021, soit une baisse de 10,5%.

### III.7 COMPOSITION DE L'ENCOURS FINANCIERS EN 2019, 2020 ET 2021

En DT	31/12/2019*	31/12/2020 Proforma	31/12/2021
Créances de leasing	489 250 518	459 903 457	436 553 393
Impayés	42 325 322	44 106 817	44 391 682
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 522 917)	(3 006 291)	(2 702 213)
Produits à recevoir marge non facturée covid-19	0	881 928	401 293
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 360 016	552 491	1 535 008
Créances radiées	434 846	434 846	392 751
<b>Total brut</b>	<b>530 892 034</b>	<b>502 917 497</b>	<b>480 616 164</b>
Provisions pour dépréciation des encours	(12 102 833)	(11 873 597)	(12 484 213)
Provisions pour dépréciation des impayés	(19 773 919)	(21 205 755)	(21 381 143)
Provisions additionnelles	(538 131)	(873 073)	(975 560)
Provisions collectives	(2 150 822)	(3 267 398)	(3 273 996)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(434 846)	(434 846)	(392 751)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 747 638)	(4 570 044)	(4 833 357)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(38 960 839)</b>	<b>(42 437 363)</b>	<b>(43 553 670)</b>
<b>Total net</b>	<b>491 931 195</b>	<b>460 480 134</b>	<b>437 062 495</b>

\*Données 2019 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

## IV. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 31/03/2022

### IV.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR AU 31/03/2022

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période mars 2021- mars 2022 :

En MDT	Ensemble du secteur		Attijari Leasing		Part de Marché d'Attijari Leasing	
	mars-21	mars-22	mars-21	mars-22	mars-21	mars-22
Approbations	562,042	594,660	82,878	79,271	14,75%	13,33%
Mises en force	390,213	424,767	52,097	54,188	13,35%	12,76%
Encours financiers	3 576,922	3 465,974	423,572	400,805	11,84%	11,56%

Sources : Attijari Leasing

### IV.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

Au 31/03/2022, les approbations d'Attijari Leasing se situent à 79,271 MDT contre 82,878 MDT au 31/03/2021, enregistrant une baisse de 4,4% sur la période considérée.

En MDT	31/03/2021	31/03/2022	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
Approbations	82,878	79,271	283,176	(4,4%)

#### IV.2.1 Répartition des approbations par type de bien

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de bien au 31/03/2022 se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %
Mobilier	82,013	98,96%	75,733	95,54%	274,937	97,09%	(7,7%)
Immobilier	0,865	1,04%	3,538	4,46%	8,239	2,91%	309,0%
<b>Total</b>	<b>82,878</b>	<b>100,00%</b>	<b>79,271</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(4,4%)</b>

#### IV.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par secteur au 31/03/2022 se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %
BTP	5,668	6,84%	4,437	5,60%	18,333	6,47%	(21,7%)
Agriculture	9,815	11,84%	10,269	12,95%	36,654	12,94%	4,6%
Industrie	10,170	12,27%	9,045	11,41%	36,226	12,79%	(11,1%)
Services	56,023	67,60%	54,399	68,62%	186,483	65,85%	(2,9%)
Tourisme	1,202	1,45%	1,121	1,41%	5,480	1,94%	(6,7%)
<b>Total</b>	<b>82,878</b>	<b>100,00%</b>	<b>79,271</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(4,4%)</b>

Au 31/03/2022, les secteurs « Services » et « Agriculture » représentent 81,58% des approbations totales d'Attijari Leasing.

### IV.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel au 31/03/2022 se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	48,247	58,21%	47,753	60,24%	173,399	61,23%	(1,0%)
Camionnette	9,224	11,13%	9,779	12,34%	31,510	11,13%	6,0%
Matériel industriel	5,637	6,80%	5,480	6,91%	16,880	5,96%	(2,8%)
Camion	11,301	13,64%	9,634	12,15%	31,743	11,21%	(14,7%)
Matériel BTP	6,821	8,23%	1,322	1,67%	13,395	4,73%	(80,6%)
Immobilier	0,865	1,04%	3,538	4,46%	8,239	2,91%	309,0%
Bus	0,382	0,46%	1,423	1,79%	2,020	0,71%	272,8%
Matériel médical	0,400	0,48%	0,341	0,43%	5,990	2,12%	(14,7%)
<b>Total</b>	<b>82,878</b>	<b>100,00%</b>	<b>79,271</b>	<b>100,00%</b>	<b>283,176</b>	<b>100,00%</b>	<b>(4,4%)</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations en mars 2022, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel industriel.

### IV.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

Au 31/03/2022, les mises en force s'établissent à 54,188 MDT contre 52,097 MDT au 31/03/2021, enregistrant ainsi une hausse de 4,0% sur la période considérée.

En MDT	31/03/2021	31/03/2022	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
Mises en force	52,097	54,188	204,625	4,0%

#### IV.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période allant du 31/03/2021 au 31/03/2022, réparties par type de bien :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	51,082	98,05%	52,690	97,24%	197,798	96,66%	3,1%
Immobilier	1,015	1,95%	1,498	2,76%	6,827	3,34%	47,6%
<b>Total</b>	<b>52,097</b>	<b>100,00%</b>	<b>54,188</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,0%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

### IV.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période allant du 31/03/2021 au 31/03/2022, se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	2,634	5,06%	2,293	4,23%	13,331	6,51%	(12,9%)
Agriculture	5,296	10,17%	10,168	18,76%	26,479	12,94%	92,0%
Industrie	6,634	12,73%	5,801	10,71%	25,189	12,31%	(12,6%)
Services	36,166	69,42%	35,322	65,18%	135,476	66,21%	(2,3%)
Tourisme	1,367	2,62%	0,604	1,12%	4,150	2,03%	(55,8%)
<b>Total</b>	<b>52,097</b>	<b>100,00%</b>	<b>54,188</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,0%</b>

Au 31/03/2022, les secteurs « Services » et « Agriculture » représentent 83,95% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

### IV.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur le premier semestre de 2022, se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	34,164	65,58%	34,741	64,11%	135,487	66,21%	1,7%
Camionnette	4,887	9,38%	8,133	15,01%	20,583	10,06%	66,4%
Matériel industriel	1,356	2,60%	2,452	4,52%	9,471	4,63%	80,8%
Camion	5,019	9,63%	6,468	11,94%	19,484	9,52%	28,9%
Matériel BTP	4,956	9,51%	0,807	1,49%	10,111	4,94%	(83,7%)
Immobilier	1,015	1,95%	1,498	2,76%	6,827	3,34%	47,6%
Bus	0,240	0,46%	0,000	0,00%	1,764	0,86%	(100,0%)
Matériel médical	0,460	0,88%	0,089	0,16%	0,898	0,44%	(80,7%)
<b>Total</b>	<b>52,097</b>	<b>100,00%</b>	<b>54,188</b>	<b>100,00%</b>	<b>204,625</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,0%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel industriel.

### IV.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

Au 31/03/2022, les encours financiers s'établissent à 400,805 MDT contre 423,572 MDT au 31/03/2021.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	31/03/2021	31/03/2022	31/12/2021
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	<b>451,433</b>	<b>425,203</b>	<b>436,553</b>
Contrats en instance de MEF	3,348	3,331	1,535
Créances échues	0,991	1,128	1,113
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	23,522	19,939	18,181
<b>Encours financiers</b>	<b>423,572</b>	<b>400,805</b>	<b>415,724</b>

#### IV.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période allant du 31/03/2021 au 31/03/2022, répartis par type de bien :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	395,957	93,48%	373,012	93,07%	386,774	93,04%	(5,8%)
Immobilier	27,614	6,52%	27,793	6,93%	28,950	6,96%	0,6%
<b>Total</b>	<b>423,572</b>	<b>100,00%</b>	<b>400,805</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,4%)</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### IV.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité au 31/03/2022 se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	34,573	8,16%	28,358	7,08%	30,459	7,33%	(18,0%)
Agriculture	54,882	12,96%	53,393	13,32%	54,370	13,08%	(2,7%)
Industrie	62,770	14,82%	55,107	13,75%	58,513	14,07%	(12,2%)
Services	262,416	61,95%	255,737	63,81%	263,697	63,43%	(2,5%)
Tourisme	8,931	2,11%	8,211	2,05%	8,685	2,09%	(8,1%)
<b>Total</b>	<b>423,572</b>	<b>100,00%</b>	<b>400,805</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,4%)</b>

Au 31/03/2022, les secteurs « Agriculture », « Industrie » et « Services » représentent 90,88% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

#### IV.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, au 31/03/2022, se présente comme suit :

En MDT	31/03/2021		31/03/2022		31/12/2021		Var. T1 2022 – T1 2021 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	204,901	48,37%	209,207	52,20%	214,033	51,48%	2,1%
Camionnette	61,761	14,58%	55,703	13,90%	57,244	13,77%	(9,8%)
Matériel industriel	29,722	7,02%	25,309	6,31%	26,802	6,45%	(14,8%)
Camion	57,424	13,56%	48,702	12,15%	50,542	12,16%	(15,2%)
Matériel BTP	25,827	6,10%	21,129	5,27%	23,795	5,72%	(18,2%)
Immobilier	27,614	6,52%	27,793	6,93%	28,950	6,96%	0,6%
Bus	9,745	2,30%	7,227	1,80%	8,231	1,98%	(25,8%)
Matériel médical	6,578	1,55%	5,735	1,43%	6,126	1,47%	(12,8%)
<b>Total</b>	<b>423,572</b>	<b>100,00%</b>	<b>400,805</b>	<b>100,00%</b>	<b>415,724</b>	<b>100,00%</b>	<b>(5,4%)</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et l'immobilier.

#### IV.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTÈLE AU 31/03/2022

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 31/03/2021 au 31/03/2022 se présente comme suit :

En mDT	31/03/2021*	31/03/2022	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>513 700</b>	<b>486 906</b>	<b>494 605</b>	<b>(5,2%)</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>445 274</b>	<b>427 841</b>	<b>434 262</b>	<b>(3,9%)</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>68 424</b>	<b>59 065</b>	<b>60 343</b>	<b>(13,7%)</b>
Dont actifs classe 4	42 921	43 653	44 453	1,7%
Dont actifs classe 3	4 038	5 156	8 332	27,7%
Dont actifs classe 2	21 465	10 256	7 558	(52,2%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>39 803</b>	<b>41 055</b>	<b>39 674</b>	<b>3,1%</b>
Provisions	34 945	35 868	34 841	2,6%
Agios réservés	4 858	5 187	4 833	6,8%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>13,32%</b>	<b>12,13%</b>	<b>12,20%</b>	
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>58,17%</b>	<b>69,51%</b>	<b>65,75%</b>	

\* le système d'information interne de la société ne permet pas de générer les engagements au 31/03/2021 en proforma. Les données de cette colonne ne sont donc pas comparables aux engagements sur la clientèle au 31/12/2021 et au 31/03/2022.

#### IV.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE FACTORING

En mDT	31/03/2021	31/03/2022	31/12/2021	Var. T1 2022 – T1 2021
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>11 136</b>	<b>14 317</b>	<b>11 404</b>	<b>28,6%</b>
Commissions de factoring	72	123	339	70,8%
Commissions de financement	311	415	1 403	33,2%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>383</b>	<b>537</b>	<b>1 742</b>	<b>40,3%</b>

La Société a dégagé au 31/03/2022 un montant total relatif aux Acheteurs Factorés de 14 317 mDT contre 11 136 mDT au 31/03/2021 soit une hausse de 28,6%.

Au 31/03/2022, le département de factoring a dégagé un total produit de 537 mDT en hausse de 40,3 % par rapport au 31/03/2021.

#### IV.7 INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/03/2022

1 er trimestre 2022		Premier Trimestre			Exercice 2021**
		2022*	2021**	Var en %	
<b>Approbations</b>					
Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	<b>79 271</b>	<b>82 878</b>	<b>-4,4%</b>	<b>283 176</b>
Agriculture	Mobilier	10 269	9 815	5%	36 654
	Immobilier	0	0		0
Industrie	Mobilier	8 793	10 170	-14%	36 052
	Immobilier	252	0		174
Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	4 437	5 668	-22%	18 043
	Immobilier	0	0		290
Tourisme	Mobilier	1 121	1 202	-7%	5 304
	Immobilier	0	0		176
Services et commerce	Mobilier	51 113	55 158	-7%	178 884
	Immobilier	3 286	865	280%	7 599
<b>Mises en force</b>					
Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	<b>54 188</b>	<b>52 097</b>	<b>4,0%</b>	<b>204 625</b>
Agriculture	Mobilier	10 168	5 296	92,0%	26 479
	Immobilier	0	0		0
Industrie	Mobilier	5 627	6 634	-15,2%	24 989
	Immobilier	174	0		200
Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	2 293	2 634	-12,9%	13 331
	Immobilier	0	0		0
Tourisme	Mobilier	604	1 367	-55,8%	3 974
	Immobilier	0	0		176
Services et commerce	Mobilier	33 998	35 151	-3,3%	129 025
	Immobilier	1 324	1 015	30,4%	6 451

Total des engagements en cours	<b>492 093</b>	<b>513 700</b>	<b>-4,2%</b>	<b>494 604</b>
Total des engagements Classés	63 931	68 425	-6,6%	60 343
Trésorerie Nette	15 116	6 761	123,6%	12 294
Structure des Ressources	359 614	377 749	-4,80%	366 441
Emprunts Obligataires	20%	30%	-33,33%	21%
Emprunts bancaires	70%	57%	22,81%	66%
Emprunts étrangers	9%	13%	-30,77%	11%
Certificat de dépôt	1%	1%	0,00%	1%
Capitaux Propres***	62 440	55 085	13,35%	55 447
Revenus bruts de Leasing (1)	67 279	68 960	-2,44%	272 415
Revenus nets de leasing	15 301	14 895	2,73%	60 773
Produits nets de leasing	7 410	6 658	11,3%	27 620
Total charges d'exploitatio <sup>o</sup> hors provisions	3 999	3 632	10,10%	13 412

\* données non auditées

\*\*données financières définitives et auditées

\*\*\*Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

## V. ORGANISATION D'ATTIJARI LEASING

### V.1 PROCEDURES GENERALES

Attijari Leasing répond aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et a renouvelé sa certification à ladite norme pour une nouvelle période 2021-2024.

De ce fait, le système de management révisé de la qualité de la société qui reste toujours orienté vers une satisfaction en continue des besoins de sa clientèle et tient compte désormais :

- Du contexte économique dans lequel évolue la société (cadre réglementaire, évolutions technologiques, etc.) et des attentes et exigences des différentes parties prenantes ou liées ;
- Une identification et mesure des risques et opportunités à tous les process et les différents niveaux de l'organisation.

La société est articulée autour de l'approche processus et a identifié 10 processus qui sont répartis entre processus de management, processus de réalisation et processus support.

Ce système qui est présenté dans un manuel qualité permet de :

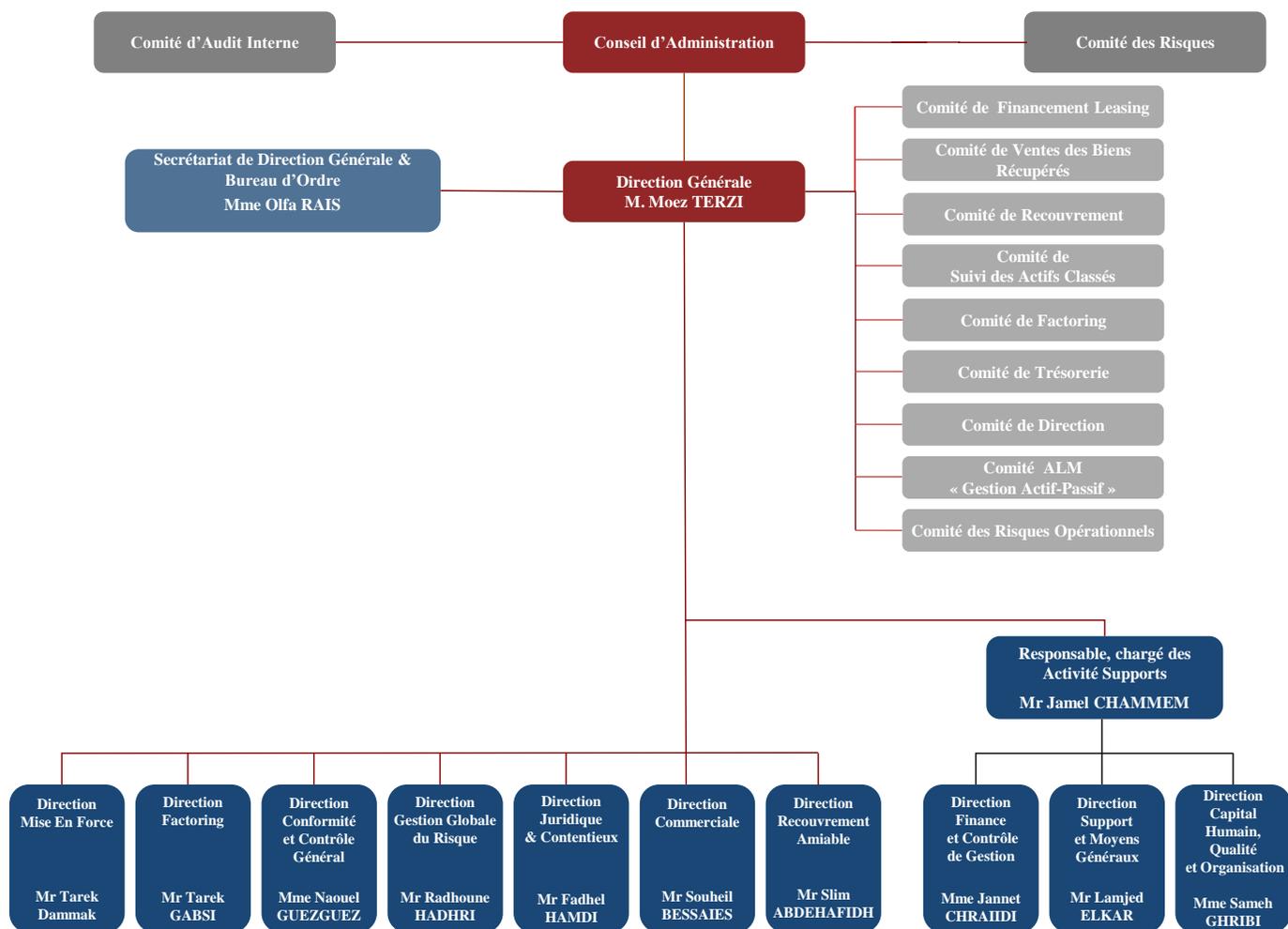
- Préserver et améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- Favoriser la synergie avec les structures d'Attijari bank, l'actionnaire de référence de la société, et particulièrement avec le réseau afin de développer l'activité commerciale ;
- Optimiser le rapport coût/rendement des opérations d'Attijari Leasing ;
- Limiter la progression des charges d'exploitation ;
- Améliorer la qualification et l'efficacité de l'équipe par la formation continue et le recrutement de cadre compétent d'une part et la réorganisation de l'entreprise d'autre part ;
- Assurer l'adhésion du personnel d'Attijari Leasing aux normes du Groupe Attijari bank, respecter le code de déontologie du Groupe ;
- Améliorer la qualité de prestations de la Société.

## V.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ET GOUVERNANCE D'ATTIJARI LEASING

### V.2.1 Organigramme fonctionnel d'Attijari Leasing

L'organigramme fonctionnel actuel d'Attijari Leasing, se présente comme suit :

#### Organigramme fonctionnel



## V.2.2 Gouvernance

### a) Conseil d'Administration

L'AGO du 28/04/2022 a renouvelé la nomination des administrateurs composant le Conseil d'administration de la société pour un nouveau mandat de trois ans 2022-2024. Le renouvellement des mandats des membres des comités des risques et d'audit interne et du Directeur Général M. Moez TERZI a été fixé lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30/05/2022, ainsi sa composition est comme suit :

- M. Khaled Ben JEMAA : Président ;
- ATTIJARI BANK représentée par :
  - ✓ M. Said SEBTI : Administrateur ;
- M. Kamel HABBACHI : Administrateur ;
- M. Mohsen BOUZID : Administrateur.
- M. Mongi TRIMECH : Administrateur, représentant des petits porteurs ;
- M. Moez El GHALI : Administrateur indépendant ;
- M. Lassaad M'ZAH: Administrateur indépendant.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

### i) Comité d'Audit Interne

Le Comité d'Audit Interne est chargé de :

- Vérifier les informations et apprécier la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du système de contrôle interne et prendre les mesures qui corrigent ces insuffisances ;
- Contrôler et coordonner les activités des structures chargées du contrôle et donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation des responsables de l'Audit Interne et du Contrôle de la conformité ;
- Proposer la nomination des Commissaires Aux Comptes et des Auditeurs Externes et formuler des remarques sur leurs programmes et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Créé en 2009, le Comité d'Audit Interne est composé, selon le Conseil d'Administration du **30/05/2022**, comme suit :

- Président : M. Lassaad M'ZAH ;
- Membres : M. Mohsen BOUZID, M. Mongi TRIMECH ;
- Le comité d'Audit Interne comprend, en outre, M. Elyes MAATKI, représentant le groupe Ben Jemaa, le responsable Audit Interne de la banque, le responsable Finance de la banque et son secrétariat est assuré par le responsable Audit Interne de Attijari Leasing.

L'AGO du **28/04/2022** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2022, à 15 000 dinars nets.

## **ii) Comité des Risques**

Créé en 2013, le Comité des Risques est composé, selon le Conseil d'Administration du **30/05/2022**, comme suit :

- Président : M. Moez EL GHALI ;
- Membres : M. Kamel HABBACHI et M. Khaled BEN JEMAA ;
- Le comité des risques comprend en outre, le responsable Gestion Globale des Risques de Attijari Bank, son secrétariat est assuré par le responsable Gestion Globale des Risques de Attijari Leasing.

L'AGO du **28/04/2022** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2022, à 15 000 dinars nets.

## **b) Direction Générale**

La Direction générale est assurée par M. Moez TERZI. Il a été reconduit dans ses fonctions par le **Conseil d'Administration** du **30/05/2022** pour un nouveau mandat de 3 exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

Selon l'article 24 des statuts de la société et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

La Direction Générale a pour mission principale :

- La réalisation de la stratégie et la politique générale de l'entreprise ;
- L'optimisation d'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- La réalisation du processus adéquat lui permettant l'identification, la mesure et le contrôle des risques encourus et la surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne mis en place.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

## **i) Comité de Direction**

Le Comité de Direction est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Directeur Gestion Globale des Risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable Recouvrement Amiable, du Responsable Capital Humain, du Directeur chargé des Activités Support et du Responsable Contrôle Général.

Le comité de direction est un organe d'échange et de concertation qui assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

## **ii) Comité de Financement Leasing**

Le Comité de Financement Leasing est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Ce comité a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatif aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 mDT (y compris la demande en cours), pour un financement leasing mobilier de matériels spécifiques ou immobilier.

## **iii) Comité de ventes des biens récupérés**

Le Comité de ventes des biens récupérés est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du responsable vente matériels, du Directeur juridique et contentieux, du Directeur Commercial et du Directeur Supports et Moyens Généraux.

Ce comité de vente a pour objet de statuer sur la décision de la vente des biens récupérés ainsi que le mode de règlement et ce, en fonction de la meilleure offre proposée et de la valeur du bien à vendre selon l'expertise effectuée par un expert agréé.

#### **iv) Comité de Recouvrement**

Le Comité de Recouvrement est composé du Directeur Général, du Directeur Juridique et Contentieux, le back office contentieux, des chargés d'exécution, du responsable engagement, du responsable suivi judiciaire et assurances et du responsable précontentieux.

Ce comité a pour mission de statuer pour examen détaillé des principaux dossiers du portefeuille contentieux, vérifier les prévisions des dossiers objet de glissement, discuter des relations et des objectifs à atteindre.

#### **v) Comité de Suivi des Actifs classés**

Le Comité de suivi des actifs composé du Directeur général, du Directeur de la Gestion Globale des Risques d'Attijari banque, du Directeur du pôle Recouvrement Juridique et Contentieux d'Attijari banque, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing, du Directeur juridique et contentieux, du Responsable recouvrement amiable et du Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

#### **vi) Comité de Factoring**

Le Comité de Factoring est composé du Directeur Général, du responsable factoring et du chargé d'unité d'exploitation des remises.

Ce comité a pour mission de statuer sur les remises de créances des adhérents (client de factoring), les demandes des autorisations des acheteurs (tiré de l'adhérent).

#### **vii) Comité de Trésorerie**

Le Comité de Trésorerie est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable de trésorerie.

Ce comité a pour mission de statuer sur l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30 jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais, etc.).

#### **viii) Comité Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif »**

Le Comité Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif » est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Commercial, du Directeur Gestion Globale des Risques, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable trésorerie, du Responsable du pôle Finance d'Attijari bank et du Responsable du pôle marché des capitaux (de la Banque d'Investissement) d'Attijari bank.

Ce comité se réunit une fois par trimestre et chaque fois que le besoin se fait ressentir (ou sur demande du Conseil d'Administration), a pour mission d'analyser les risques du bilan globalement dans les aspects suivants : risque de taux, risque de liquidité statique ou dynamique (tenant compte de la nouvelle production) et risque de change (pour les banques).

## **ix) Comité des risques opérationnels**

La mise en œuvre d'un dispositif de GRO vise à court terme à améliorer et à structurer la gestion des risques opérationnels dans toutes les entités en assurant la cohérence du dispositif en termes de normes, de méthodes et d'outils au sein de la Société et en inculquant aux métiers une véritable culture de gestion du risque opérationnel.

Le Comité Central Risques Opérationnels se réunit une fois chaque trimestre

Les membres sont :

- Le Directeur Générale : président du comité
- Les responsables de direction ou correspondant risque Opérationnel désigné : Membre
- Le GRO (Responsable Gestion des Risque opérationnels) : Secrétaire de la Séance

## **VI. LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

### **VI.1 LE CONTROLE INTERNE**

Attijari Leasing a poursuivi en 2021 le renforcement du dispositif de contrôle interne, ambitionnant un raffermissement des obligations règlementaires, une meilleure couverture de l'ensemble des structures de l'établissement et un accompagnement de son développement, tout en maîtrisant les risques.

La société a amélioré la couverture des métiers en déployant le système de surveillance permanente dans les Process métier, à savoir commercial et recouvrement et au niveau du process Vente matériel récupéré.

### **VI.2 LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE**

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

#### **VI.2.1 Lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme**

La lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichi par :

- La mise à jour courant 2018 de la procédure LAB-FT spécifiant les rôles attribués à chacun des intervenants en fonction de leur fonction et métier et les alertes systématiques à analyser ;
- La mise à jour courant 2018 du manuel de procédure et de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent conformément à la réglementation en vigueur ;
- L'insertion d'une fiche KYC (Know Your Customer) numérique dans le système d'information utilisé pour l'entrée en relation pour les financements leasing ;
- L'attribution des contrôles LAB-FT à la fonction contrôle de Conformité, dont un responsable ayant une certification en la matière ;
- La mise en place de formations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, adressées aux divers intervenants et assurées par la responsable conformité. Ces formations sont ciblées et adaptées aux divers intervenants en fonction des risques et des métiers ;
- La mise en place, courant 2021, d'un système informatique « Reis » de lutte contre le blanchiment d'argent au niveau des activités Leasing et Factoring. Le système permet d'évaluer les risques de blanchiment d'argent selon les informations recueillies ;
- L'évaluation de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et l'élaboration d'une cartographie de risque LAB/FT. Cette analyse a permis de mettre en relief de nombreuses pistes d'amélioration dans le domaine de la traçabilité et de la connaissance du client, de la gestion des apports en espèce, des moyens informatiques et des formations LAB-FT ;
- La mise en place d'un plan d'action reprenant les sujets prioritaires avec mention respective des responsables, des niveaux de complexité et de la durée d'implémentation.

## VI.2.2 Conformité réglementaire

Des nouvelles mesures de diligence ont été prises pour se conformer aux exigences réglementaires :

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

La lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichi par :

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle au quotidien du dispositif à travers l'évaluation périodique par le biais des alertes et des indicateurs.
- La mise en place d'une auto-évaluation des mesures prises pour identifier, comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels Attijari Leasing est exposée, en tenant compte des facteurs de risques tels que le profil des clients, les pays ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution.
- Elaboration de la cartographie des risques LAB-FT avec un plan d'action approprié.
  - La mise en application d'un plan d'action lors de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
  - Finaliser la mise en place d'un système de mesure de risque LAB/FT «REIS» et son intégration au niveau du Système d'information.

Par ailleurs, Attijari Leasing considère que la formation est le pilier indispensable et garant de l'efficacité de son dispositif LAB/FT.

Dans ce cadre, le choix a été fixé sur l'accompagnement continu du personnel au sujet des vigilances nécessaires à observer à l'égard de la gestion courante des transactions et des relations.

Les actions de formation et de sensibilisation ont été consolidées à tout le personnel et à distance via :

- La plateforme e-learning ;
- La planification d'un programme de formation concernant le code de déontologie pour les nouveaux recrutés d'Attijari Leasing ;
- Assister toutes les Directions ainsi que les agences en matière de lutte contre les activités illicites ;
- Accompagnement et assistance des utilisateurs du module REIS.

## VI.3 LE CONTROLE PERIODIQUE

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3<sup>ème</sup> ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité auditée sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.
- Cette entité exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne.

### **Les missions permanentes :**

- Contrôle et Vérification de l'identité des fournisseurs d'exploitation.
- Mise à jour des listes provenant de la CNLT.
- Vérification et contrôle des blacks List de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes ayant fait l'objet de confiscation ou gel de leurs avoirs selon les correspondances de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes nécessitant une vigilance particulière (liste des demandes d'informations BCT et/ou CTAF)».
- Traitement des alertes des transactions suspectes.

**Toutefois, il convient de noter que le rapport relatif au contrôle interne de la Société établi par les Commissaires Aux Comptes a relevé que certaines activités sensibles ne sont pas encore couvertes par le contrôle périodique de 3<sup>ème</sup> niveau (exemples : la direction finance & contrôle, l'activité Factoring, le système d'information et le risque management).**

Toutefois, le rapport des Commissaires Aux Comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2021 a révélé certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

- ✓ Absence d'instauration systématique de la base sectorielle au niveau du logiciel PROLEASE ;
- ✓ Absence d'automatisation des calculs des intérêts courus sur les financements de factoring ;
- ✓ L'absence de contrôle systématique lors de la tenue des fiches KYC (Know Your Customer) ;
- ✓ L'absence d'une cartographie des risques opérationnels de non conformité ;
- ✓ La présence d'un risque potentiel relatif à l'exploitation du logiciel d'exploitation Pro-Factor, du fait que le responsable est le seul administrateur du logiciel et l'absence des Canevas de contrôle interne de premier et deuxième niveau ;
- ✓ Absence d'un outil de comptabilité analytique ;
- ✓ Risque d'évaluation erronée des emplois en fonds gérés ;
- ✓ Absence de module traitant le suivi des dossiers sinistrés et en phase d'assurance au niveau de PROLEASE ;
- ✓ L'absence d'un diagnostic complet du système d'information actuel (couverture et limites fonctionnelles, sécurité, fiabilité des données...) sur sa capacité pour accompagner le développement futur de la société ;
- ✓ L'absence d'un système informatique de profiling et d'automatisation des alertes et d'une solution de mesure de risque LAB-FT ;
- ✓ Absence d'une cartographie des risques opérationnels conformément au règlement bâlois ;
- ✓ Suivi non optimal du risque de liquidité ;
- ✓ Retard dans l'arrêté des comptes ;
- ✓ Absence d'une application de suivi et de consommation budgétaire.

## VII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information d'Attijari Leasing couvre toutes les lignes de métiers de la société :

### VII.1 LE PARC INFORMATIQUE

Tout le parc serveurs d'Attijari Leasing est mis en place dans les Datacenters d'Attijari Bank tout en assurant le déploiement et intégration de solutions de haute disponibilité (cluster), virtualisation des systèmes.

Seul le serveur Proxy reste à la Salle de serveurs Attijari Leasing et joue le rôle d'un serveur de secours pour la connexion internet.

### VII.2 LA CONNECTIVITE

#### a) Domaine

Toute l'infrastructure d'Attijari Leasing est sous le contrôle du domaine d'Attijari Bank nommé « Bank-sud ».

Les utilisateurs, les postes de travail ainsi que les serveurs sont connectés au domaine principal « Bank-sud » sous forme d'une unité d'organisation nommée « Filiale Leasing ».

#### b) Attijari Leasing – Banque Centrale

Attijari Leasing est reliée à la Banque Centrale à travers une liaison FRAME RELAY via un poste de travail ayant une adresse IP Statique : 10.2.41.2.

#### c) Attijari Leasing – Attijari Bank

Attijari Leasing est reliée à Attijari Bank à travers une liaison Fibre Optique à haut débit.

#### d) Attijari Leasing : Siège – Agences

Attijari Leasing est reliée avec ses agences par routage du réseau Attijari Bank via des liaisons MPLS ou SDSL.

#### e) Attijari Leasing – Local

Un serveur DHCP attribue automatiquement les adresses IP des postes de travail au sein du siège d'Attijari Leasing.

#### f) Attijari Leasing – Internet

Attijari Bank prend en charge la connexion internet d'Attijari Leasing à travers des comptes Websense.

#### g) Attijari Leasing – Téléphone

Attijari Leasing possède 2 types de liaisons téléphoniques :

- Liaison RTC chez TUNISIE TELECOM pour la réception des appels ;
- Liaison VOIP chez ORANGE pour l'émission et la réception des appels.

### VII.3 LA SECURITE DU MATERIEL

Attijari Leasing assure la sécurité matérielle du parc informatique en respectant les normes de sécurité dans ses salles des serveurs à travers :

- Des détecteurs d'incendie ;
- Des onduleurs ;
- Un système d'aération ;
- Un système de basculement des climatiseurs qui assure leurs fonctionnements sans arrêts.

## VII.4 LES LOGICIELS

### a) Environnement du travail

Attijari Leasing a opté pour l'environnement MICROSOFT mis en place par la société ADVANCIA.

Le système d'information d'Attijari Leasing se compose comme suit :

- 107 postes de travail qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SEVEN ;
- 2 poste de travail qui fonctionne avec MICROSOFT WINDOWS 10 ;
- 8 serveurs qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SERVER 2008 R2 ;

Pour les applications bureautiques, tous les postes de travail utilisent le pack bureautique MICROSOFT OFFICE 2007.

### b) Applications métiers

Dans le cadre de son exploitation, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

Application	Outil de développement	de Base de données	Observations
Prolease	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de leasing
Profactor	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de factoring
Wcompta	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations comptables

Etant donné que l'activité principale d'Attijari Leasing est le crédit-bail, l'application la plus utilisée par le personnel est « Prolease ».

Prolease est un progiciel dédié exclusivement aux sociétés de leasing. Il est constitué de modules fonctionnels indépendants, organisés autour d'une base de données relationnelle unique destinée à la gestion globale des opérations de leasing.

### c) Solutions internes d'Attijari Leasing

Afin d'améliorer la qualité du système d'information, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

#### MICROSOFT SHAREPOINT

La plateforme SHAREPOINT est un site web représentant un espace de stockage centralisé pour les documents et les informations.

Cette plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer les tâches suivantes :

- ✓ Consulter les différents communiqués de la société (Notes de service, notes d'information, etc.) ;
- ✓ Coordonner des projets, des calendriers et des agendas ;
- ✓ Echanger des idées et revoir des documents ou des propositions ;
- ✓ Partager des documents ou des informations au sein de la société.

#### SERVICE HELP DESK

Le service Help Desk est un site web local qui aide à organiser et suivre les demandes ou les réclamations fournies par le personnel au niveau du support technique, physique ou logistique.

### d) Sécurité logicielle

#### ANTIVIRUS

Pour la protection contre les virus et les logiciels malveillants, Attijari Leasing exploite l'antivirus SYMANTEC END POINT utilisé aussi par Attijari Bank suivant une politique de mise à jour centralisée.

## **DONNEES**

Pour la protection des données, le serveur de sauvegarde prend en charge de sauvegarder les bases de données, les machines virtuelles et les applications métier grâce au logiciel SYMANTEC BACKUPEXEC suivant les politiques suivantes :

- ✓ Une sauvegarde quotidienne des journaux des bases des données ;
- ✓ Une sauvegarde hebdomadaire des bases de données SQL ;
- ✓ Une sauvegarde mensuelle des machines virtuelles ;
- ✓ Une sauvegarde instantanée lors de chaque mise à jour de l'application métier.

## **RESEAUX**

Un Pare-feu CISCO ASA 5510 est implémenté dans le réseau d'Attijari Leasing pour empêcher toute intrusion. L'équipe de sécurité réseau d'Attijari Leasing prend en charge le monitoring du réseau.

## **VIII. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIFS DE LA SOCIETE**

### **VIII.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT**

Depuis sa restructuration en 2008, Attijari Leasing a entrepris un important programme de transformation et de renforcement de son réseau. Ceci a nécessité la mise en place d'un plan de recrutement qui a permis d'intégrer, entre 2008 et 2021, 58 employés.

### **VIII.2 POLITIQUE DE FORMATION**

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, etc.

Durant l'année 2021, 56 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation. 19 actions ont été mises en place dans ce sens, touchant diverses thématiques.

### **VIII.3 POLITIQUE D'INTERESSEMENT**

L'exercice 2010 a été marqué par le lancement de plusieurs challenges et l'attribution de primes de performance indexées sur les objectifs visant la motivation des collaborateurs d'Attijari Leasing.

Attijari Leasing a continué en 2021 son action de motivation de son personnel lancée en 2010 et a attribué des primes à ses commerciaux en fonction de leurs performances.

### **VIII.4 EVOLUTION DES EFFECTIFS**

#### **VIII.4.1 Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie	2019	2020	2021	Var.20/19 en %	Var.21/20 en %
Cadres	92	92	91	0,0%	(1,1%)
Exécution	11	15	15	36,4%	0,0%
Stagiaires	3	1	3	(66,7%)	200,0%
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>108</b>	<b>109</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,9%</b>

En 2020, l'évolution de l'effectif d'Attijari Leasing s'est caractérisée notamment par la hausse de l'effectif d'exécution.

Année	2019	2020	2021
<b>Taux d'encadrement<sup>4</sup></b>	<b>86,8%</b>	<b>85,2%</b>	<b>83,5%</b>

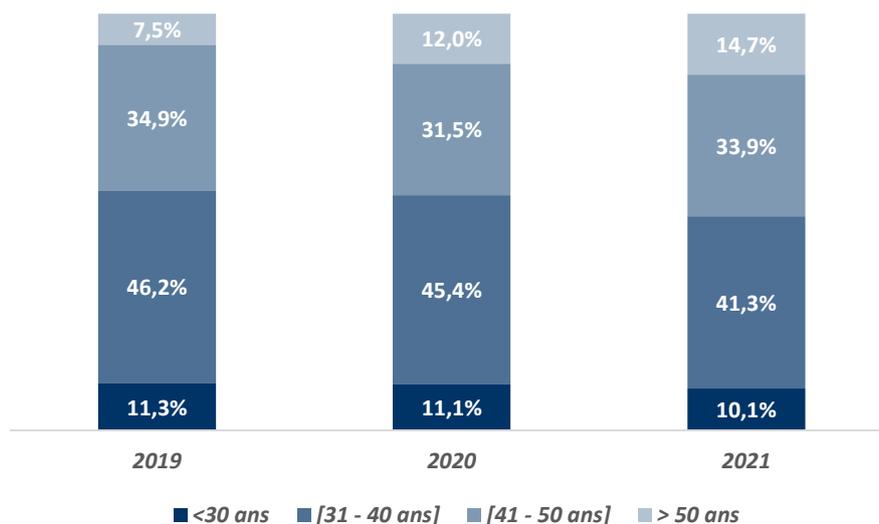
<sup>4</sup> Taux d'encadrement : le rapport entre le nombre de cadres d'une part et l'effectif total d'autre part.

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le taux d'encadrement s'établit à 83,5% en 2021 contre 85,2% en 2020.

#### VIII.4.2 Structure des effectifs par tranche d'âge et par sexe

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur la période 2019-2021, par tranche d'âge se décline de la manière suivante :

##### Répartition de l'effectif par tranche d'âge

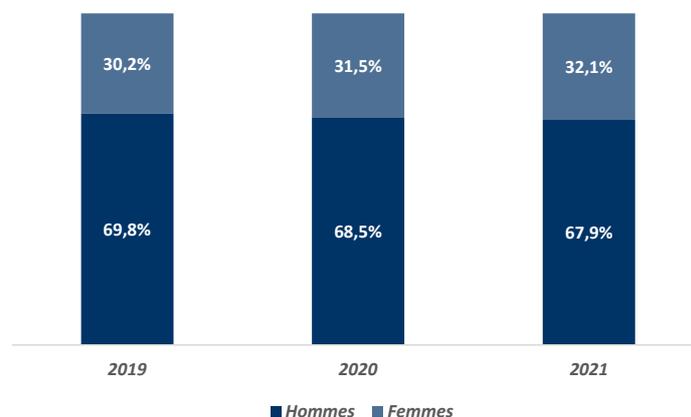


Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, en 2021, les moins de 40 ans représentent 51,4% de l'effectif global d'Attijari Leasing.

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur la période 2019-2021, par sexe se décline comme suit :

##### Répartition de l'effectif par sexe



Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les femmes représentent 32,1% de l'effectif total d'Attijari Leasing en 2021. Cette présence renseigne sur l'importance accordée à la mixité au sein de la Société.

### VIII.4.3 Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari Leasing au cours de la période 2019-2021 :

Turnover	2019	2020	2021
Recrutements <sup>5</sup> (1)	0	1	3
Départs (2)	1	0	2
<b>Solde (1) – (2)</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## IX. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

### IX.1 LE RISQUE DE TAUX

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires) ;
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché :

En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

La généralisation des financements à taux variables indexés sur le TMM pour les différents paliers. Ceci est mis en place pour les contrats « small ticket » inférieurs à 80 mDT, ainsi que les contrats immobiliers, en attendant qu'il soit généralisé pour tous les autres types de financements et ce, afin de faire face à la hausse du TMM et à la diminution de la marge de profit.

### IX.2 LE RISQUE DE LIQUIDITE

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagements d'Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société dont la composition et les attributions sont décrites ci-dessus.

<sup>5</sup> Ne tenant pas compte des détachés d'Attijari bank

### IX.3 LE RISQUE DE SOLVABILITE

Attijari Leasing suit d'une manière préventive et rapprochée son exposition par rapport aux limites réglementaires. En effet, ses ratios sont dans les normes réglementaires :

En %	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
RATIO DE SOLVABILITE (RS)	12,99%	14,79%	17,06%
RATIO TIER 1 (RT1)	8,47%	9,51%	10,99%

### IX.4 LE RISQUE DE CONTREPARTIE (OU DE CREDIT) ET NOTATION INTERNE

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique. Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chèquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchiment, etc.). Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique. Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement).

Déploiement de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permettra à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari bank.

### IX.5 LE RISQUE DE MARCHE

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter de la fluctuation des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Attijari Leasing n'est pas exposé au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et engagements sont contractés et libellés en Dinars tunisiens.

## IX.6 LE RISQUE DE REGLEMENT

Selon l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme étant le risque de survenance au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus lorsque ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Attijari Leasing gère ce risque en deux phases :

- 1ère phase : au niveau de la direction du recouvrement amiable et ce, par le suivi et les actions de recouvrement des impayés inférieurs à 90 jours.
- 2ème phase : au niveau de la direction juridique et contentieux et ce, par le suivi et les actions judiciaires de recouvrement des impayés supérieurs à 90 jours.

Le Comité de Recouvrement se réunit régulièrement et se charge de la coordination et du suivi des résultats des actions.

## IX.7 LE RISQUE OPERATIONNEL

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou défaillances attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

L'activité gestion globale des risques d'Attijari Leasing a été consolidée par le lancement du projet de suivi des risques opérationnels au cours de l'année 2019. En effet, ce projet a permis à la société d'établir une cartographie des différents risques opérationnels de la Société et de mettre en place un outil de suivi permettant la remontée des incidents et leurs traitements selon les approches et les standards du groupe Attijari bank.

Le projet a été axé sur :

- L'identification des risques affectés aux activités ;
- L'évaluation du Risque Brut ;
- L'appréciation des contrôles mis en place ;
- L'évaluation du Risque Résiduel.

Le suivi ainsi que les plans d'actions résultant de ce projet et destinés à contenir les risques identifiés et répertoriés sont en cours de mise en place.

**L'examen du rapport du contrôle interne relatif à l'exercice 2021 a fait relever que la Société ne dispose pas d'un dispositif de gestion du risque opérationnel conformément aux règles de bonnes pratiques et aux dispositions de la circulaire 2006-19.**

**Pendant la mise en place dudit dispositif est en cours de réalisation (phase test).**

## IX.8 LE RISQUE JURIDIQUE

L'examen des réponses fournies par la société et relatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2021 a révélé que le conseil d'administration de la société « Attijari Leasing » a autorisé à posteriori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du code des sociétés commerciales dans le futur et à corriger cette pratique par la tenue d'un conseil d'administration qui autorise les conventions soumises à son autorisation au préalable. (Cf p.159)

## IX.9 LE RISQUE LIE A L'EXISTENCE D'UN ECART ENTRE L'ENCOURS COMPTABLE ET L'ENCOURS FINANCIER

L'examen des réponses fournies par la société et relatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2021 a révélé l'existence d'un écart entre l'encours comptable et l'encours financier figurant au niveau de la note 5 « créances sur la clientèle de leasing » qui remonte à plusieurs exercices. Il concerne les contrats conclus avant 2008 et demeure non identifié. (Cf p.164)

## IX.10 LE RISQUE LIE A L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'état des engagements hors bilan fait figurer la valeur des biens donnés en leasing, parmi les engagements reçus. Il est à signaler à ce niveau, que ce traitement n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 33 de la NCT 41 relative aux contrats de location qui indiquent que « Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location ».

Le traitement adopté par la société constitue une double prise en compte des actifs donnés en leasing en bilan et en hors bilan. (Cf p.165)

## X. DEPENDANCE D'ATTIJARI LEASING

La dépendance d'Attijari Leasing s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018.

### X.1.1 Application de l'article 50

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

**3 fois** les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

- Au 31/12/2021, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à **7 530 KDT**, soit **0,083 fois** les fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

**1,5 fois** les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

- Au 31/12/2021, aucune relation ne dispose d'un engagement dépassant 15% des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cette condition.**

### X.1.2 Application de l'article 51

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la société.

- Au 31/12/2021, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

### X.1.3 Application de l'article 52

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

- Au 31/12/2021, le total des risques encourus sur les relations ayant des liens avec Attijari Leasing s'élève à **8 593 KDT**, soit **9,47%** des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cet article 52.**

### X.1.4 Application de l'article 9

Conformément à l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 Juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

- Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 Décembre 2021 à **90 667 KDT** et représentent **17,06%** des risques encourus pondérés qui s'élèvent à **531 518 KDT**.
- Le montant des fonds propres nets de base de la société s'élève au 31 Décembre 2021 à **58 396 KDT** et représentent **10,99%** des risques encourus pondérés qui s'élèvent **531 518 KDT**.

## XI. LITIGES ET ARBITRAGES

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par Attijari Leasing en dehors des contentieux inhérents à l'activité de leasing.

## XII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Construction	0	2 000	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
Matériel roulant	409	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
Matériel de bureaux	8	0	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	<i>(29,9%)</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
AAI	0	135	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>(25,7%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Matériel et log Informatique	119	222	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	<i>(56,5%)</i>	<i>87,1%</i>	<i>(55,0%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Autres	766	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
<b>Total Investissements Propres</b>	<b>1 302</b>	<b>2 357</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>81,1%</i>	<i>(87,3%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### XIII. ANALYSE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel jouissant d'une bonne expérience en front (commercial / recouvrement) et back-office ;</li> <li>▪ Un taux d'encadrement élevé et un climat social relativement bon ;</li> <li>▪ Appartenance à un groupe de renommée internationale dans le domaine bancaire et de la Finance en Général : le groupe marocain Attijari wafabank ;</li> <li>▪ Développement de la digitalisation commerciale ainsi que d'autres services offerts à la clientèle pour se différencier et agir sur les délais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plusieurs projets organisationnels d'améliorations en cours à gérer ;</li> <li>▪ Communication et marketing.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une réorganisation en interne permettant de respecter la réglementation en vigueur et d'améliorer la qualité du portefeuille ;</li> <li>▪ Répercussion de l'augmentation des coûts par une révision à la hausse des taux de sortie des contrats de leasing ;</li> <li>▪ Mise en place de la variabilité des taux pour limiter les effets de variation du TMM en amont ;</li> <li>▪ Les taux excessifs semestriels de l'activité leasing et factoring ont augmenté permettant une augmentation des taux de sorties et de la marge en conséquence ;</li> <li>▪ Recherche d'autres niches (ou secteurs d'activités) de développement de l'activité en priorisant la rentabilité plutôt que le volume.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation généralisée des prix du matériel roulant suite aux dévaluations successives du prix du dinar tunisien par rapport aux monnaies étrangères : Euro et Dollar ;</li> <li>▪ Des difficultés rencontrées par certains secteurs économiques traditionnels consommateur du produit leasing en volume d'activités : BTP / transport ;</li> <li>▪ Augmentation des taux de sortie pour les contrats de leasing et réduction du marché de leasing traditionnel ;</li> <li>▪ Une concurrence de plus en plus importante de la part des banques pour le produit leasing ;</li> <li>▪ Une réglementation externe de plus en plus contraignante : Fiches KYC et réglementation LAB/FT, notations client, bénéficiaire effectif, etc.</li> </ul>

### XIV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Suite à la pandémie de la COVID-19 qui s'est propagée en Tunisie ainsi que dans la plupart des autres pays du monde, dont les pays partenaires économiques directs de la Tunisie, de l'Europe et de la Chine :

Au niveau National, plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes ainsi que la banque centrale de Tunisie pour limiter les effets de cette crise, la gérer et accompagner les entreprises, professionnels ou particuliers durant cette période.

En particulier, une première circulaire de la BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020 a été instituée pour les banques et les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2020 au 30/09/2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement.

Une seconde circulaire de la BCT 2020-21 en date du 30/12/2020 a prolongé ce report à la date du 30 septembre 2021 pour les entreprises et professionnels.

Dans ce contexte particulier qui perdure encore mais à moindre degré, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire (de prévention, de précaution et d'organisation) ont été prises par Attijari leasing pour faire face à cette pandémie, tant pour protéger son capital Humain, ses clients que ses différents partenaires.

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leurs demandes de report conformément à ladite circulaire BCT.

En effet, la stratégie adoptée par la société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés pouvant assurer une rentabilité acceptable ;
- Renforcer la synergie avec le groupe Attijari bank à tous les niveaux et ce, tant au niveau commercial, risque, recouvrement, contrôle et audit des opérations que maîtrise des coûts en général et recherche continue d'amélioration de la rentabilité globale de la société ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
  - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
  - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses et se conformer aux normes exigées par la Banque Centrale de Tunisie.

## Chapitre 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

## I. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2021

### I.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 31/12/2021

Cette rubrique s'analyse ainsi :

En DT	31/12/2021	31/12/2020 proforma	31/12/2019 proforma
Créances de leasing	436 553 393	459 903 457	489 250 518
Impayés	44 391 682	44 106 817	42 325 322
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 702 213)	(3 006 291)	(2 522 918)
Produits à recevoir marge non facturée covid 19	401 293	881 928	0
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 535 008	552 491	1 360 016
Créances radiées	392 751	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>480 616 164</b>	<b>502 917 497</b>	<b>530 892 034</b>
Provisions pour dépréciation des encours	(12 484 213)	(11 873 597)	(12 102 833)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 381 143)	(21 205 755)	(19 773 919)
Provisions additionnelles	(975 560)	(873 073)	(538 131)
Provisions collectives	(3 273 996)	(3 267 398)	(2 150 822)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(392 751)	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(4 833 357)	(4 570 044)	(3 747 638)*
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(43 553 670)</b>	<b>(42 437 363)</b>	<b>(38 960 839)</b>
<b>Total net</b>	<b>437 062 495</b>	<b>460 480 134</b>	<b>491 931 195</b>

(\*) Les intérêts de retards facturés sur le portefeuille leasing pour la période 2019 n'incluent pas les relations classées.

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, y compris les créances en instance de mise en force, durant l'exercice 2021 sont indiqués ci-après :

En DT	Valeur brute
<b>Solde au début de période</b>	<b>460 455 948</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	206 556 450
Relocations	4 477 367
Consolidations	91 050
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursement des créances échues	(216 056 451)
Remboursement anticipé de créances	(11 477 020)
Remboursement des valeurs résiduelles	(2 381)
Relocations	(4 717 412)
Radiations de créances	(1 239 148)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>438 088 403</b>

### **Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing, y compris les créances en instance de mise en force, se détaille par maturité, comme suit :

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Paielements minimaux sur contrats actif (a)</b>	<b>504 603 964</b>	<b>530 850 008</b>	<b>548 880 912</b>
A recevoir dans moins d'un an	216 952 760	210 730 732	220 124 623
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	283 514 649	315 176 230	324 853 611
A recevoir dans plus de 5 ans	4 136 555	4 943 046	3 902 678
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>87 344 770</b>	<b>90 634 497</b>	<b>83 489 424</b>
A recevoir dans moins d'un an	43 508 914	43 678 233	41 647 295
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 393 021	46 301 855	41 426 172
A recevoir dans plus de 5 ans	442 834	654 409	415 957
<b>Encours contrats actif (1) = (a)- (b)</b>	<b>417 259 194</b>	<b>440 215 511</b>	<b>465 391 488</b>
Créances en instance de mise en force (2)	1 535 008	552 491	1 360 016
Créances échues (3)	-	980 993	917 102
Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)	-	1 120 722	687 276
Contrats suspendus (contentieux) (5)	19 294 200	17 586 230	22 254 652
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>	<b>490 610 535</b>

(\*) Y compris les contrats objet d'arrêt de facturation suite aux reports des échéances

### **Analyse par secteur d'activité**

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Bâtiment et travaux publics	32 216 235	42 273 391	52 709 307
Industrie	61 889 264	62 484 175	68 962 307
Tourisme	9 186 143	21 523 802	15 873 379
Commerces et services	277 289 346	267 606 701	285 339 083
Agriculture	57 507 415	66 567 878	67 726 459
<b>Total</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>	<b>490 610 535</b>

### **Analyse par type de matériel**

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Equipements	25 194 327	34 533 235	38 836 977
Matériel roulant	347 389 272	358 277 079	378 604 958
Matériel spécifique	34 884 568	36 346 631	40 419 453
<b>Sous Total</b>	<b>407 468 167</b>	<b>429 156 945</b>	<b>457 861 388</b>
Immobilier	30 620 235	31 299 002	32 749 147
<b>Total</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>	<b>490 610 535</b>

## I.2 ACHETEURS FACTORES

Au 31 décembre 2021, le solde net de ce poste étant de 11 404 177 DT contre 12 530 905 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Compte des acheteurs factorés	12 064 570	13 081 387	13 269 121
Effets à l'encaissement	378 619	349 744	526 800
<b>Sous Total (A)</b>	<b>12 443 189</b>	<b>13 431 131</b>	<b>13 795 921</b>
Provisions	(923 289)	(782 364)	(564 125)
Agios réservés	(115 724)	(117 862)	(54 066)
<b>Total des provisions</b>	<b>(1 039 012)</b>	<b>(900 226)</b>	<b>(618 191)</b>
<b>Total net</b>	<b>11 404 177</b>	<b>12 530 905</b>	<b>13 177 730</b>
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	2 196 184	2 124 284	2 418 056
<b>Sous Total (B)</b>	<b>2 196 184</b>	<b>2 124 284</b>	<b>2 418 056</b>
<b>Encours de financement des adhérents (A)-(B)</b>	<b>10 247 005</b>	<b>11 306 847</b>	<b>11 377 865</b>

## I.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	18 450 795	15 969 278	13 873 195
Placement assurance IDR	829 762	0	0
<b>Total</b>	<b>19 456 957</b>	<b>16 145 678</b>	<b>14 049 595</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

En DT	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100	176 400	0,67%

#### I.4 VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2021, cette rubrique totalisant 4 790 374 DT contre 4 176 985 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

En DT	Taux	Valeurs brutes				Amortissements & provisions						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions / Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Reprise / Cession	Fin de période	Provisions		
Logiciels	33,3%	728 990	84 798	-	813 788	399 165	158 944	-	558 109	-	255 679	
Logiciels en cours	-	19 883	20 000	-	39 883	-	-	-	-	-	39 883	
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>748 873</b>	<b>104 798</b>	<b>-</b>	<b>853 670</b>	<b>399 165</b>	<b>158 944</b>	<b>-</b>	<b>558 109</b>	<b>-</b>	<b>295 561</b>	
Terrain	-	949 160	646 832	-	1 595 992	-	-	-	-	-	1 595 992	
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	2 503 473	210 282	-	2 713 755	-	1 659 521	
Matériel de transport	20,0%	569 763	-	(133 279)	436 484	475 347	31 759	(133 279)	373 828	-	62 656	
Installations générales	10,0%	1 093 460	118 983	-	1 212 443	693 588	84 843	-	778 431	-	434 012	
Mobilier de bureau	20,0%	242 898	8 224	(39 086)	212 036	203 315	15 902	(37 758)	181 460	-	30 576	
Matériel informatique	33,3%	385 101	14 072	-	399 173	317 019	37 788	-	354 807	-	44 366	
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	408 762	(94 501)	444 742	130 481	47 436	(94 502)	83 416	-	361 326	
Immobilisations hors exploitation		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	300 000	255 509	
Immobilisations corporelles en cours		50 855	-	-	50 855	-	-	-	-	-	50 855	
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>8 350 502</b>	<b>1 196 874</b>	<b>(266 866)</b>	<b>9 280 509</b>	<b>4 323 224</b>	<b>428 011</b>	<b>(265 538)</b>	<b>4 485 696</b>	<b>300 000</b>	<b>4 494 813</b>	
<b>Totaux</b>		<b>9 099 375</b>	<b>1 301 671</b>	<b>(266 866)</b>	<b>10 134 180</b>	<b>4 722 389</b>	<b>586 955</b>	<b>(265 538)</b>	<b>5 043 806</b>	<b>300 000</b>	<b>4 790 374</b>	

(\*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 255 509 dinars au 31/12/2021. Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

## II. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCROPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2021

En DT	Taux	Valeur brutes				Amortissements & provisions					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions / Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Reprise / Cession	Fin de période	Provisions	
Logiciels	33,3%	813 788	8 700	-	822 488	558 109	45 178	-	603 287	-	219 200
Logiciels en cours	-	39 883	-	-	39 883	-	-	-	-	-	39 883
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>853 670</b>	<b>8 700</b>	<b>-</b>	<b>862 370</b>	<b>558 109</b>	<b>45 178</b>	<b>0</b>	<b>603 287</b>	<b>0</b>	<b>259 083</b>
Terrain	-	1 595 992	-	-	1 595 992	-	-	-	-	-	1 595 992
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	2 713 755	54 666	-	2 768 421	-	1 604 855
Matériel de transport	20,0%	436 484	-	(45 421)	391 063	373 828	6 993	(45 421)	335 399	-	55 664
Installations générales	10,0%	1 212 443	24 347	-	1 236 790	778 431	21 923	-	800 354	-	436 436
Mobilier de bureau	20,0%	212 036	8 109	-	220 145	181 460	3 614	-	185 073	-	35 071
Matériel informatique	33,3%	399 173	167	-	399 340	354 807	8 156	-	362 963	-	36 377
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	444 742	-	-	444 742	83 416	26 444	-	109 860	-	334 882
Immobilisations hors exploitation		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	300 000	255 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	-	-	50 855	-	-	-	-	-	50 855
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>9 280 509</b>	<b>32 623</b>	<b>(45 421)</b>	<b>9 267 711</b>	<b>4 485 696</b>	<b>121 795</b>	<b>(45 421)</b>	<b>4 562 070</b>	<b>300 000</b>	<b>4 405 641</b>
<b>Totaux</b>		<b>10 134 180</b>	<b>41 323</b>	<b>(45 421)</b>	<b>10 130 081</b>	<b>5 043 806</b>	<b>166 973</b>	<b>(45 421)</b>	<b>5 165 357</b>	<b>300 000</b>	<b>4 664 724</b>

### III. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2021

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2021, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne :

- L'état des engagements hors bilan qui fait figurer la valeur des biens donnés en leasing, parmi les engagements reçus. Il est à signaler à ce niveau, que ce traitement n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 33 de la NCT 41 relative aux contrats de location qui indiquent que « Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. »

Le traitement adopté par la société, constitue une double prise en compte des actifs donnés en leasing en bilan et en hors bilan.

- Le traitement comptable des immobilisations financières n'est pas conforme aux dispositions de la norme 07 relative aux placements.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les modifications comptables et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 11 relative aux modifications comptables.

- Une note sur les valeurs immobilisées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NCT 06 relative aux immobilisations corporelles.

- Une note sur le matériel acquis en leasing et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location.

- Une note sur les parties liées et ce, conformément au paragraphe 22 de la NCT 39 relative aux informations sur les parties liées.

**La société Attijari Leasing s'engage, pour l'établissement de ses états financiers, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 31/12/2022 et suivants.**

### III.1 BILANS COMPARES AU 31/12/2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020 proforma	31/12/2019 proforma
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	12 295 062	3 368 496	19 468 977
Créances sur la clientèle de Leasing	5	437 062 495	460 480 134	491 931 195*
Acheteurs factorés	6	11 404 177	12 530 905	13 177 730
Portefeuille de placement	7	7 459 291	32 567 678	4 780 280
Portefeuille d'investissement	8	19 456 957	16 145 678	14 049 595
Valeurs immobilisées	9	4 790 373	4 176 985	4 360 448
Autres actifs	10	4 541 427	5 617 227	6 761 686
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>497 009 782</b>	<b>534 887 104</b>	<b>554 529 911*</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours Bancaires	11	569	144 622	573
Dettes envers la clientèle	12	8 900 183	8 575 130	8 183 787
Comptes courants des adhérents	6	2 196 184	2 124 284	2 418 056
Emprunts et Dettes rattachées	13	371 964 961	415 665 299	444 928 340
Fournisseurs et comptes rattachés	14	42 435 697	45 513 514	41 437 948
Autres Passifs	15	9 006 621	5 825 760	4 372 264*
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>434 504 215</b>	<b>477 848 609</b>	<b>501 340 968*</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		22 852 238	20 319 029	18 285 525
Résultats reportés		3 203 838	4 100 197	2 845 307
Modifications comptables		1 890 629	1 102 980	717 960*
Résultat de l'exercice		7 058 863	4 016 289	3 840 151*
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>62 505 568</b>	<b>57 038 495</b>	<b>53 188 943*</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>497 009 782</b>	<b>534 887 104</b>	<b>554 529 911*</b>

\* Données 2019 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

### III.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31/12/2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>		<b>76 437 165</b>	<b>86 287 725</b>	<b>85 076 267</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	21 111 751	17 558 775	10 792 986
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	51 288 397	66 043 148	70 531 891
Engagements de factoring	42-A-1	4 037 017	2 685 802	3 751 390
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>615 334 329</b>	<b>617 076 780</b>	<b>663 371 348</b>
Garanties reçues	42-B-1	40 218 671	23 435 332	22 236 663
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	87 344 770	90 634 497	83 489 424
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	487 770 888	503 006 951	557 645 261
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>35 000 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>16 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	35 000 000	27 000 000	16 000 000

### III.3 ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020 proforma	31/12/2019 proforma
<b>Produits d'exploitation</b>				
Revenus de leasing	17	56 539 893	54 692 283	54 584 256*
Revenus de factoring	18	1 742 412	1 822 658	2 168 748
<b>Total des revenus</b>		<b>58 282 305</b>	<b>56 514 941</b>	<b>56 753 004*</b>
Autres produits d'exploitation	19	2 490 957	2 562 400	2 668 033
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>60 773 262</b>	<b>59 077 341</b>	<b>59 421 037*</b>
Charges financières nettes	20	(33 358 560)	(38 353 352)	(41 912 781)
Commissions encourues	30	(616 400)	(241 626)	(284 961)
Produits des placements	21	822 099	909 147	940 820
<b>Produits nets</b>		<b>27 620 400</b>	<b>21 391 510</b>	<b>18 164 115*</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	22	(9 121 128)	(7 863 938)	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation	23	(3 704 460)	(2 882 900)	(2 803 106)
Dotations aux amortissements	24	(586 955)	(541 294)	(468 932)
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>(13 412 544)</b>	<b>(11 288 132)</b>	<b>(10 306 111)</b>
<b>Résultat d'exploitation avant provisions</b>		<b>14 207 857</b>	<b>10 103 378</b>	<b>7 858 004*</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 350 899)	(4 770 701)	(3 193 739)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(226 246)	(421 320)	(135 100)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>9 630 711</b>	<b>4 911 357</b>	<b>4 529 165*</b>
Autres gains ordinaires	27	341 676	515 322	492 316
Autres pertes ordinaires	28	(950)	(6 746)	(9 110)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>9 971 437</b>	<b>5 419 933</b>	<b>5 012 372*</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 646 302)	(1 285 521)	(1 098 319)*
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>7 325 135</b>	<b>4 134 412</b>	<b>3 914 053*</b>
Eléments extraordinaires	29	(266 271)	(118 123)	(73 902)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>7 058 863</b>	<b>4 016 289</b>	<b>3 840 151*</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		<b>1 890 629</b>	<b>1 102 980</b>	<b>717 960*</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>8 949 492</b>	<b>5 119 269</b>	<b>4 558 111*</b>
<b>Résultat par action</b>	16	<b>2,567</b>	<b>1,460</b>	<b>1,396*</b>

\*Données 2019 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

### III.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31/12/2021

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Encaissements reçus des clients	30	327 184 914	298 312 948	348 382 933
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	48 401 355	47 658 897	55 783 823
Financements des adhérents	31	(45 586 740)	(45 657 292)	(53 436 239)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 444 149)	(197 077 993)	(244 783 734)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 625 032)	(10 208 085)	(10 784 039)
Intérêts payés	34	(35 524 256)	(39 167 496)	(42 247 256)
Impôts et taxes payés	35	(13 276 001)	(12 755 015)	(14 112 796)
Autres flux de trésorerie	36	25 657 500	(26 135 092)	13 226 731
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</b>		<b>53 787 591</b>	<b>14 970 872</b>	<b>52 029 423</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 301 671)	(445 110)	(331 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	139 103	14 880	23 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)	(2 500 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(3 662 568)</b>	<b>(2 430 230)</b>	<b>(2 807 869)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>				
Dividendes et autres distributions	40	(133 716)	(166 496)	(3 491 836)
Encaissements provenant des emprunts	13	207 958 762	196 190 000	193 110 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(253 879 450)	(198 808 676)	(191 143 410)
Flux liés au financement à court terme	13	5 000 000	(26 000 000)	(35 000 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>(41 054 404)</b>	<b>(28 785 172)</b>	<b>(36 525 246)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>9 070 618</b>	<b>(16 244 530)</b>	<b>12 696 308</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice</b>		<b>3 223 875</b>	<b>19 468 404</b>	<b>6 772 096</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	41	<b>12 294 493</b>	<b>3 223 874</b>	<b>19 468 404</b>

### III.5 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2021

**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

##### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

###### 1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

### **1-2 Régime fiscal de la société**

#### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
  - (i) le preneur
  - (ii) une personne liée au preneur ; ou
  - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 et adaptée par « ATTJARI LEASING ».

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:  
Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».
  
2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par activité se détaillant comme suit :
  - **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**
    - Agriculture
    - Industries mécaniques et électriques
    - Oléifacteurs
    - Industries agroalimentaires
    - Industries pharmaceutiques
    - Autres industries
    - BTP
    - Tourisme
    - Agences de voyage
    - Agence de location de voitures
    - Promotion immobilière
    - Commerce
    - Santé
    - Télécom et TIC
    - Autres services (hors commerce et santé)
  - **Contreparties publiques :**
    - Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
    - Autres organismes publics
  
1. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (2015-2019) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.

- TMM<sub>gi</sub> : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM<sub>gi</sub>.

2. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

3. Déterminer le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures à l'année « Nr » (2015-2019) à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties « TPgi ».

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i

**Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

4. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } I_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

5. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

**3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

### 3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

## Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### 3-3-8 Modification comptable

La société a décidé de changer la politique de comptabilisation des intérêts de retard sur les clients de Leasing. L'ancienne méthode où les intérêts de retard consistait à comptabiliser ces intérêts en produits au moment de leur encaissement effectif.

Désormais, les intérêts de retard sont constatés au cours de la période concernée conformément aux règles prévues par les paragraphes 31 & 32 de la norme comptable NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements financiers.

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, le changement de la méthode de comptabilisation des intérêts de retard a été traité en tant que changement de méthode comptable (d'une manière rétrospective).

Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 1 890 629 DT et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	31/12/2020 Publié	Retraitement	31/12/2020 Proforma
----------	----------------------	--------------	------------------------



**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
**NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
<b><u>Total</u></b>	<b>12 295 062</b>	<b>3 368 496</b>

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Créances de leasing	436 553 393	463 293 790	459 903 457
- Impayés	44 391 682	40 716 484	40 716 484
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 702 213)	(3 006 291)	(3 006 291)
- Produits à recevoir marge non facturée covid19	401 293	881 928	881 928
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 535 008	552 491	552 491
- Créances radiées	392 751	434 846	434 846
<b><u>Total brut</u></b>	<b>480 616 164</b>	<b>502 917 497</b>	<b>499 527 164</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 484 213)	(11 873 597)	(11 873 597)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 381 143)	(21 205 755)	(21 205 755)
- Provisions additionnelles	(975 560)	(873 073)	(873 073)
- Provisions collectives	(3 273 996)	(3 267 398)	(3 267 398)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(392 751)	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 833 357)	(4 570 044)	(4 228 959)
<b><u>Total des provisions et produits réservés</u></b>	<b>(43 553 670)</b>	<b>(42 437 363)</b>	<b>(42 096 278)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>437 062 495</b>	<b>460 480 134</b>	<b>457 430 886</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

**Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>Solde au début de période</b>	<b>460 455 948</b>	<b>490 610 534</b>
<b>Additions de la période</b>		
- Investissements	206 556 450	173 168 024
- Relocations	4 477 367	4 733 342
- Consolidations	91 050	651 238
<b>Retraits de la période</b>		
- Remboursement des créances échues	(216 056 451)	(189 489 342)
- Remboursement anticipé de créances	(11 477 020)	(12 338 938)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 381)	(2 993)
- Relocations	(4 717 412)	(4 765 014)
- Radiations de créances	(1 239 148)	(2 110 904)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>

**Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>Paievements minimaux sur contrats actifs (a)</b>	<b>504 603 964</b>	<b>530 850 008</b>
A recevoir dans moins d'un an	216 952 760	210 730 732
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	283 514 649	315 176 230
A recevoir dans plus de 5 ans	4 136 555	4 943 046
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>87 344 770</b>	<b>90 634 497</b>
A recevoir dans moins d'un an	43 508 914	43 678 233
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 393 021	46 301 855
A recevoir dans plus de 5 ans	442 834	654 409
<b>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</b>	<b>417 259 194</b>	<b>440 215 511</b>
<b>Créances en instance de mise en force (2)</b>	<b>1 535 008</b>	<b>552 491</b>
<b>Créances échues (3)</b>		<b>980 993</b>
<b>Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)</b>		<b>1 120 722</b>

**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>Contrats suspendus (contentieux) (5)</b>	<b>19 294 200</b>	<b>17 586 230</b>
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>

**Analyse par secteur d'activité :**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Bâtiment et travaux publics	32 216 235	42 273 391
Industrie	61 889 264	62 484 175
Tourisme	9 186 143	21 523 802
Commerces et services	277 289 346	267 606 701
Agriculture	57 507 415	66 567 878
<b>Total</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>

**Analyse par type de matériel :**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Equipements	25 194 327	34 533 235
Matériel roulant	347 389 272	358 277 079
Matériel spécifique	34 884 568	36 346 631
<b>Sous Total</b>	<b>407 468 167</b>	<b>429 156 945</b>
Immobilier	30 620 235	31 299 002
<b>Total</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
**ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	344 076 116	61 857 045	5 375 188	4 840 139	20 318 015	436 466 503
Impayés	3 863 664	9 507 545	2 182 740	3 493 568	25 344 165	44 391 682
Contrats en instance de mise en force	1 535 008					1 535 008
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>349 474 789</b>	<b>71 364 590</b>	<b>7 557 928</b>	<b>8 333 707</b>	<b>45 662 181</b>	<b>482 393 193</b>
Avances reçues (**)	(7 441 154)	(248 285)	-	(1 989)	(1 208 755)	(8 900 183)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>342 033 635</b>	<b>71 116 304</b>	<b>7 557 928</b>	<b>8 331 718</b>	<b>44 453 426</b>	<b>473 493 011</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>21 111 751</b>					<b>21 111 751</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>363 145 385</b>	<b>71 116 304</b>	<b>7 557 928</b>	<b>8 331 718</b>	<b>44 453 426</b>	<b>494 604 762</b>
Produits réservés			(487 828)	(557 212)	(3 788 315)	(4 833 356)
Provisions sur encours financiers			(6 244)	(15 775)	(12 462 195)	(12 484 213)
Provisions sur impayés			(405 435)	(1 489 701)	(19 486 007)	(21 381 143)
Provisions additionnelles					(975 560)	(975 560)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(899 508)</b>	<b>(2 062 688)</b>	<b>(36 712 077)</b>	<b>(39 674 273)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>363 145 385</b>	<b>71 116 304</b>	<b>6 658 421</b>	<b>6 269 029</b>	<b>7 741 349</b>	<b>454 930 489</b>

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	1,53%	1,68%	8,99%
	12,20%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020	11,69%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	11,90%	24,76%	82,59%
	65,75%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	63,99%		

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 86 890 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
**NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
- Comptes des acheteurs factorés	12 064 570	13 081 387
- Effets à l'encaissement	378 619	349 744
- Intérêts échus et différés		
<b><u>Sous Total (A)</u></b>	<b>12 443 189</b>	<b>13 431 131</b>
- Provisions	(923 289)	(782 364)
- Agios réservés	(115 724)	(117 862)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b>(1 039 012)</b>	<b>(900 226)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>11 404 177</b>	<b>12 530 905</b>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 196 184	2 124 284
<b><u>Sous total (B)</u></b>	<b>2 196 184</b>	<b>2 124 284</b>
<b><u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u></b>	<b>10 247 005</b>	<b>11 306 847</b>

**Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
**ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING**

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 351 753	380 656			1 344 220	12 076 629
Valeurs à l'encaissement	378 619					378 619
Fonds de garantie (**)	(1 741 500)	(150 000)			(305 208)	(2 196 708)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>8 988 872</b>	<b>230 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 039 012</b>	<b>10 258 540</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>4 037 017</b>					<b>4 037 017</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>13 025 889</b>	<b>230 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 039 012</b>	<b>14 295 557</b>
Produits réservés					115 724	115 724
Provisions					923 289	923 289
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 039 012</b>	<b>1 039 012</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>13 025 889</b>	<b>230 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 256 545</b>

<b>Ratio des actifs non performants</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,27%</b>
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2021</b>	<b>7,27%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2020</b>	<b>7,94%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021</b>	<b>100,00%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020</b>	<b>80,96%</b>		

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 058 DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 524 DT.

**Attijari Leasing** **Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
**NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT**

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Titres SICAV	7 459 291	17 961 198
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificats de dépôt	0	14 500 000
<b>Total brut</b>	<b>7 743 291</b>	<b>32 745 198</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(177 520)
<b>Total net</b>	<b>7 459 291</b>	<b>32 567 678</b>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur d'acquisition	Cours moyen du mois de décembre	Provision
UADH	40 000	1,00	284 000	7,10	0,380	284 000

**NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	18 450 795	15 969 278
Placement assurance IDR	829 762	0
<b>Total</b>	<b>19 456 957</b>	<b>16 145 678</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

**Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2021, la somme de 18 450 795DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	0		10 800 009
Placements SICAV	0	0	492 531	269 379	73 438	249 732	0	0			1 085 080
Placements Emprunts obligataires	0	0	0	100 000	40 000	60 000	0				200 000
Disponibles	-84,024	0	15 693	300 890	114 900	170 156	628 442	590 700	2 037 084	2 507 926	6 365 706
<b>Total des emplois</b>	<b>799 916</b>	<b>0</b>	<b>2 108 224</b>	<b>2 670 269</b>	<b>1 028 338</b>	<b>2 079 888</b>	<b>2 628 442</b>	<b>2 590 709</b>	<b>2 037 084</b>	<b>2 507 926</b>	<b>18 450 795</b>
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	18 000 000
Excédents antérieurs	-200 000	0	102 055	175 916	32 415	86 297	154 731	93 487	24 375	0	469 278
Excédent de l'exercice	-84	0	6 168	-2 647	-2 877	-4 609	-25 254	5 163	18 927	11 867	6 654
Retenues à la source (dividendes)	0			-3 000	-1 200	-1 800					-6 000
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	0	0	0	-1 036	-7 942	-6 217	-3 941	-19 136
Clôtures fonds gérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des ressources</b>	<b>799 916</b>	<b>0</b>	<b>2 108 224</b>	<b>2 670 269</b>	<b>1 028 338</b>	<b>2 079 888</b>	<b>2 628 442</b>	<b>2 590 709</b>	<b>2 037 084</b>	<b>2 507 926</b>	<b>18 450 795</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Dividendes	0	0	25 306	13 840	3 773	12 831	0	0	0	0	55 751
Produits (INTERETS)/ tombées EO	0	0	0	15 000	6 000	9 000	0	0	0	0	30 000
Plus-values latentes	0	0	675	369	101	342	0	0	0	0	1 487
Plus-values réalisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur comptes courants/échelle d'intérêts	0	0	0	0	0	-	5 180	39 708	31 087	19 705	95 680
Moins-values latentes	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0
Commissions SICAR / Echelle d'intérêts/COMM DE GESTION	-84	0	-19 812	-31 857	-12 751	-26 783	-30 434	-34 545	-12 161	-7 838	-176 264
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>-84</b>	<b>0</b>	<b>6 168</b>	<b>-2 647</b>	<b>-2 877</b>	<b>-4 609</b>	<b>-25 254</b>	<b>5 163</b>	<b>18 927</b>	<b>11 867</b>	<b>6 654</b>

**NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES**

Au 31 décembre 2021, cette rubrique totalisant 4 790 374DT contre 4 176 985 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de	Acquisitions	Cessions/	Fin de	Début de	Dotations de	Reprise/	Fin de		
		Période		Reclassement	Période	Période	La période	Cessions	Période		
Logiciels	33,30%	728 990	84 798		813 788	399 165	158 944	-	558 109	-	255 679
Logiciels en cours	-	19 883	20 000		39 883		-	-	-	-	39 883
					-						
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>748 873</b>	<b>104 798</b>	<b>0</b>	<b>853 670</b>	<b>399 165</b>	<b>158 944</b>	<b>0</b>	<b>558 109</b>	<b>0</b>	<b>295 561</b>
Terrain	-	949 160	646 832	-	1 595 992	0	0	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 503 473	210 282	0	2 713 755	0	1 659 521
Matériel de transport	20,00%	569 763	0	-133 279	436 484	475 347	31 759	-133 279	373 828	0	62 656
Installations générales	10,00%	1 093 460	118 983	0	1 212 443	693 588	84 843	0	778 431	0	434 012
Mobilier de bureau	20,00%	242 898	8 224	-39 086	212 036	203 315	15 902	-37 758	181 460	0	30 576
Matériel informatique	33,30%	385 101	14 072	0	399 173	317 019	37 788	0	354 807	0	44 366
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,00%	130 482	408 762	-94 501	444 742	130 481	47 436	-94 502	83 416	0	361 326
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	300 000	255 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	0	-	50 855	0	0	0	0	0	50 855
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>8 350 502</b>	<b>1 196 874</b>	<b>-266 866</b>	<b>9 280 509</b>	<b>4 323 224</b>	<b>428 011</b>	<b>-265 538</b>	<b>4 485 696</b>	<b>300 000</b>	<b>4 494 813</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>9 099 375</b>	<b>1 301 671</b>	<b>-266 866</b>	<b>10 134 180</b>	<b>4 722 389</b>	<b>586 955</b>	<b>-265 538</b>	<b>5 043 806</b>	<b>300 000</b>	<b>4 790 374</b>

(\*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 255 509 dinars au 31/12/2021.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

**Attijari Leasing -Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Frais d'émission des emprunts (1)	809 899	1 302 132
- Frais d'augmentation du capital	0	0
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 226	45 210
- Avances et acomptes au personnel	1 054 218	979 494
- Autres créances sur le personnel	3 010	1 622
- Etat, crédit de TVA	0	0
- Etat, crédit de IS	0	10 031
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 421 038	1 369 138
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	1 418 771
- Autres comptes débiteurs	422 451	380 451
- Produits à recevoir	128 819	209 527
- Compte d'attente	442 656	23 608
- Charges constatées d'avance	175 051	281 491
<b>Total brut</b>	<b>4 979 798</b>	<b>6 055 598</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<b>Total net</b>	<b>4 541 427</b>	<b>5 617 227</b>

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	55 125	55 125	0	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	3 536 697	75 794	3 612 491	2 234 565	568 025	2 802 590	809 899
<b>TOTAUX</b>		<b>3 591 822</b>	<b>75 794</b>	<b>3 667 616</b>	<b>2 289 690</b>	<b>568 025</b>	<b>2 857 715</b>	<b>809 899</b>

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

**Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques, découverts	569	144 622
<b><u>Total</u></b>	<b>569</b>	<b>144 622</b>

**NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 900 183	8 575 130
<b><u>Total</u></b>	<b>8 900 183</b>	<b>8 575 130</b>

**NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales (1)	233 266 877	231 621 192
- Banques étrangères (2)	40 447 384	53 656 284
- Emprunts obligataires (3)	78 366 400	117 085 200
- Certificats de Leasing (4)	10 000 000	0
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	5 000 000
- Crédits de leasing	361 326	0
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>366 441 987</b>	<b>407 362 676</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	993 604	1 745 624
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 724 774	2 294 107
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 748 666	4 175 269
- Intérêts courus sur certificats de leasing	20 556	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	87 623
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>5 522 974</b>	<b>8 302 623</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>371 964 961</b>	<b>415 665 299</b>

**Attijari Leasing -Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

**(I) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales**

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	-	-	-	-	<b>216 621 192</b>	<b>207 550 000</b>	<b>200 904 315</b>	<b>223 266 878</b>	<b>118 614 904</b>	<b>104 651 974</b>
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	7,20%	100 000		100 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	7,20%	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	7,20%	200 000		200 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	7,20%	450 000		450 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	7,20%	300 000		300 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	7,20%	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	7,20%	400 000		400 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	7,20%	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 250 000		1 000 000	250 000	0	250 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	7,00%	789 473		526 316	263 157	0	263 157
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	7,00%	789 486		526 312	263 174	0	263 174
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	5 000 000		2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	5 263 165		2 105 260	3 157 905	1 052 645	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	7,00%	12 000 000		4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	7,00%	10 500 000	0	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	7 894 740	0	2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	8,20%	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	9,00%	4 166 669	0	1 111 108	3 055 561	1 944 453	1 111 108
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	9,00%	0	11 000 000	1 100 000	9 900 000	7 700 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000

**Attijari Leasing -Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	<u>8,50%</u>	0	19 000 000	0	19 000 000	12 666 668	6 333 332
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)				44 000 000	107 550 000	126 550 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>					<b>115 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>127 179 277</b>	<b>67 442 726</b>	<b>59 736 551</b>

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	-	5 000 000	294 118	4 705 882	3 529 412	1 176 471
<b>TOTAL BIAT</b>					<b>25 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>8 294 118</b>	<b>21 705 882</b>	<b>12 529 412</b>	<b>9 176 471</b>
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,5%</u>	458 364		458 363	0	0	0
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,5%</u>	684 863		684 862	0	0	0
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,5%</u>	477 395		477 395	0	0	0
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	SANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 118		375 118	0	0	0
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	SANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 233		375 233	0	0	0
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,75%</u>	793 270		439 703	353 566	0	353 566
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,75%</u>	449 118		215 581	233 537	0	233 537
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,75%</u>	939 111		450 759	488 351	0	488 351
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,43%</u>	1 320 178		397 978	922 200	483 528	438 672
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	SANS	<u>TMM+2,48%</u>	631 579		210 526	421 053	210 526	210 526

**Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	1 263 158	0	421 053	842 105	421 053	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	800 000	0	200 000	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	7 105 263	0	1 894 737	5 210 526	3 315 789	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	10 000 000	0	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>TOTAL AMEN BANK</b>					<b>25 672 648</b>	<b>5 000 000</b>	<b>9 934 643</b>	<b>20 738 005</b>	<b>12 164 230</b>	<b>8 573 776</b>
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	400 000		400 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	750 000		600 000	150 000	0	150 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 071 410		285 720	785 690	499 970	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 400 000		400 000	1 000 000	600 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 050 000	0	300 000	750 000	450 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 166 664	0	333 336	833 328	499 992	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL BT</b>					<b>17 788 074</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 419 056</b>	<b>16 369 018</b>	<b>10 299 962</b>	<b>6 069 056</b>
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	900 000		600 000	300 000	0	300 000
<b>TOTAL BTL</b>					<b>900 000</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000

**Attijari Leasing -Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ABC 21/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>					<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
BH 15/01	5 000 000		7ANS	TMM+2%	1278365	0	837799	440566	0	440566
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	571 429	0	285 714	285 714	0	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	857 143	0	428 571	428 571	0	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	1 071 429	0	428 571	642 857	214 286	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	785 714	0	285 714	500 000	214 286	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 500 000	0	714 286	1 785 714	1 071 429	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 857 143	0	714 286	2 142 857	1 428 571	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	6 428 570	0	1 428 572	4 999 998	3 571 426	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	4 107 145	0	714 284	3 392 861	2 678 577	714 284
BH 21/01	5 000 000	DT	1 AN	TMM+1%	0	5000000	1 944 444	3 055 556	0	3 055 556
<b>TOTAL BH</b>					<b>20 456 937</b>	<b>5 000 000</b>	<b>7 782 242</b>	<b>17 674 695</b>	<b>9 178 574</b>	<b>8 496 121</b>
ATB 16/01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,3%	300 000		300 000	0	0	0
ATB 17/01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,3%	700 000		400 000	300 000	0	300 000
ATB 21/01	10 000 000	DT	SANS	TMM+2,25%		10000000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
<b>TOTAL ATB</b>					<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>9 300 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>2 300 000</b>

## Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021

## (2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					<b>53 656 284</b>	<b>0</b>	<b>13 208 900</b>	<b>40 447 384</b>	<b>24 772 929</b>	<b>15 674 455</b>
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	1 349 577	0	674 789	674 789	0	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	444 986	0	177 994	266 991	88 997	177 994
<b>TOTAL BAD</b>					<b>1 794 563</b>	<b>0</b>	<b>852 783</b>	<b>941 780</b>	<b>88 997</b>	<b>852 783</b>
	-	-		-		-				-
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	0	0	0	0,221	0,221	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	SANS	<u>10,00%</u>	14 461 998		4 820 668	9 641 330	4 820 662	4 820 668
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	SANS	<u>10,23%</u>	22190000	0	2465556	19 724 444	14 793 333	4 931 111
<b>TOTAL SANAD</b>					<b>36 651 998</b>	<b>0</b>	<b>7 286 224</b>	<b>29 365 775</b>	<b>19 613 995</b>	<b>9 751 779</b>
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	SANS	<u>9,86%</u>	6 544 003	0	2 181 331	4 362 672	2 181 341	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	SANS	<u>9,87%</u>	8 665 719	0	2 888 562	5 777 157	2 888 596	2 888 562
<b>TOTAL GGF</b>					<b>15 209 722</b>	<b>0</b>	<b>5 069 893</b>	<b>10 139 829</b>	<b>5 069 936</b>	<b>5 069 893</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>					<b>270 277 476</b>	<b>207 550 000</b>	<b>214 113 214</b>	<b>263 714 262</b>	<b>143 387 833</b>	<b>120 326 429</b>

## (3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	1 990 000		1 990 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	2 126 400		2 126 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	7 167 200		3 583 600	3 583 600	0	3 583 600
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	1 570 000		1 570 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	13 290 000		4 430 000	8 860 000	4 430 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	5 696 000		2 848 000	2848000	0	2848000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	12 608 000		3 152 000	9456000	6304000	3152000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	2 437 600	0	1 218 800	1 218 800	0	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	3 200 000	0	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 008 000	0	336 000	672 000	336 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	10 992 000	0	3 664 000	7 328 000	3 664 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	6 960 000	0	1 740 000	5 220 000	3 480 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	9 040 000		2 260 000	6 780 000	4 520 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>117 085 200</b>	<b>0</b>	<b>38 718 800</b>	<b>78 366 400</b>	<b>45 334 000</b>	<b>33 032 400</b>

**Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>Certificats de Leasing</b>										
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	10 000 000				15 000 000	20 000 000	25 000 000	10 000 000	0	10 000 000
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				0	10 000 000		10 000 000	6 500 000	3 500 000
<b>CERTEFICAT DE DEPOT</b>										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
Contrat N°: BH LEASING LM01568490						165 351	47 436	117 915	65 267	52 648
Contrat N°: BH LEASING LM01590370						139 209	0	139 209	97 976	41 233
Contrat N°: BH LEASING LM01591450						70 131	0	70 131	49 359	20 772
Contrat N°: BH LEASING LM01591850						34 070	0	34 070	24 035	10 036
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>20 000 000</b>	<b>30 408 762</b>	<b>26 047 436</b>	<b>24 361 326</b>	<b>10 736 637</b>	<b>13 624 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>407 362 676</b>	<b>237 958 762</b>	<b>278 879 450</b>	<b>366 441 988</b>	<b>199 458 470</b>	<b>166 983 518</b>

**NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Factures d'achats	3 730 638	2 491 612
- Effets à payer	38 705 060	43 021 902
<b>Total</b>	<b>42 435 697</b>	<b>45 513 514</b>

**NOTE 15 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020 Proforma</b>	<b>31/12/2020 Publié</b>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	280 149	224 068	224 068
- Etat, retenues sur salaires	171 706	125 721	125 721
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	293 955	462 825	462 825
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 677 564	1 094 268	27 118
- Contribution conjoncturelle	311 850	160 325	68 855
- Etat, autres impôts et taxes à payer	229 487	150 886	150 886
- Etat, TVA à payer	1 048 219	227 496	227 496
- Etat, TCL à payer	19 097	20 839	20 839
- CC ASSOCIER	713	610	610
- C.N.S.S	371 169	320 773	320 773
- CAVIS	61 525	44 008	44 008
- Autres comptes créditeurs	12 707	25 430	25 430
- Remboursement assurance groupe	9 179	20 852	20 852
- Remboursement assurance vie	1 502	1 209	1 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	763 125	906 613	906 613
- Compte d'attente	286 166	281 152	281 152
- Caisse de compensation	5 694	4 635	4 635
- Produits constatés d'avance	185 582	235 097	235 097
- Prestataires de services	143 102	128 159	128 159
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 230 245	980 292	980 292
- Provisions pour départ à la retraite	829 762	336 377	336 377
<b>Total</b>	<b>9 006 621</b>	<b>5 825 760</b>	<b>4 667 140</b>

**NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020 Proforma</b>	<b>31/12/2020 Publié</b>
- Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	18 000 000	15 500 000	15 500 000
- Réserve pour fonds social	102 238	69 029	69 029
- Effets des modifications comptables	1 890 629	1 102 980	0
- Résultats reportés	3 203 838	4 100 197	4 100 197
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>55 446 704</b>	<b>53 022 206</b>	<b>51 919 226</b>
Résultat de l'exercice	7 058 863	4 016 288	3 228 640
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>62 505 568</b>	<b>57 038 495</b>	<b>55 147 866</b>
<b>Résultat par action :</b>			
Résultat de l'exercice (1)	7 058 863	4 016 289	3 228 640
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>2,567</b>	<b>1,460</b>	<b>1,174</b>

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

## NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
 (Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020 Publié	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	0	4 100 197	3 228 640	55 147 866
Modifications Comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
Capitaux propres au 31/12/2020 Proforma	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	1 102 980	4 100 197	4 015 956	57 038 495
Effet Modifications Comptables						787 649		(787 649)	0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31 décembre 2021								7 058 863	7 058 863
Capitaux propres au 31/12/2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568

Attijari Leasing -Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021

**NOTE 17 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
Intérêts conventionnels	55 820 128	51 308 563	51 308 563
Intérêts intercalaires	2 062	1 710	1 710
Intérêts de retard	1 813 394	3 512 557	1 990 557
Marge non facturée Covid19	(480 635)	725 451	725 451
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>57 154 949</b>	<b>55 548 281</b>	<b>54 026 281</b>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 500 339)	(1 376 966)	(1 124 831)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	885 284	520 969	520 969
. Intérêts de retard antérieurs			
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(615 055)</b>	<b>(855 997)</b>	<b>(603 862)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>56 539 893</b>	<b>54 692 283</b>	<b>53 422 419</b>

**NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING**

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commissions de factoring	339 061	255 139
Intérêts de financement	1 403 351	1 567 519
<b><u>Total revenus de factoring</u></b>	<b>1 742 412</b>	<b>1 822 658</b>

**NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	557 599	534 622
- Frais divers sur dossiers	1 930 487	2 018 652
- Autres produits d'exploitation	2 871	9 126
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>2 490 957</b>	<b>2 562 400</b>

**NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 908 711	9 328 704
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	21 466 701	22 273 479
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 583 793	4 645 607
- Autres charges financières et assimilés	227 606	151 523
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	568 025	425 964
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	121 722	165 861
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>32 876 558</b>	<b>36 991 149</b>
- Intérêts des comptes courants	5 836	456 573
- Intérêts sur opérations de financement	476 165	905 630
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>482 001</b>	<b>1 362 203</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>33 358 560</b>	<b>38 353 352</b>

**NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes sur titres SICAV	55 751	56 783
- Plus-values sur cession de titres SICAV	289 541	274 788
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	1 487	88 767
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	0	(122 248)
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	(73 943)	0
- Revenus des certificats de dépôt	355 213	196 527
- Intérêts sur emprunts obligataires	41 324	53 706
- Intérêts des comptes courants	152 725	360 824
<b><u>Total</u></b>	<b>822 098</b>	<b>909 147</b>

**NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
-		
- Salaires et compléments de salaires	6 454 361	5 907 004
- Rémunérations du personnel détaché	673 323	644 312
- Charges connexes aux salaires	95 208	57 521
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 221 742	1 086 590
- Autres charges sociales	201 753	191 103
- Assurance IDR	829 762	0
- Transfert de charges	(18 644)	(22 593)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	(336 378)	0
<b><u>Total</u></b>	<b>9 121 128</b>	<b>7 863 938</b>

**NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Achat de matières et fournitures	182 539	197 471
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>182 539</b>	<b>197 471</b>
- Sous-traitance générale		
- Locations	125 021	121 864
- Charges locatives et de copropriété	46 152	42 049
- Entretiens et réparations	135 904	125 148
- Primes d'assurances	292 858	274 162
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 770	7 439
- Autres		
- Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs		
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>607 706</b>	<b>570 663</b>
- Formations	73 024	36 740
- Personnel extérieur à l'entreprise	13 175	11 895
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	695 188	788 185
- Publicités, publications, relations publiques	338 639	377 613
- Don Etat	773 000	
- Transports	73 769	63 801
- Déplacements, missions et réceptions	16 594	15 078

## Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021

- Frais postaux et de télécommunications	118 559	100 903
- Services bancaires et assimilés	154 068	167 373
- Documentations	2 917	4 935
- Transfert de charges		
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>2 258 934</b>	<b>1 566 524</b>
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
- Rémunération comité de crédit	0	0
<b>Total des charges diverses</b>	<b>137 500</b>	<b>137 500</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	198 035	143 847
- T.C.L	221 856	198 235
- Contributions conjoncturelles	0	0
- Droits d'enregistrement et de timbres	86 910	59 373
- Autres impôts et taxes	10 983	9 288
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>517 782</b>	<b>410 743</b>
<b>Total général</b>	<b>3 704 460</b>	<b>2 882 900</b>

**NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	586 955	527 513
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	0	13 781
<b>Total</b>	<b>586 955</b>	<b>541 294</b>

**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 800 805	5 633 209
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 954
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 116 576
- Reprises de provisions pour donner suite aux recouvrements de créances	(2 723 938)	(2 435 607)

## Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Créances radiées	3 666 375	2 020 885
- Reprises de provisions à la suite de la radiation de créances	3 290 863	(1 995 014)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(351 489)	(122 541)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	0
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	140 924	218 239
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>4 350 899</b>	<b>4 770 701</b>

**NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	19 766	575 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	106 480	0
- Reprise de provisions pour dépréciation des actions cotées	0	(253 680)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000
<b><u>Total</u></b>	<b>226 247</b>	<b>421 320</b>

**NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
- Revenus des immeubles	64 971	61 600
- Apurement de comptes	136 274	416 183
- Autres produits	0	21 599
<b><u>Total</u></b>	<b>341 676</b>	<b>515 322</b>

**NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Autres	950	6 746
<b><u>Total</u></b>	<b>950</b>	<b>6 746</b>

**NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>9 925 534</b>	<b>4 150 069</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 941 729	5 633 220
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 122 801
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 942
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite		
- Dotations aux provisions pour risques divers	226 246	675 000
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Plus-value latente sur titres SICAV 2019	69 000	50 829
- Moins-values latentes sur titres SICAV 2020		0
- Moins-value latentes sur titres	1 235	
- Abandon de créances	0	61 712
- Pertes non déductibles	944	6 744
<b>A déduire</b>		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	336 378	
- Dividendes	77 801	76 215
- Plus-value latentes sur titres	1 487	72 980
- Plus-value latente sur titres SICAV 2016/2015		
- produits de capitaux mobiliers ayant supportés une rs libératoire	355 213	
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>16 502 895</b>	<b>11 886 122</b>
Provisions pour créances douteuses	7 050 814	7 090 964
Provisions pour dépréciation de titres cotés	106 480	0
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>9 345 601</b>	<b>4 795 158</b>
Réinvestissements exonérés		
Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	2 500 000
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>7 345 601</b>	<b>2 295 158</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</b>	<b>2 570 960</b>	<b>803 305</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	722 975	775 972
- Retenues à la source	7 525	215
<b>Impôt à payer (Report d'impôt)</b>	<b>1 840 460</b>	<b>27 118</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>0</b>	<b>49 268</b>
<b>CSS</b>	<b>220 368</b>	<b>68 855</b>

**NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 716 484	40 545 101
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(44 391 682)	(40 716 484)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 130)	(8 183 787)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 900 183	8 575 130
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(392 751)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	240 045	31 672
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 006 291)	(2 522 918)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 702 213	3 006 291
- Produit à recevoir en début de période	881 928	0
-Produit à recevoir en fin de période	(401 293)	(881 928)
- TVA collectée	46 081 181	40 905 245
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(51 899)	(62 483)
- Loyers encaissés	271 878 641	240 799 614
- Intérêts de retard	1 813 394	1 990 557
-marge non facturée covid19	(480 635)	725 451
- Créances virées en Pertes	(3 666 375)	(2 020 885)
- Encours financiers virés en pertes	1 239 148	2 110 904
- Commissions encourues	(616 400)	(241 626)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 381	2 993
- Consolidations	(91 050)	(651 237)
- Remboursements anticipés	11 477 020	12 338 938
- Produits sur Cessions anticipées	557 599	534 622
- Autres produits d'exploitation	1 933 358	2 027 778
<b>Encaissements recus des clients</b>	<b>327 184 914</b>	<b>298 312 948</b>

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 306 847	11 377 865
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(10 247 005)	(11 306 847)
- Produits constatés d'avance en début de période	(235 097)	(251 627)
- Produits constatés d'avance en fin de période	185 582	235 097
- Revenus de factoring	1 742 412	1 822 658
- Variations des agios réservés	(2 139)	63 796
- Financement des adhérents	45 586 740	45 657 292
- TVA collectée	64 015	60 663
<b>Encaissements recus des acheteurs factorés</b>	<b>48 401 355</b>	<b>47 658 897</b>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	45 513 514	41 437 948
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(42 435 697)	(45 513 514)
- Fournisseurs, avances en début de période	(45 210)	(53 971)
- Fournisseurs, avances en fin de période	30 226	45 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	206 556 450	173 168 024
- TVA sur Investissements	31 824 867	27 994 296
<b>Décaissements pour financement de contrats de leasing</b>	<b>241 444 149</b>	<b>197 077 993</b>

**NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Prestataires Assurances en début de période	(1 418 771)	(2 475 034)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	1 418 771
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(981 116)	(915 510)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 057 228	981 116
- Charges constatées d'avance en début de période	(281 490)	(86 328)
- Charges constatées d'avance en fin de période	175 051	281 491
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	224 068	226 450
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(280 149)	(224 068)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	125 721	121 139
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(171 706)	(125 721)
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en début de période	462 825	637 932
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en fin de période	(293 955)	(462 825)
- C.N.S.S en début de période	320 773	291 768
- C.N.S.S en fin de période	(371 169)	(320 773)
- CAVIS en début de période	44 008	39 595
- CAVIS en fin de période	(61 525)	(44 008)
- Diverses Charges à payer en début de période	906 613	620 171
- Diverses Charges à payer en fin de période	(763 125)	(906 613)
- TVA, payée sur biens et services	659 921	814 437
- Charges de personnel	8 627 744	7 863 938
- Autres charges d'exploitation	3 704 460	2 882 900
- Impôts et taxes	(517 782)	(410 743)
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>	<b>11 625 032</b>	<b>10 208 086</b>

**NOTE 34 : INTERETS PAYES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Frais d'émission des emprunts	75 794	761 615
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 175 269	5 486 186
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 748 666)	(4 175 269)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 745 624	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(993 604)	(1 745 624)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	2 294 107	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 724 774)	(2 294 107)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	0	157 349
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(20 556)	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	87 624	94 291
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(35 374)	(87 622)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(0)	(37 287)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	(0)
- Charges financières	33 358 560	38 353 352
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(689 748)	(591 837)
<b>Intérêts payés</b>	<b>35 524 256</b>	<b>39 167 496</b>

**NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	27 118	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(2 677 564)	(27 118)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	150 886	138 480
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(229 487)	(150 885)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 635	4 481
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(5 694)	(4 635)
- Etat, TCL à payer en début de période	20 839	18 754
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 097)	(20 839)
- Contributions conjoncturelles en début de période	68 855	73 902
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(311 850)	(68 855)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(10 031)	(573 072)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	0	10 031
- TVA payée	12 827 036	12 022 599
- Impôts et taxes	517 782	410 743
- Contribution conjoncturelle	266 271	118 123
- Impôts sur les bénéfices	2 646 302	803 306
<b>Impôts et taxes payés</b>	<b>13 276 001</b>	<b>12 755 015</b>

**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Placements en titres en début de période	32 745 198	5 211 480
- Placements en titres en fin de période	(7 743 291)	(32 745 198)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(22 061)	(7 656)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	10 680	22 061
- Produits à recevoir des tiers en début de période	209 527	300 211
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(128 819)	(209 527)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(423 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(257 542)	(182 084)
- Comptes d'attente en fin de période	(156 490)	257 542
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(26 040)	(50 866)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	13 419	26 040
- Prestataires en début de période	(128 159)	(190 955)
- Prestataires en fin de période	143 102	128 159
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	840 582	813 065
- Autres gains ordinaires	201 245	499 382
- Autres pertes ordinaires	(950)	(6 746)
<b>Autres flux de trésorerie</b>	<b>25 657 500</b>	<b>(26 135 092)</b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	104 798	207 310
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 196 874	237 800
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>1 301 671</b>	<b>445 110</b>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	-1 328	(1 060)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>139 103</b>	<b>14 880</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 000 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Prélèvement sur fonds social	133 716	166 496
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>133 716</b>	<b>166 496</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
- Banques, découverts	-569	(144 622)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>12 294 493</b>	<b>3 223 874</b>

**NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**
**A-Engagements donnés :**
**A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**
**▪ Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élevaient au 31 décembre 2021 à 21 111 751 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

**▪ Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élevaient au 31 décembre 2021 à 4 037 017DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

**A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élevaient à 51 288 397DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2021.

**B- Engagements reçus :**
**B-1- Garanties Reçues**

Les garanties reçues s'élevaient au 31 décembre 2021 à 40 218 671DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

### B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 87 344 770DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

### B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 487 770 888DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

### C- Engagements réciproques :

#### C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 35 000 000DT et correspondent aux crédits suivants :

<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
AMEN BANK	5 000 000
AL BARAKA BANK	30 000 000
<b>Total</b>	<b>35 000 000</b>

**NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES****43.1 Identification des parties liées :**

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

**43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2021**

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2021, se présentent comme suit :

**1. Transactions réalisées avec Attijari Bank****1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention. Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 107 DT HTVA

**1.2 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la

banque ;

- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 000 DT HTVA.

### 1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 673 323 DT HTVA.

### 1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 234 822 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 437 DT.

## 2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

### 2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

### 2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 619 DT HTVA.

### **2.3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1795DT HTVA.

### **2.4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 721 DT HTVA.

### **2.5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 531 DT HTVA.

### **2.6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 584DT HTVA.

### 2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4039DT HTVA.

### 2.8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 673 DT HTVA. En outre les prélèvements s'élèvent à 73 DT HTVA.

### 2.9 FCR Attijari Leasing 10

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10»

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 637 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 99 DT HTVA.

## 2.9 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 022 DT.

## 3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

### 3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 971 DT HTVA.

### 3.2 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

### 3.3 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 192 DT.

## 4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

### 4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

## 5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

## 6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

*Montants en DT*

Établissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
<b>Total</b>	<b>119 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>131 179 277</b>

Courant 2021, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 251 150 DT

## 7. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 98 212 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 15 418 DT.

### 8. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 201 243 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 46 834 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

### 9. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages	244 817	56 740	137 500	137 500

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 840 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

**NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022. En date du 04 Mars 2022, la Banque Centrale Tunisienne a émis une nouvelle circulaire N°2022-02 révisant la méthodologie de calcul de la provision collective.

Le calcul conformément à la nouvelle méthodologie édictée n'a pas relevé d'impact significatif sur les états financiers tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 31 janvier 2022.

### III.6 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2021

#### III.6.1 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

##### a) Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021

###### A- Convention de gestion de fonds à capital risque conclue au cours de l'exercice 2021 entre « Attijari Leasing » et « Attijari Sicar » :

La date de la conclusion de la convention de gestion conclue avec ATTIJARI SICAR est le 22/03/2022. La société s'engage à se conformer aux dispositions du code des sociétés commerciales dans le futur et à corriger cette pratique par la tenue d'un conseil d'administration qui autorise les conventions soumises à son autorisation au préalable.

###### B- Les éléments de rémunération du directeur général :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015, M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021. »

La Direction Générale est détachée de la banque auprès de sa filiale Attijari Leasing, ainsi le directeur général continue dans cette position à bénéficier de son salaire, des avantages et des régimes d'assurance et retraite lesquels seront facturés trimestriellement à Attijari leasing.

##### b) Notes complémentaires portant sur les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change

###### A- Note complémentaire à la note 3-3-7 « Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes » :

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

A part les emprunts bancaires, Attijari Leasing n'a pas d'autres opérations en monnaies étrangères.

###### B- Note complémentaire à la note « Créances et dettes libellées en monnaies étrangères » :

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

**c) Note complémentaire à la note 3-3-8 « modification comptable » portant sur la correction des intérêts de retard de l'exercice 2021 présentés parmi la rubrique « revenus de leasing » et la correction des montants des exercices antérieurs à 2020 présentés en capitaux propres proforma 2020**

Rubrique	Facturation totale des IR
Total	5 204
Sur 2021	1 813
Sur 2020 et antérieur	3 390
Dont agios réservés	341
Dont IS différés	1 159
Effet net capitaux propres	1 890
Total 2020 et antérieur	3 390
Sur 2020	1 522
Sur 2019 et antérieur	1 868
Dont agios réservés	89
Dont IS différés	677
Effet net capitaux propres	1 102
Total 2019 et antérieur	1 868
Sur 2019	710
Sur 2018 et antérieur	1 158
Dont agios réservés	0
Dont IS différés	440
Effet net capitaux propres	718

La facturation des intérêts de retards a été effectuée sur tout le portefeuille d'Attijari leasing. Pour les clients ordinaires, l'impact de la facturation sur les revenus de leasing est de 1 813 mDT - 341 mDT (341 mDT est le montant des agios réservés sur les relations classées).

**d) Note complémentaire à la note 6 « Acheteurs factorés », « Analyse et classifications des créances de factoring » portant sur les raisons pour lesquelles la société n'a pas provisionné les différences constatées au niveau des comptes des acheteurs factorés et des fonds de garantie**

Il s'agit d'un ancien écart non identifié qui va faire l'objet d'un apurement après décision du Conseil d'Administration et qui sera passé en perte. Attijari leasing envisage de passer ces pertes lors du conseil d'administration du mois de novembre 2022.

**e) Note complémentaire à la note 7 « portefeuille de placement » détaillant les titres SICAV au 31/12/2021**

Attijari Obligataire SICAV (AOS) et Fidelity Obligataire SICAV (FOS) :

Libellé	Stock	Valeur action au 31-12-2021	Valeur totale des actions au 31-12-2021
AOS	50 000	105,079	5 253 950,00
FOS	20 800	106,026	2 205 340,80
<b>TOTAL</b>			<b>7 459 290,80</b>

UADH :

Libellé	Nombre d'action	Valeur d'acquisition	Total	Provision
UADH	40 000	7,1	284 000,00	284 000,00

**f) Note complémentaire à la note 8 « portefeuille d'investissement » portant sur le détail des fonds à capital risque et les règles de leur évaluation à la clôture**

Les fonds à capital risque se détaillent comme suit :

Participations		Montant
<b>FONDS 1</b>	Actions SEM CHIFFA	800 000
Sous-total		800 000
<b>FONDS 3</b>	Actions PPI	800 000
	Actions ELFATIMI FARMA	800 000
Sous-total		1 600 000
<b>FONDS 4</b>	Actions ELFATIMI FARMA	200 000
	Actions CARTHAGO SANITAIRE	1 800 000
Sous-total		2 000 000
<b>FONDS 5</b>	Actions BRIQUETERIE BIR MCHERGA	600 000
	Actions CARTHAGO SANITAIRE	200 000
Sous-total		800 000
<b>FONDS 6</b>	Actions BRIQUETERIE BIR MCHERGA (40000*100)	400 000
	STE DELICE DES EAUX MINERALES (120000*10)	1 200 000
Sous-total		1 600 000
<b>FONDS 7</b>	Actions STE MMJ	1 625 000
	Actions STE MAM PACK (37500*10)	375 000
Sous-total		2 000 000
<b>FONDS 8</b>	STE POLYCLINIQUE LE SECOURS	296 000
	STE MED OIL COMPANY	999 989
	STE MMJ POWER	704 020
Sous-total		2 000 009
		<b>10 800 009</b>

Libellé	Valeur
Valeur liquidative 31/12/2021	105,062
Nombre AOS	10 328
<b>TOTAL</b>	<b>1 085 080</b>

Libellé	Valeur initiale	Encours au 31/12/21
Emprunt obligataire BIAT	1 000 000	200 000

**Les règles d'évaluation à la clôture des fonds à capital risque sont les suivantes :**

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les titres d'investissements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

**g) Note complémentaire à la note 9 « Valeur immobilisées » portant sur les rubriques « Immobilisations incorporelles en cours », « Matériel de transport à statut juridique particulier » et « Immobilisations hors exploitation »**

**A- La nature des immobilisations en cours et les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination de leur valeur comptable nette conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NCT 06 relative aux immobilisations incorporelles**

Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2021 et dont la valeur a été constatée selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenu au contrat signé entre les deux parties.

S'agissant d'un logiciel non encore en marche et compte tenu de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2021.

En 2022, une immobilisation en cours a été reclassée en immobilisation pour 19 882 DT suite au PV de réception signé.

## B- La nature et le détail du matériel de transport à statut juridique particulier

Pour la rubrique « Matériel de transport à statut juridique particulier » il s'agit de contrats de leasing d'acquisition de 4 véhicules dont le détail des opérations se détaille comme suit :

Date d'acquisition	Equipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Paiements minimaux - 1 an	Paiements minimaux + 1 an	Paiements minimaux + 5 ans
01/12/2015	Kia Rio	Voiture tourisme	35 980,000	20/11/2018	-	-	-
01/02/2021	03 Polo Sedan	Voiture tourisme	165 350,974	01/01/2024	65 265,874	69 621,364	-
01/12/2021	03 Kia	Voiture tourisme	139 209,188	01/12/2024	56 560,313	109 128,627	-
01/12/2021	01 Honda City	Voiture tourisme	70 131,424	01/02/2025	24 594,229	64 438,161	-
01/12/2021	01 Fiat Fiorino	Voiture tourisme	34 070,230	01/12/2024	13 436,988	26 873,976	-
					<b>159 857,404</b>	<b>270 062,128</b>	-

## C- Le traitement comptable des immobilisations hors exploitation

En référence à la note 8 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 255 509 dinars au 31/12/2021, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou qu'il soit retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré. Vu la spécificité du matériel, les procédures juridiques relativement longues et l'action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 000 DT par an. Le total de la provision au 31/12/2021 est de 300 000 DT et le reste (soit 200 000 DT) sera résorbé sur 2 ans à concurrence de 100 000 DT par an.

### h) Note complémentaire à la note 15 « Autres passifs », rubrique « Provisions pour départ à la retraite » conformément aux dispositions de l'IAS 19 relative aux avantages du personnel

Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/07/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres :

Salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données pour déterminer la prime annuelle, etc.

Il est à noter qu'aucun avantage post emploi n'est accordé au personnel.

**i) Note complémentaire à la note 17 « Revenus de leasing » portant sur la rubrique « Marge non facturée Covid 19 » au 31/12/2021**

En application du principe comptable rattachement des charges aux produits, la société a comptabilisé en produit la marge sur les contrats objets des reports des échéances conformément aux dispositions de la circulaire BCT, qui a institué pour les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2021 au 30/09/2021.

**j) Note complémentaire à la note 27 « Autres gains ordinaires » portant sur le détail de la rubrique « Apurement de comptes » au 31/12/2021 et informant sur l'organe ayant autorisé cet apurement**

Il s'agit d'une erreur lors de la saisie du libellé « Apurement de comptes ». Il s'agit plus précisément de la constatation de l'écriture comptable de la plus-value de cession sur client ayant un encours nul. Cette opération est autorisée par le chef de département qui gère ces relations et par la direction générale.

**k) Note complémentaire portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées, et ce, conformément au paragraphe 22 de la NCT 39 relative aux informations des parties liées**

La politique de fixation des prix entre les parties liées est basée sur le prix du marché.

**l) Note complémentaire à l'état de résultat portant sur la variation importante de +29,12% enregistrée au 31/12/2021 par rapport au 31/12/2020 au niveau de la rubrique « produit net de leasing »**

Cette amélioration est due essentiellement à la baisse des charges financière de 13 % soit en termes de valeur 4 994 mDT.

### **III.6.2 Note explicative aux états financiers arrêtés au 31/12/2021**

**Note explicative concernant la différence entre l'encours comptable et l'encours financier figurant au niveau de la note 5 « Créances sur la clientèle de leasing »**

Concernant l'écart existant entre le montant figurant dans la rubrique « créances de Leasing » et le montant figurant dans le tableau « analyse et classification des créances sur la clientèle », il s'agit d'un écart entre la base comptable et l'encours financier qui remonte à plusieurs exercices et qui concerne les contrats conclus avant 2008 et non identifiés.

Il s'agit d'un écart totalement provisionné.

### III.6.3 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

#### a) Note rectificative à l'état des engagements hors bilan

L'état des engagements hors bilan fait figurer la valeur des biens, objet de leasing parmi les engagements reçus, or ce traitement n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 33 de la NCT 41 relative aux contrats de location qui indiquent que « Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location ».

Le traitement adopté par la société constitue une double prise en compte des actifs donnés en leasing en bilan et en hors bilan.

Ci-dessous l'état des engagements hors bilan rectifié :

	<u>31 décembre</u> 2021	<u>31 décembre</u> 2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>76 437 165</b>	<b>86 287 725</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	21 111 751	17 558 775
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 288 397	66 043 148
Engagements de factoring	4 037 017	2 685 802
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>127 563 441</b>	<b>114 069 828</b>
Garanties reçues	40 218 671	23 435 332
Intérêts à échoir sur contrats actifs	87 344 770	90 634 497
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>35 000 000</b>	<b>27 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	35 000 000	27 000 000

## b) Note rectificative à l'Etat de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie se détaille comme suit :

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	327 184 914	298 312 949
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	48 401 355	47 658 897
Financements des adhérents	31	(45 586 740)	(45 657 292)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 444 149)	(197 077 993)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 541 958)	(10 208 085)
Intérêts payés	34	(35 524 256)	(39 167 496)
Impôts et taxes payés	35	(13 276 002)	(12 755 014)
Autres flux de trésorerie	36	25 657 500	(26 135 092)
		<b>53 870 664</b>	<b>14 970 873</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 301 671)	(445 110)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	139 103	14 880
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
		<b>(3 662 568)</b>	<b>(2 430 231)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16		
Dividendes et autres distributions	40	(216 790)	(166 496)
Encaissements provenant des emprunts	13	207 958 762	196 190 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(253 879 450)	(198 808 676)
Flux liés au financement à court terme	13	5 000 000	(26 000 000)
		<b>(41 137 478)</b>	<b>(28 785 172)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>9 070 618</b>	<b>(16 244 530)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	3 223 875	19 468 404
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	12 294 493	3 223 875

**c) Note rectificative à la note 3-3-5 « Comptabilisation des placements et des revenus y afférents », « Placements à long terme »**

Sont classés dans la catégorie « placements à long terme », les placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement, notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou encore pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- A la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### d) Note rectificative de la note 5 « Créances sur la clientèle de leasing »

Les créances de la clientèle de leasing se détaillent comme suit :

Note 5 : Créances sur la clientèle de leasing	31/12/2021 publié	31/12/2020 proforma	31/12/2020 proforma après rectification	31/12/2020 publié
Créances de leasing	436 553 393	463 293 790	459 903 457	459 903 457
Impayés	44 391 682	40 716 484	44 106 817	40 716 484
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	-2 702 213	-3 006 291	-3 006 291	-3 006 291
Produits à recevoir marge noon facturée Covid 19	401 293	881 928	881 928	881 928
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 535 008	552 491	552 491	552 491
Créances radiées	392 751	434 846	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>480 616 164</b>	<b>502 917 497</b>	<b>502 917 497</b>	<b>499 527 164</b>
Provisions pour dépréciation des encours	-12 484 213	-11 873 597	-11 873 597	-11 873 597
Provisions pour dépréciation des impayés	-21 381 143	-21 205 755	-21 205 755	-21 205 755
Provisions additionnelles	-975 560	-873 073	-873 073	-873 073
Provisions collectives	-3 273 996	-3 267 398	-3 267 398	-3 267 398
Provisions pour différence d'encours	-168 401	-168 401	-168 401	-168 401
Provisions pour créances radiées	-392 751	-434 846	-434 846	-434 846
Provisions pour dépréciation des effets impayés	-44 249	-44 249	-44 249	-44 249
Produits réservés	-4 833 357	-4 570 044	-4 570 044	-4 228 959
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>-43 553 670</b>	<b>-42 437 363</b>	<b>-42 437 363</b>	<b>-42 096 278</b>
<b>Total net</b>	<b>437 062 495</b>	<b>460 480 134</b>	<b>460 480 134</b>	<b>457 430 886</b>

En effet le montant des modifications comptables, correspondant aux intérêts de retards facturés non encore réglés, est affecté aux impayés et non pas aux créances de leasing.

Une erreur est présente au niveau de cette note au niveau de l'analyse par maturité au 31 décembre 2021. Cette erreur est due à l'omission des montants des créances échues et des contrats suspendus (ordinaires) et la modification du montant des contrats suspendus (contentieux).

## **Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<b>Analyse par maturité</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</b>	<b>504 603 964</b>	<b>530 850 008</b>
A recevoir dans moins d'un an	216 952 760	210 730 732
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	283 514 649	315 176 230
A recevoir dans plus de 5 ans	4 136 555	4 943 046
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>87 344 770</b>	<b>90 634 497</b>
A recevoir dans moins d'un an	43 508 914	43 678 233
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 393 021	46 301 855
A recevoir dans plus de 5 ans	442 834	654 409
<b>Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)</b>	<b>417 259 194</b>	<b>440 215 511</b>
<b>Créances en instance de mise en force (2)</b>	<b>1 535 008</b>	<b>552 491</b>
<b>Créances échues (3)</b>	<b>1 113 143</b>	<b>980 993</b>
<b>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</b>	<b>713 759</b>	<b>1 120 722</b>
<b>Contrats suspendus (contentieux) (5)</b>	<b>17 467 298</b>	<b>17 586 230</b>
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>438 088 403</b>	<b>460 455 947</b>

**e) Note rectificative à la note 13 « Emprunt et dettes rattachées »**

Les emprunts et les dettes rattachées se détaillent comme suit, après reclassification de Wifak de banque locale à certificat de leasing :

<b>Emprunt et dettes rattachées</b>	<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>Encours au 31/12/2020</b>
<b>Emprunts</b>		
Banques locales (1)	223 266 877	216 621 193
Banques étrangères (2)	40 447 384	53 656 284
Emprunts obligataires (3)	78 366 400	117 085 200
Certificats de leasing (4)	20 000 000	15 000 000
Certificats de dépôt (4)	4 000 000	5 000 000
Crédit de leasing	361 326	0
<b>Total emprunts</b>	<b>366 441 987</b>	<b>407 362 677</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	993 604	1 745 624
Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 724 774	2 294 107
Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 748 666	4 175 269
Intérêts courus sur certificats de leasing	20 556	0
Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	87 624
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>5 522 974</b>	<b>8 302 623</b>
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>371 964 961</b>	<b>415 665 299</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>					<b>231 621 192</b>	<b>227 550 000</b>	<b>225 904 315</b>	<b>233 266 878</b>	<b>118 614 904</b>	<b>114 651 974</b>
* ATTJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	100 000		100 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		500 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	200 000		200 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	450 000		450 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	300 000		300 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	600 000		600 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	400 000		400 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	600 000		600 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
* ATTJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 250 000		1 000 000	250 000	0	250 000
* ATTJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
* ATTJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
* ATTJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 473		526 316	263 157	0	263 157
* ATTJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 486		526 312	263 174	0	263 174
* ATTJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 000 000		2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 263 165		2 105 260	3 157 905	1 052 645	2 105 260
* ATTJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	12 000 000		4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* ATTJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	10 500 000	0	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
* ATTJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	7 894 740	0	2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
* ATTJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>9,00%</u>	4 166 669	0	1 111 108	3 055 561	1 944 453	1 111 108
* ATTJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>		11 000 000	1 100 000	9 900 000	7 700 000	2 200 000
* ATTJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>		10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>		10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>		10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
* ATTJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3 ANS	<u>8,50%</u>		19 000 000	0	19 000 000	12 666 668	6 333 332
* Crédits Directs, ATTJARI BANK		(TMM+1%)			44 000 000	107 550 000	126 550 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTJARI BANK</b>					<b>115 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>127 179 277</b>	<b>67 442 726</b>	<b>59 736 551</b>
* BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000		3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
* BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
* BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>		5 000 000	294 118	4 705 882	3 529 412	1 176 471
<b>TOTAL BIAT</b>					<b>25 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>8 294 118</b>	<b>21 705 882</b>	<b>12 529 412</b>	<b>9 176 471</b>

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	458 364		458 363	0	0	0
* AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	684 863		684 862	0	0	0
* AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	477 395		477 395	0	0	0
* AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	375 118		375 118	0	0	0
* AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	375 233		375 233	0	0	0
* AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	793 270		439 703	353 566	0	353 566
* AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	449 118		215 581	233 537	0	233 537
* AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	939 111		450 759	488 351	0	488 351
* AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	1 320 178		397 978	922 200	483 528	438 672
* AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,48%	631 579	0	210 526	421 053	210 526	210 526
* AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,85%	1 263 158	0	421 053	842 105	421 053	421 053
* AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	800 000	0	200 000	600 000	400 000	200 000
* AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	7 105 263	0	1 894 737	5 210 526	3 315 789	1 894 737
* AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	10 000 000	0	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
* AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>TOTAL AMEN BANK</b>					<b>25 672 648</b>	<b>5 000 000</b>	<b>9 934 643</b>	<b>20 738 005</b>	<b>12 164 230</b>	<b>8 573 776</b>
* BANQUE DE TUNISIE 16/0	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	400 000		400 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 17/0	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	750 000		600 000	150 000	0	150 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/0	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 071 410		285 720	785 690	499 970	285 720
* BANQUE DE TUNISIE 17/0	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 18/0	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 19/0	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 400 000	0	400 000	1 000 000	600 000	400 000
* BANQUE DE TUNISIE 19/0	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 050 000	0	300 000	750 000	450 000	300 000
* BANQUE DE TUNISIE 19/0	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 166 664	0	333 336	833 328	499 992	333 336
* BANQUE DE TUNISIE 19/0	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 20/0	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 500 000		1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 21/0	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL BT</b>					<b>17 788 074</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 419 056</b>	<b>16 369 018</b>	<b>10 299 962</b>	<b>6 069 056</b>
* BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	900 000		600 000	300 000	0	300 000
<b>TOTAL BTL</b>					<b>900 000</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>
* ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
* ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
* ABC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
* ABC 21/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>					<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
* BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	1 278 365	0	837 799	440 566	0,000	440 566
* BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	571 429	0	285 714	285 714	0	285 714
* BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	857 143	0	428 571	428 571	0	428 571
* BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	1 071 429	0	428 571	642 857	214 286	428 571
* BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	785 714	0	285 714	500 000	214 286	285 714
* BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 500 000	0	714 286	1 785 714	1 071 429	714 286
* BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 857 143	0	714 286	2 142 857	1 428 571	714 286
* BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	6 428 570	0	1 428 572	4 999 998	3 571 426	1 428 572
* BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	4 107 145	0	714 284	3 392 861	2 678 577	714 284
* BH 21/01	5 000 000	DT	1 AN	TMM+1%	0	5 000 000	1 944 444	3 055 556	0	3 055 556
<b>TOTAL BH</b>					<b>20 456 937</b>	<b>5 000 000</b>	<b>7 782 242</b>	<b>17 674 695</b>	<b>9 178 574</b>	<b>8 496 121</b>
* ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,3%	300 000		300 000	0	0	0
* ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,3%	700 000		400 000	300 000	0	300 000
* ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
<b>TOTAL ATB</b>					<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>9 300 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>2 300 000</b>
<b>Certificat Leasing WIFAK BANK</b>	<b>10 000 000</b>				<b>15 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>

## (2) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>										
					<b>53 656 284</b>	<b>0</b>	<b>13 208 900</b>	<b>40 447 384</b>	<b>24 772 929</b>	<b>15 674 455</b>
* BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	4.72%	1 349 577		674 789	674 789	0	674 789
* BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4.33%	444 986		177 994	266 991	88 997	177 994
<b>TOTAL BAD</b>					<b>1 794 563</b>	<b>0</b>	<b>852 783</b>	<b>941 780</b>	<b>88 997</b>	<b>852 783</b>
* SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	8.00%	0	0	0	0	0	0
* SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10.00%	14 461 998		4 820 668	9 641 330	4 820 662	4 820 668
* SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	10.23%	22 190 000		2 465 556	19 724 444	14 793 333	4 931 111
<b>TOTAL SANAD</b>					<b>36 651 998</b>	<b>0</b>	<b>7 286 224</b>	<b>29 365 775</b>	<b>19 613 995</b>	<b>9 751 779</b>
* GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	9.86%	6 544 003		2 181 331	4 362 672	2 181 341	2 181 331
* GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	9.87%	8 665 719		2 888 562	5 777 157	2 888 596	2 888 562
<b>TOTAL GGF</b>					<b>15 209 722</b>	<b>0</b>	<b>5 069 893</b>	<b>10 139 829</b>	<b>5 069 936</b>	<b>5 069 893</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>					<b>285 277 476</b>	<b>227 550 000</b>	<b>239 113 214</b>	<b>273 714 262</b>	<b>143 387 833</b>	<b>130 326 429</b>

## (3) Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>										
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	7.35%	1 990 000		1 990 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	7.75%	2 126 400		2 126 400	0	0	0
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	7.80%	7 167 200		3 583 600	3 583 600	0	3 583 600
* Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	7.50%	1 570 000	0	1 570 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	7.75%	13 290 000	0	4 430 000	8 860 000	4 430 000	4 430 000
* Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	7.65%	5 696 000	0	2 848 000	2 848 000	0	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7.85%	12 608 000	0	3 152 000	9 456 000	6 304 000	3 152 000
* Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	7.75%	2 437 600	0	1 218 800	1 218 800	0	1 218 800
* Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,35%	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
* Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7.90%	3 200 000	0	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
* Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	8.20%	1 008 000		336 000	672 000	336 000	336 000
* Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	TMM+2,30%	10 992 000		3 664 000	7 328 000	3 664 000	3 664 000
* Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8.35%	5 000 000		1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	11.00%	6 960 000	0	1 740 000	5 220 000	3 480 000	1 740 000
* Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	9 040 000	0	2 260 000	6 780 000	4 520 000	2 260 000
* Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	10.25%	30 000 000	0	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>117 085 200</b>	<b>0</b>	<b>38 718 800</b>	<b>78 366 400</b>	<b>45 334 000</b>	<b>33 032 400</b>

(4) Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôts et les dettes de leasing

AUTRES EMPRUNTS										
* Certificats de Leasing CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				0	10 000 000		10 000 000	6 500 000	3 500 000
* CERTEFICAT DE DEPOT CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
* Contrat N°: BH LEASING LM01568490					0	165 351	47 436	117 915	65 267	52 648
* Contrat N°: BH LEASING LM01590370						139 209	0	139 209	97 976	41 233
* Contrat N°: BH LEASING LM01591450						70 131	0	70 131	49 359	20 772
* Contrat N°: BH LEASING LM01591850						34 070	0	34 070	24 035	10 036
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>5 000 000</b>	<b>10 408 762</b>	<b>1 047 436</b>	<b>14 361 326</b>	<b>10 736 637</b>	<b>3 624 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>407 362 676</b>	<b>237 958 762</b>	<b>278 879 450</b>	<b>366 441 988</b>	<b>199 458 470</b>	<b>166 983 518</b>

f) Note rectificative à la note 16 « Capitaux propres »

Le tableau des mouvements des capitaux propres corrigé se détaille comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserves légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effet des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020 publié	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	0	4 100 197	3 228 640	55 147 866
Modifications comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
Capitaux propres au 31/12/2020 Proforma	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	1 102 980	4 100 197	4 016 289	57 038 495
Effet modifications comptables						787 649		(787 649)	0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31 décembre 2021								7 058 863	7 058 863
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>102 238</b>	<b>1 890 629</b>	<b>3 203 837</b>	<b>7 058 863</b>	<b>62 505 568</b>

**g) Note rectificative à la note 21 « Produits des placements »**

Ladite note fait figurer les rubriques « Plus-values latentes sur titres immobilisés » et « Moins-values latentes sur titres immobilisés ». Il est à signaler, à ce niveau, que les moins-values latentes sur titres immobilisés doivent être provisionnées et figurer parmi les dotations aux amortissements et aux provisions, alors que les plus-values latentes sur ces titres ne doivent pas être constatées et ce, conformément au traitement préconisé par la NCT 07 relative aux placements.

Il s'agit d'une erreur lors de la saisie du libellé « Plus-values latentes sur titres immobilisés » et « Moins-values latentes sur titres immobilisés ». Il s'agit de plus-values et moins-values de réévaluation au 31/12/2021 des AOS (Actions Obligations Sicav).

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
- Dividendes sur titres SICAV	55 751	56 783
- Plus-values sur cession de titres SICAV	289 541	274 788
- Plus-values latentes sur titres SICAV	1 487	88 767
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	0	(122 248)
- Moins-values latentes sur titres SICAV	(73 943)	0
- Revenus des certificats de dépôt	355 213	196 527
- Intérêts sur emprunts obligataires	41 324	53 706
- Intérêts des comptes courants	152 725	360 824
<b><u>Total</u></b>	<b><u>822 099</u></b>	<b><u>909 147</u></b>

## h) Note rectificative à la note 33 « Sommes versées aux fournisseurs et au personnel »

	31 décembre 2020	31 décembre 2020
- Prestataires Assurances en début de période	(1 418 771)	(2 475 034)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	1 418 771
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(981 116)	(915 510)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 057 228	981 116
- Charges constatées d'avance en début de période	(281 490)	(86 328)
- Charges constatées d'avance en fin de période	175 051	281 491
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	224 068	226 450
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(280 149)	(224 068)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	125 721	121 139
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(171 706)	(125 721)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	462 825	637 932
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(293 955)	(462 825)
- C.N.S.S en début de période	320 773	291 768
- C.N.S.S en fin de période	(371 169)	(320 773)
- CAVIS en début de période	44 008	39 595
- CAVIS en fin de période	(61 525)	(44 008)
- Diverses Charges à payer en début de période	906 613	620 171
- Diverses Charges à payer en fin de période	(846 199)	(906 613)
- TVA, payées sur biens et services	659 921	814 437
- Charges de personnel	8 627 744	7 863 938
- Autres charges d'exploitation	3 704 460	2 882 900
- Impôts et taxes	(517 782)	(410 743)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>	<b>11 541 958</b>	<b>10 208 086</b>

**i) Note rectificative à la note 40 « Dividendes et autres distributions »**

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
- Prélèvement sur fonds social	(216 790)	166 496
<b>Dividendes et autres distributions</b>	<b>(216 790)</b>	<b>166 496</b>

**j) Note rectificative de la note 43 « Informations sur les parties liées »**

- Une erreur est présente au niveau du point 43.1 « Identification des parties liées » figurant au sein de la note 43. En effet, Attijari FCPR Dynamique ne fait pas partie du groupe Attijari Bank et ce, contrairement à ce qui est mentionné au niveau de la note.
- Une erreur est présente au niveau de cette note « 2.9 FCR Attijari Leasing 10 » avec une discordance entre la rémunération constatée en 2021 au niveau de la note 43 « Informations sur les parties liées » des états financiers et celle présente au niveau du rapport spécial. En effet, la note 43 figurant au niveau des états financiers 2021 publiés est une version avant audit, à remplacer par les montants présents dans le rapport spécial. A ce titre, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT et non pas 12 637 DT.
- Une erreur est présente au niveau de cette note « 6. Emprunts et certificats de dépôt ». Le solde début 2021 s'élève à 119 803 533 DT et non pas à 119 805 533 DT. Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Désignation	Solde début 2021 (en DT)	Utilisations (En DT)	Remboursements	Solde fin 2021	Intérêt 2021
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277	8 834 644
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000	416 506
<b>TOTAL</b>	<b>119 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>131 179 277</b>	<b>9 251 150</b>

- Une erreur est présente au niveau de cette note avec une discordance entre la rémunération du Directeur Général constatée en 2021 au niveau de la note 43 « Informations sur les parties liées » des états financiers et celle présente au niveau du rapport spécial. Cette erreur concerne la charge de l'exercice, le passif au 31/12/2021 et les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général. En effet, la note 43 figurant au niveau des états financiers 2021 publiés est une version avant audit, à remplacer par les montants présents dans le rapport spécial :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	246 009	56 733	137 500	137 500

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 52 324 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

### III.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2021



**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn



Société inscrite au tableau de l'OECT  
Avenue Fadhel Ben Achour  
Centre Urbain Nord, 1003 – Tunis – Tunisie  
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810  
tunisoffice@tn.ey.com  
ey.com/tn  
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

**Attijari Leasing**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021**

**Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **62 506 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 059 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur à la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à 1 891 KDT.  
 Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de 1 813 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### 4.1 La prise en compte des revenus de leasing

###### ➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux Etats Financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 56 540 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées, nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

###### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- l'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- la vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- la réalisation de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- la vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

## 4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

### ➤ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux Etats Financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 351 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers, sont présentés dans les notes aux Etats Financiers n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « Créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2022.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### 2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 mars 2022

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



AMC Ernst & Young

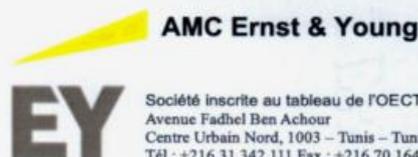
Noureddine HAJJI



### III.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2021



**ECC MAZARS**  
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
 Les Berges du Lac  
 1053 Tunis  
 Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
 E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn



Société inscrite au tableau de l'OECT  
 Avenue Fadhel Ben Achour  
 Centre Urbain Nord, 1003 – Tunis – Tunisie  
 Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810  
[tunisoffice@tn.ey.com](mailto:tunisoffice@tn.ey.com)  
[ey.com/tn](http://ey.com/tn)  
 RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

**Attijari Leasing**

#### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021**

**Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

##### **A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 10* » En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
  - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
  - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
  -
- Une commission de performance égale à :
  - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

**B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank**

**B-1-1 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 KDT HTVA.

**B-1-2 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021, la charge y afférente s'élève 673 KDT HTVA.

**B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 KDT HTVA

**B-1-4 Contrats de leasing**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 KDT.

### **B-2 Convention avec Attijari Intermédiation**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 KDT HTVA.

### **B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances**

#### **B-3-1 Contrat de location d'immeuble**

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 KDT HTVA.

#### **B-3-2 Contrats de leasing**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Finances un contrat de location financière (Leasing). L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 KDT.

#### **B-3-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique**

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 KDT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring.

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 KDT HTVA.

#### **B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

##### **B-4-1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

##### **B-4-2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

##### **B-4-3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout

autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

#### **B-4-4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

#### **B-4-5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 3 KDT HTVA.

#### **B-4-6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

#### **B-4-7 FCR Attijari Leasing 8**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 8* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 KDT HTVA

#### **B-4-8 FCR Attijari Leasing 9**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA.

#### **B-4-8 Contrats de leasing**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Sicar un contrat de location financière (Leasing). L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 KDT.

#### **B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

#### **B-6 Emprunts et certificats de dépôt**

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

<i>Montants en KDT</i>				
<b>Etablissements</b>	<b>Solde Début</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Solde Fin</b>
ATTIJARI BANK	115 804	167 550	156 174	127 179
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000	-	-	4 000
<b>Total</b>	<b>119 804</b>	<b>167 550</b>	<b>156 174</b>	<b>131 179</b>

Courant 2021, les intérêts y relatifs constatés s'élèvent à 9 251 KDT.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membre du Comité Permanent d'Audit et les membre du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	246 009	56 733	137 500	137 500

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 52 324 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 mars 2022

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



AMC Ernst & Young  
 EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour  
 ★ Centre Urbain Nord - 1003 Tunis ★  
 Tél: 31 342 111 - RNE. 0035482 W

#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2021

##### IV.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2021

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) En faveur de la clientèle	21 111 751	21 111 751				
e) Abandon de créances						
h) Engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	51 288 397	42 902 787		8 385 611		
f) Engagements sur opérations de leasing						
g) Engagement sur opérations de factoring	4 037 017	4 037 017				
<b>Total</b>	<b>76 437 165</b>	<b>68 051 555</b>	-	<b>8 385 611</b>	-	-
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	40 218 671	40 218 671				
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Ligne de découvert						
g) Les intérêts à échoir au crédit de leasing	87 344 770	87 224 406		120 364		
h) Valeurs des biens, objet de leasing						
<b>Total</b>	<b>127 563 441</b>	<b>127 443 077</b>	-	<b>120 364</b>	-	-
<b>3-Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	35 000 000	35 000 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
<b>Total</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	-	-	-	-

## IV.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 31/12/2021

### IV.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2020	Encours au 31/12/2019
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	0	0	658 000
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	0	1 990 000	3 980 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	0	2 126 400	4 252 800
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	0	0	2 216 400
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	3 583 600	7 167 200	10 750 800
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	0	0	200 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	0	0	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	0	1 570 000	3 140 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	8 860 000	13 290 000	17 720 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	2 848 000	5 696 000	8 544 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	9 456 000	12 608 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	1 218 800	2 437 600	3 656 400
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	2 000 000	4 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	2 400 000	3 200 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	672 000	1 008 000	1 344 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	7 328 000	10 992 000	14 656 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	5 220 000	6 960 000	8 700 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	6 780 000	9 040 000	11 300 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	24 000 000	30 000 000	0
<b>Total</b>		<b>78 366 400</b>	<b>117 085 200</b>	<b>127 878 400</b>

### IV.2.2 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire Attijari Leasing 2020-1

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars		Pourcentage
			Souscrit à taux fixe	Souscrit à taux variable	
SICAV	10	158 700	15 870 000	0	52,90%
Assurances	2	20 000	2 000 000	0	6,67%
Fonds d'investissement	1	30 000	3 000 000	0	10,00%
FCP	3	46 000	4 600 000	0	15,33%
Personne Physique	7	5 300	530 000	0	1,77%
Autres	1	40 000	4 000 000	0	13,33%
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100,0%</b>

### IV.2.3 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2020	Encours au 31/12/2019
Attijari bank	127 179 277	115 803 533	123 050 012
Amen-bank	20 738 005	25 672 648	22 099 446
Banque de Tunisie	16 369 018	17 788 074	19 007 130
BIAT	21 705 882	25 000 002	15 000 000
BTL	300 000	900 000	1 500 000
ABC	10 000 000	10 000 000	10 000 000
BH	17 674 695	20 456 937	26 240 106
ATB	9 300 000	1 000 000	2 325 000
BAD	941 780	1 794 563	2 647 347
SANAD	29 365 775	36 651 998	21 398 577
GGF	10 139 829	15 209 722	18 835 334
<b>Total</b>	<b>263 714 261</b>	<b>270 277 477</b>	<b>262 102 952</b>

### IV.2.4 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Certificats de dépôt	4 000 000	5 000 000	8 000 000
Certificats de Leasing	20 000 000	15 000 000	38 000 000
<b>Total encours</b>	<b>24 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>46 000 000</b>

### IV.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	2021	2020 Proforma	2019 Proforma*		2021	2020 Proforma	2019 Proforma*		2021	2020 Proforma	2019 Proforma*
Intérêts de leasing	55 820 128	51 308 563	52 381 488	Intérêts et charges assimilés	33 358 560	38 353 352	41 912 781				
Intérêts intercalaires	2 062	1 710	1 051	Commissions encourues	616 400	241 626	284 961				
Intérêts de retard	1 813 394	3 512 557	2 556 708								
Marge non facturée Covid19	(480 635)	725 451	36 307								
Variation des produits réservés	(615 055)	(855 997)	(391 299)								
Commissions de factoring	339 061	255 139	417 928								
Intérêts de financement	1 403 351	1 567 519	1 750 820								
Autres produits d'exploitation	2 490 957	2 562 400	2 668 033								
<b>Intérêts et produits assimilés de leasing</b>	<b>60 773 262</b>	<b>59 077 341</b>	<b>59 421 037</b>	<b>Total des intérêts et charges assimilés</b>	<b>33 974 960</b>	<b>38 594 978</b>	<b>42 197 742</b>	<b>Marge commerciale</b>	<b>26 798 302</b>	<b>20 482 363</b>	<b>17 223 295</b>
Marge commerciale (PNB)	26 798 302	20 482 363	17 223 295	Autres charges d'exploitation	3 704 460	2 882 900	2 803 106				
Produits des placements	822 099	909 147	940 820	Charges de personnel	9 121 128	7 863 938	7 034 073				
<b>Sous total</b>	<b>27 620 401</b>	<b>21 391 510</b>	<b>18 164 115</b>	<b>Sous total</b>	<b>12 825 589</b>	<b>10 746 838</b>	<b>9 837 179</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>14 794 812</b>	<b>10 644 671</b>	<b>8 326 936</b>
Excédent brut d'exploitation	14 794 812	10 644 671	8 326 936	Dotations aux amortissements et aux résorptions	586 955	541 294	468 932				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	2 723 938	2 435 607	2 081 168	- Pour dépréciation des créances	6 800 805	5 633 209	5 058 264				
- Sur provisions additionnelles	0	0	0	- Collectives	6 598	1 116 576	0				
- affectées aux comptes adhérents	0	0	22 047	- Pour passifs et charges	19 766	575 000	70 000				
- des autres actifs courants	0	0	0	- Additionnelles	102 487	334 954	227 832				
- pour dépréciation des actions cotées	0	253 680	0	- Pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000	0				
Encaissement sur créances radiées	3 642 352	2 117 555	1 376 277	- des comptes adhérents	140 924	218 239	2 479				
Autres produits ordinaires	341 676	515 322	492 316	- Pour dépréciation des autres actifs courants	0	0	0				
				- Pour dépréciation des actions cotées	106 480	0	65 100				
				Pertes sur créances radiées	3 666 375	2 020 885	1 384 656				
				Autres pertes ordinaires	950	6 746	9 110				
				Impôts sur les bénéfices	2 646 302	1 285 521	1 098 319				
<b>Sous total</b>	<b>21 502 778</b>	<b>15 966 836</b>	<b>12 298 744</b>	<b>Sous total</b>	<b>14 177 643</b>	<b>11 832 424</b>	<b>8 384 691</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>7 325 135</b>	<b>4 134 412</b>	<b>3 914 053</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	7 325 135	4 134 412	3 914 053	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	266 271	118 123	73 902				
				Effet négatif de modification comptable							
Effets positif de modification comptable	1 890 629	1 102 980	717 960					<b>Résultat net</b>	<b>7 058 863</b>	<b>4 016 289</b>	<b>3 840 151</b>
								<b>Résultat après modification comptable</b>	<b>8 949 492</b>	<b>5 119 269</b>	<b>4 558 111</b>

\*Données 2019 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

**IV.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2019 avant affectation</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>13 500 000</b>	<b>35 525</b>	<b>0</b>	<b>2 845 307</b>	<b>3 454 890</b>	<b>52 085 722</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2020				2 000 000	200 000		1 254 890	(3 454 890)	-
Prélèvement sur fonds social					(166 496)				(166 496)
Résultat au 31 décembre 2020								3 228 640	3 228 640
<b>Solde au 31 Décembre 2020 avant affectation publié</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>69 029</b>	<b>0</b>	<b>4 100 197</b>	<b>3 228 640</b>	<b>55 147 866</b>
Modifications comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation proforma</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>69 029</b>	<b>1 102 980</b>	<b>4 100 197</b>	<b>4 016 289</b>	<b>57 038 495</b>
Effet des modifications comptables						787 649		(787 649)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31 décembre 2021								7 058 863	7 058 863
<b>Solde au 31 Décembre 2021 avant affectation</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>102 238</b>	<b>1 890 629</b>	<b>3 203 837</b>	<b>7 058 863</b>	<b>62 505 568</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>						<b>(1 890 629)</b>	<b>1 890 629</b>		<b>-</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 28/04/2022</b>				<b>2 000 000</b>	<b>300 000</b>		<b>4 758 863</b>	<b>(7 058 863)</b>	<b>-</b>
<b>Dividendes versés sur le bénéfice 2021</b>							<b>(3 300 000)</b>		<b>(3 300 000)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021 après affectation</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>402 238</b>	<b>0</b>	<b>6 553 330</b>	<b>0</b>	<b>59 205 568</b>

#### IV.5 AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En DT	2021	2020	2019
Résultat de l'exercice	7 058 863	3 228 640	3 454 890
Effet des modifications comptables	1 890 629	0	0
Report à nouveau (n – 1)	3 203 837	4 100 197	2 845 307
<b>Résultat à répartir</b>	<b>12 153 330</b>	<b>7 328 837</b>	<b>6 300 197</b>
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000	2 500 000	2 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>10 153 330</b>	<b>4 828 837</b>	<b>4 300 197</b>
Dotations fonds social	300 000	250 000	200 000
Dividende global	3 300 000	1 375 000	0
<b>Report à nouveau</b>	<b>6 553 330</b>	<b>3 203 837</b>	<b>4 100 197</b>

#### IV.6 EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En DT	31/12/2021	31/12/2020 proforma	31/12/2019 proforma
Revenus nets de leasing	56 539 893	54 692 283	54 584 256*
Revenus du factoring	1 742 412	1 822 658	2 168 748
<b>Total des revenus</b>	<b>58 282 305</b>	<b>56 514 941</b>	<b>56 753 004*</b>
Autres produits d'exploitation	2 490 957	2 562 400	2 668 033
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>60 773 262</b>	<b>59 077 341</b>	<b>59 421 037*</b>
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat d'exploitation	9 630 711	4 911 357	4 529 165*
Résultat d'exploitation par action	3,502	1,786	1,647
Revenus par action	21,194	20,551	20,637

\*Données 2019 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

#### IV.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	31/12/2021	31/12/2020 Proforma	31/12/2019 Proforma*
Résultat avant impôts (en DT)	9 971 437	5 419 933	5 012 372*
Impôts sur les sociétés (en DT)	(2 646 302)	(1 285 521)	(1 098 319)*
Contribution conjoncturelle (en DT)	(266 271)	(118 123)	(73 902)
Résultat Net d'impôts (en DT)	7 058 863	4 016 289	3 840 151*
Résultat après modifications comptables (en DT)	8 949 492	5 119 269	4 558 111
Capital social (en DT)	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat par action avant impôts (en DT)	3,626	1,971	1,823
Résultat par action net d'impôts (en DT)	2,567	1,460	1,396
Résultat par action après modifications comptables (en DT)	3,254	1,862	1,657
Résultat avant impôts / capital social (en %)	36,26%	19,71%	18,23%
Résultat net d'impôts / capital social (en %)	25,67%	14,60%	13,96%
Résultat après modifications comptables / capital social (en %)	32,54%	18,62%	16,57%

\*Données 2019 retraitées en proforma par la société pour les besoins de comparabilité.

## IV.8 EVOLUTION DES DIVIDENDES

En DT	2021	2020	2019
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global	3 300 000	1 375 000	0
Dividende par action	1,2	0,5	0
	<i>% du nominal</i>	<i>12,00%</i>	<i>5,00%</i>
Date de paiement	24/05/2022	28/05/2021	-

## IV.9 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	2021	2020	2019
Résultat net d'impôt	7 058 863	4 016 289	3 840 151
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5 164 101	5 733 315	3 797 771
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>12 222 964</b>	<b>9 749 604</b>	<b>7 637 921</b>

## IV.10 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

### IV.10.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2021	2020 proforma	2019 proforma
Résultat net de la période (1)	7 059	4 016	3 840
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	494 605	513 621	535 447
Capitaux propres (avant résultat) (3)	55 447	53 022	49 349
Créances sur la clientèle de leasing	437 062	460 480	491 931
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	60 343	59 670	56 468
Produits réservés (5)	4 833	4 570	3 748
Total Provisions (6)	34 841	33 952	32 415
Emprunts et ressources spéciales (7)	371 965	415 665	444 928
Dettes envers la clientèle	8 900	8 575	8 184
Portefeuille d'investissement	19 457	16 146	14 050
Total bilan (8)	497 010	534 887	554 530
Produits de leasing et de factoring	58 282	56 515	56 753
Charges financières nettes	33 359	38 353	41 913
Total charges d'exploitation	13 413	11 288	10 306
Produits nets	27 620	21 392	18 285
Provisions nettes	4 577	5 192	3 329
Charges de personnel	9 121	7 864	7 034
Portefeuille de placement	7 459	32 568	4 780

### IV.10.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	2021	2020	2019
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	11,21%	10,32%	9,22%
Taux de créances classées (4) / (2)	12,20%	11,62%	10,55%
Ratios de couverture des créances classées ((5)+(6)) / (4)	65,75%	64,56%	64,04%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	17,06%	14,79%	12,99%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	13,01%	11,72%	11,06%

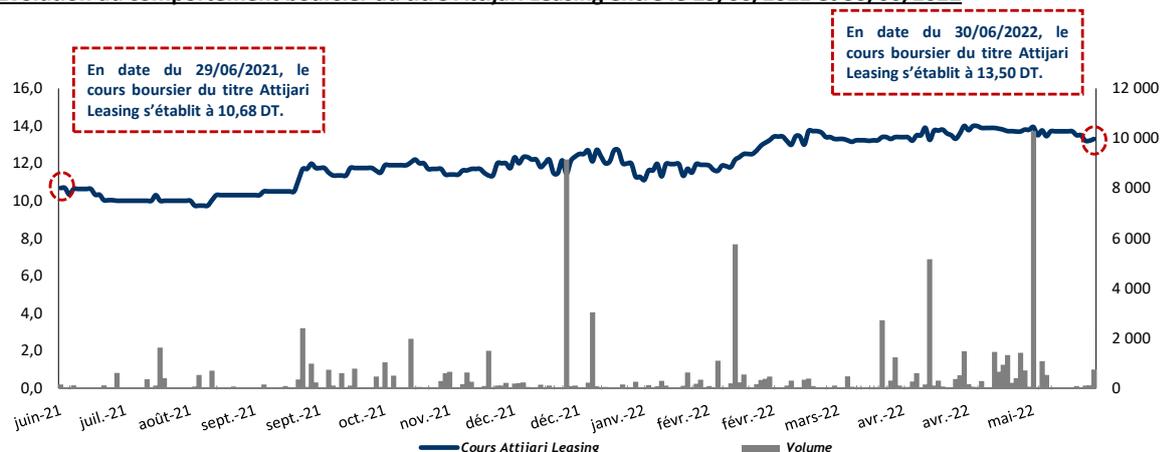
<b>Ratios de structure</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Fonds propres avant résultat / Total bilan	11,16%	9,91%	8,90%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	74,84%	77,71%	80,24%
Créances sur la clientèle de leasing / Total Bilan	87,94%	86,09%	88,71%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle de leasing	87,14%	92,13%	92,11%

<b>Ratios de gestion</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Charges de personnel / Produits nets	33,02%	36,76%	38,47%
Produits nets/Fonds propres av résultat	49,81%	40,34%	37,05%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	48,56%	52,77%	57,03%
Provisions nettes / Produits nets	16,57%	24,27%	18,21%

<b>Ratios de rentabilité</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
ROE (1) / (3)	12,73%	7,57%	7,78%
ROA (1) / (8)	1,42%	0,75%	0,69%
Résultat net / produit net	25,56%	18,78%	21,00%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	13,34%	12,27%	11,54%
Produit net / total bilan	5,56%	4,00%	3,30%

## V. COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR ATTIJARI LEASING

### Evolution du comportement boursier du titre Attijari Leasing entre le 29/06/2021 et 30/06/2022



Source : S&P Global Market Intelligence

### Performance de la valeur Attijari Leasing

Indicateurs de performance	2019	2020	2021	Du 03/01/2022 au 30/06/2022
Nominal (En DT)	10	10	10	10
Nombre de titres admis	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Cours de clôture (En DT)	12,50	11,13	12,00	13,50
Plus haut de la période (En DT)	16,45	11,94	12,73	14,00
Plus bas de la période (En DT)	10,38	8,70	8,76	11,11
Capitalisation Boursière (En DT)	34 375 000	30 607 500	33 000 000	37 125 000
PER <sup>6</sup>	7,54	5,98	3,69	-
Rendement de la période <sup>7</sup>	(24,65%)	(6,96%)	18,60%	-

Sources : BVMT et S&P Global Market Intelligence

Comme illustré ci-haut, le titre Attijari Leasing affiche un cours de clôture de 12 DT au 31/12/2021. Le titre affiche un rendement positif de 18,60% sur l'année 2021.

Le PER d'Attijari Leasing s'établit à 3,69x au 31/12/2021 avec une capitalisation boursière de 33 000 000 DT.

<sup>6</sup>PER = Capitalisation boursière / Résultats nets après modifications comptables

<sup>7</sup>Rendement = ((Cours clôture n + Dividendes) / Cours clôture n-1)-1

## **Chapitre 5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES**

## I. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### I.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Lassaad M'ZAH**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Moez EL GHALI**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mongi TRIMECH***	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis

\* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022

\*\* Administrateurs indépendants

\*\*\* Administrateur représentant les petits porteurs

### I.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIÉTÉ

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2022-2024*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 30/05/2022**	Tunis

\* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

\*\* Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 30/05/2022, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Lassaad M'ZAH	Président du Comité d'Audit Interne
M. Moez EL GHALI	Président du Comité des Risques
M. Khaled BEN JEMAA	Membre du Comité des Risques
M. Mongi TRIMECH	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Mohsen BOUZID	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Kamel HABBACHI	Membre du Comité des Risques

De plus, il est à signaler que M. Moez TERZI, en sa qualité de Directeur Général, fait partie des comités suivants :

- Comité de direction ;
- Comité de financement leasing ;
- Comité de ventes des biens récupérés ;
- Comité de recouvrement ;
- Comité de suivi des actifs classés ;
- Comité de factoring ;
- Comité de trésorerie ;
- Comité d'Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif » ;
- Comité des risques opérationnels.

### I.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Activités exercées, en dehors d'Attijari Leasing, au cours des trois dernières années
M. Said SEBTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur Général d'Attijari bank.</li> </ul>
M. Kamel HABBACHI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur Général Adjoint Attijari Bank, chargé de la Banque de Détail.</li> </ul>
M. Mohsen BOUZID	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable du Pôle Recouvrement Contentieux et Juridique d'Attijari bank.</li> </ul>
M. Khaled BEN JEMAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ;</li> <li>▪ Président Directeur Général de la société de TLD ;</li> <li>▪ Président Directeur Général de la société de SOHOB ;</li> <li>▪ Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.</li> </ul>
M. Lassaad M'ZAH	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur Général Financier chez SFBT.</li> <li>▪ Président Directeur Général de SOSTEM.</li> </ul>
M. Moez EL GHALI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général MS SOLUTIONS - SA.</li> </ul>
M. Mongi TRIMECH	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérant de la Société Méditerranéenne de Production Maritime ;</li> </ul>
M. Moez TERZI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Néant.</li> </ul>

### I.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled BEN JEMAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de SAM ;</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de TLD ;</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de SOHOB ;</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de PLASTIC UNION.</li> </ul>
M. Said SEBTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Gestion ;</li> <li>▪ Attijari SICAR ;</li> <li>▪ Attijari Finances Tunisie ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation.</li> </ul>
M. Kamel HABBACHI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Recouvrement ;</li> <li>▪ Attijari Assurance ;</li> <li>▪ SMT ;</li> <li>▪ Attijari intermédiation ;</li> <li>▪ Attijari Finances Tunisie ;</li> <li>▪ Attijari Gestion.</li> </ul>
M. Mohsen BOUZID	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration d'Attijari Recouvrement ;</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration d'Attijari Immobilière.</li> </ul>
M. Lassaad M'ZAH	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de SOSTEM.</li> </ul>
M. Moez EL GHALI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de MS Solutions - SA.</li> </ul>
M. Mongi TRIMECH	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson » ;</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport International ».</li> </ul>
M. Moez TERZI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Néant.</li> </ul>

### I.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIETES QU'ILS REPRESENTENT

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Attijari bank	M. Said SEBTI	Directeur Général d'Attijari bank

## II. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE

### II.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La Direction de la société se compose d'un Directeur Général.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le montant des rémunérations perçues par M. Moez TERZI au titre de l'exercice 2021, s'élève à **192 977 DT** bruts. La charge supportée à ce titre en 2021 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à **246 009 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing se compose de sept (7) personnes, à savoir :

- Un (1) Président du Conseil d'Administration ;
- Six (6) administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 à 80 mille dinars nets et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2021 a arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2021 à **15 000 DT** nets.

La même Assemblée Générale Ordinaire a de plus arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2021 à **15 000 DT** nets.

### II.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2021

- Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à **1 234 822 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **486 437 DT**.

### III. ORGANES DE CONTROLE

#### IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>Mme. Sonia KETARI LOUZIR</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
<b>Numéro de fax</b>	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:slouzir@deloitte.tn">slouzir@deloitte.tn</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2018-2020</b>	<b>2018-2020</b>

\*Nomination décidée par l'AGO du 19/04/2018

#### IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	ECC MAZARS	AMC Ernst & Young
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>M. Noureddine HAJJI</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 71 963 380	00 216 70 749 111
<b>Numéro de fax</b>	00 216 71 964 380	00 216 70 749 045
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:noureddine.hajji@tn.ey.com">noureddine.hajji@tn.ey.com</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2021-2023</b>	<b>2021-2023</b>

\*Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021

#### IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Conformément au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 et à la note 43 relative aux informations sur les parties liées des états financiers correspondants, les opérations conclues avec des membres du Conseil d'Administration, de direction ou des principaux actionnaires sont relatées ci-après :

##### Opérations avec Attijari bank

- Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.  
Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention, le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **89 107 DT HTVA**.

- Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à **1 234 822 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **486 437 DT**.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
  - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
  - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
  - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
  - ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **341 000 DT HTVA**.

- Au 31/12/2021, les emprunts et certificats de dépôt avec Attijari bank se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début 2021 (en DT)	Utilisations (En DT)	Remboursements	Solde fin 2021	Intérêt 2021
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277	8 834 644
<b>TOTAL</b>	<b>115 803 533</b>	<b>167 550 000</b>	<b>156 174 256</b>	<b>127 179 277</b>	<b>8 834 644</b>

Courant 2021, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 8 835 KDT.

- Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2021, le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève **673 323 DT HTVA**.

##### Opérations de leasing avec le Groupe HORCHANI

Il est à noter que le Groupe HORCHANI est actionnaire de la société Attijari Leasing à hauteur de 9,09% au 31/12/2021.

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **44 000 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **201 243 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **46 834 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **20 681 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à **1 DT**.

## **Chapitre 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

## I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

### I.1 EVOLUTION RECENTE

Au 31 décembre 2021, le Produit Net d'Attijari Leasing enregistre une croissance de 29,1% pour se situer à 27 620 mDT contre 21 392 mDT au 31 décembre 2020.

Les approbations de financements au 31 décembre 2021 se sont élevées à 283 176 mDT contre 244 243 mDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 15,9%.

Les mises en force au 31 décembre 2021 se sont élevées à 204 625 mDT contre 180 789 mDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 13,2%.

### I.2 STRATEGIE FUTURE

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays, en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, la stratégie adoptée par la Société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés peuvent assurer une rentabilité acceptable ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
  - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
  - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses.

Attijari Leasing vise à consolider sa présence sur le marché tunisien en augmentant sa part de marché et en améliorant sa capacité bénéficiaire et ce, en réalisant ses objectifs tels qu'avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés.

### I.3 NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE

Pour le présent Document de Référence, certaines informations financières prévisionnelles concernant l'activité de la société et ses ressources futures de financement ont dû être modifiées par rapport à celles figurant au Document de Référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré sous le numéro 20/004 en date du 09/10/2020 et ce, pour tenir compte des éléments suivants :

- Des impacts liés à la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 ;
- Des nouvelles données économiques du pays tant en matière de croissance prévue à fin 2021 et les années à venir que les intentions d'investissements réels et la disponibilité des ressources ;
- Des réalisations commerciales à fin décembre 2021 de la Société ainsi que celle du secteur du leasing ;
- Des nouvelles conditions commerciales au niveau du marché de leasing ;
- Des nouvelles données relatives aux conditions et disponibilité des ressources sur le marché.

En conséquence de ce qui précède, les états financiers prévisionnels tels que présentés dans le présent Document de Référence ont été révisés et ce, au niveau des mises en force, d'émission d'emprunts obligataires ou bancaires, de résultats et d'indicateurs de gestion.

## II. PERSPECTIVES D'AVENIR

### II.1 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2021

La confrontation entre les réalisations de la Société au 31/12/2021 et les prévisions établies au niveau du Business Plan pour l'exercice 2021 telles que publiées dans le document de référence « Attijari Leasing 2020 » fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En KDT	Prévisions de l'année 2021	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Pourcentage de réalisation	Commentaires
Mises en force	200 063	204 624	4 561	102,3%	Cette variation positive de 2,3% est expliquée par une reprise d'activité plus importante que prévue.
Intérêts de leasing	59 228	56 540	(2 688)	95,5%	Pour 2021, le niveau de réalisation des marges brutes de leasing prévu a été de 95,5%.
Charges d'intérêts	41 966	33 358	(8 608)	79,5%	Le taux de réalisation des charges d'intérêts a été de 79,5%.
Frais du personnel	8 204	9 121	917	111,2%	Pour 2021, les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 111,2%.
Les charges d'exploitation	11 906	13 413	1 507	112,7%	Les charges d'exploitation ont été estimées avec un écart de 1 507 KDT.
Les ressources à mobiliser	197 235	212 959	15 724	108,0%	Pour 2021, le niveau de réalisation des ressources prévu a été de 108,0%.
Les dotations nettes	3 948	4 577	629	115,9%	Pour 2021, le niveau de réalisation des dotations nettes est de 115,9%, expliqué par une aggravation des créances douteuses plus importantes que prévue.

### II.2 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31 MARS 2022 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2022

La confrontation des réalisations du premier trimestre de l'exercice 2022 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/03/2022 avec les prévisions établies pour l'année 2022 publiées au niveau du présent Document de Référence « Attijari Leasing 2022 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En KDT	Indicateurs d'activité au 31/03/2022*	Prévisions de l'année 2022	Pourcentage de réalisation
Mises en force	54 188	250 000	21,7%
Intérêts nets de Leasing & Factoring	15 301	63 392	24,1%
Structure des ressources	359 614	392 302	91,7%
Capitaux propres (hors résultat net)	62 440	59 206	105,5%
Produits nets de Leasing	7 410	29 070	25,5%
Engagements sur la clientèle	492 093	518 603	94,9%
Engagements classés	63 931	59 355	107,7%
Total charges d'exploitation hors provisions	3 999	14 021	28,5%

\* Données non auditées

La société réalise, au 31/03/2022, 21,7% de ses prévisions de mises en force au titre de l'exercice 2022.

Attijari Leasing a également réalisé, au 31/03/2022, 25,5% des produits nets de leasing prévus au titre de l'exercice 2022 et affiche à la même période un total engagement de l'ordre de 492 093 mDT représentant 94,9% de ses prévisions.

## II.3 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS OPERÉES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2022-2026 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2020-2024

### II.3.1 Mises en force

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	220 069	242 076	266 284	Les perspectives d'évolution des mises en force, supérieures à l'ancien BP, ont été ajustées en fonction des réalisations au 31/12/2021 présentant un niveau d'activité plus important que prévu.
Nouveau BP	250 000	275 000	302 500	
Ecart en valeur	29 931	32 924	36 216	

*P = Prévisionnel*

### II.3.2 Intérêts de leasing (marges brutes de leasing)

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	60 272	61 663	63 852	Le niveau global d'évolution des marges brutes de leasing durant la période prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouvelles prévisions de MEF et des taux d'intérêts.
Nouveau BP	58 860	62 984	68 563	
Ecart en valeur	(1 412)	1 321	4 711	

*P = Prévisionnel*

### II.3.3 Charges d'intérêts

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	42 249	42 698	44 037	Le niveau global d'évolution des charges d'intérêts durant la période prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouveaux besoins en ressources et des nouvelles conditions de marché.
Nouveau BP	34 538	36 812	40 751	
Ecart en valeur	(7 711)	(5 886)	(3 286)	

*P = Prévisionnel*

### II.3.4 Frais du personnel

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	8 820	9 481	10 192	Le niveau global d'évolution des frais du personnel sur la période prévisionnelle a été ajusté en fonction (i) des réalisations au 31/12/2021, (ii) de l'évolution de l'activité et (iii) de la politique RH d'Attijari Leasing en termes de recrutements et d'augmentations salariales.
Nouveau BP	10 003	10 853	11 776	
Ecart en valeur	1 183	1 372	1 584	

*P = Prévisionnel*

### II.3.5 Les charges d'exploitation

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	12 630	13 380	14 203	Le niveau global d'évolution des charges d'exploitation durant la période prévisionnelle a été ajusté en fonction de l'évolution des charges de personnel et des objectifs de coefficient d'exploitation fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	14 021	15 146	16 377	
Ecart en valeur	1 391	1 766	2 174	

*P = Prévisionnel*

### II.3.6 Les ressources à mobiliser

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	374 596	523 949	672 396	Sur la période prévisionnelle, les emprunts et dettes rattachées ont été déterminés compte tenu des nouvelles prévisions de MEF.
Nouveau BP	337 195	340 377	295 652	
Ecart en valeur	(37 401)	(183 572)	(376 744)	

*P = Prévisionnel*

### II.3.7 Les dotations nettes des reprises sur provisions<sup>8</sup>

En mDT	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	4 058	4 030	3 704	Sur la période prévisionnelle, le niveau des dotations nettes a été déterminé selon les objectifs du taux de créances classées et du taux de couverture fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	4 400	4 602	4 956	
Ecart en valeur	342	572	1 252	

*P = Prévisionnel*

**La Société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.**

**Attijari Leasing est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**Attijari Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

<sup>8</sup>hors dotations aux provisions collectives

## II.4 HYPOTHESES RETENUES

Les perspectives d'avenir de la société Attijari Leasing sur la période 2022-2026 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2021, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022.

Les prévisions de la Société et les hypothèses sous-jacentes couvrant la période 2022-2026 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le 18 mai 2022 et examinées par les Commissaires aux Comptes de la Société.

### II.4.1 Les Mises en force

La progression des mises en forces prévue pour les années 2022 à 2026 tient compte de la conjoncture économique du pays, des retombées de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 et de la politique d'accroissement de l'activité d'Attijari Leasing compte tenu des différentes opportunités de financement pouvant se présenter.

Durant la période 2021-2026, les mises en forces enregistrent une croissance annuelle moyenne de 12,3%.

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Mises en forces	204 625	250 000	275 000	302 500	332 750	366 025	12,3%
Taux de croissance	13,2%	22,2%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.4.2 Intérêts bruts de Leasing

Les intérêts bruts de leasing prévus durant la période 2021-2026 se présentent comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Intérêts bruts	56 540	58 860	62 984	68 563	75 299	82 675	7,9%
Taux de croissance	3,4%	4,1%	7,0%	8,9%	9,8%	9,8%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les intérêts bruts de leasing enregistrent une croissance annuelle moyenne de 7,9% sur la période 2021-2026. Les hypothèses suivantes sont retenues :

- Un taux de sortie de 14,23% pour les financements prévus sur la période prévisionnelle ;
- Un autofinancement de 20,0% sur le montant Hors Taxes à financer ;
- Une durée moyenne de 51,3 mois pour les nouveaux financements.

### II.4.3 Les revenus du factoring

La Société compte développer progressivement cette activité de factoring durant la période 2022-2026 tout en opérant une politique sélective de sa nouvelle clientèle eu égard notamment à la rentabilité de leur activité et de la solvabilité de leurs propres clients.

Les revenus bruts de factoring enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 10,0% sur la période 2021-2026. L'évolution de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Commissions de factoring	339	373	410	451	496	546	10,0%
Intérêts de financement	1 403	1 544	1 698	1 868	2 055	2 260	10,0%
Revenus de factoring	1 742	1 917	2 108	2 319	2 551	2 806	10,0%
Taux de croissance	(4,4%)	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.4.4 Les charges générales d'exploitation

L'évolution moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2021-2026 serait en hausse de 7,4%.

En effet, les frais du personnel sont prévus en croissance annuelle moyenne de 8,7% sur la période 2021-2026.

Les autres charges d'exploitation enregistrant une croissance annuelle moyenne de 4,3% sur la période 2021-2026.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes d'Attijari Leasing ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2022. De même, ces dotations tiennent compte de l'évolution des résorptions des frais relatifs aux émissions d'emprunts obligataires à effectuer durant la période 2022-2026.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2021-2026, se présentent comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Frais du personnel	9 121	10 003	10 853	11 776	12 777	13 863	<b>8,7%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>16,0%</i>	<i>9,7%</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,5%</i>	
Autres charges d'exploitation	3 704	3 175	3 463	3 795	4 169	4 580	<b>4,3%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>28,5%</i>	<i>(14,3%)</i>	<i>9,1%</i>	<i>9,6%</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,8%</i>	
Dotations aux amortissements	587	843	829	806	795	761	<b>5,3%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>8,4%</i>	<i>43,6%</i>	<i>(1,6%)</i>	<i>(2,9%)</i>	<i>(1,3%)</i>	<i>(4,2%)</i>	
<b>Total Charges d'exploitation hors provisions</b>	<b>13 413</b>	<b>14 021</b>	<b>15 146</b>	<b>16 377</b>	<b>17 741</b>	<b>19 204</b>	<b>7,4%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>18,8%</i>	<i>4,5%</i>	<i>8,0%</i>	<i>8,1%</i>	<i>8,3%</i>	<i>8,2%</i>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.4.5 Les dotations et reprises aux provisions

Les dotations aux provisions sont déterminées selon deux critères à savoir :

- L'évolution des créances classées historiques ;
- Les objectifs d'Attijari Leasing en matière de taux de couverture des créances classées.

Les reprises de provisions sont déterminées sur la base du tableau corrigé des actions de recouvrement.

La Société prévoit également une dotation aux provisions pour risques et charges de l'ordre de 150 mDT par an ainsi qu'une dotation aux provisions collectives de l'ordre de 500mDT sur la période 2022-2026.

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2021-2026 :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Reprises ou dotations nettes de provisions	4 351	4 250	4 452	4 806	5 261	5 804	5,9%
<i>Taux de croissance</i>	(8,8%)	(2,3%)	4,8%	7,9%	9,5%	10,3%	
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	226	150	150	150	150	150	(7,9%)
<i>Taux de croissance</i>	(46,3%)	(33,7%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Dotations aux provisions collectives	0	500	500	500	500	500	n.s
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.4.6 Ressources à mobiliser

En vue de réaliser ses prévisions de mises en force, la Société projette sur la période 2022-2026 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires. Le détail de ces ressources se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés	0	30 000	30 000	30 000	40 000	30 000	n.s
<i>Taux de croissance</i>	(100,0%)	n.s	0,0%	0,0%	33,3%	(25,0%)	
Total ressources bancaires CMT	212 959	307 195	310 377	265 652	296 661	410 730	14,0%
<i>Taux de croissance</i>	28,1%	44,3%	1,0%	(14,4%)	11,7%	38,5%	
<b>Total</b>	<b>212 959</b>	<b>337 195</b>	<b>340 377</b>	<b>295 652</b>	<b>336 661</b>	<b>440 730</b>	<b>15,7%</b>
<i>Taux de croissance</i>	8,5%	58,3%	0,9%	(13,1%)	13,9%	30,9%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les dettes à court terme (billets de trésorerie et autres) auxquelles la Société peut faire appel seront des crédits relais jusqu'à la mise en place des crédits moyen terme ou obligataires.

#### Caractéristiques des emprunts obligataires que la société compte émettre

Emprunt	Montant (en mDT)	Taux	Durée
Attijari Leasing 2022-1	30 000	11,5%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2022</b>	<b>30 000</b>		
Attijari Leasing 2023-1	30 000	11,5%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2023</b>	<b>30 000</b>		
Attijari Leasing 2024-1	30 000	11,5%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2024</b>	<b>30 000</b>		
Attijari Leasing 2025-1	40 000	11,5%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2025</b>	<b>40 000</b>		
Attijari Leasing 2026-1	30 000	11,5%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2026</b>	<b>30 000</b>		

## II.4.7 Les charges financières

Les charges financières d'Attijari Leasing, sur la période 2022-2026, tiennent compte des intérêts relatifs aux différents crédits et emprunts en cours et ceux programmés sur la période prévisionnelle.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Crédits bancaires en cours	26 050	17 526	10 612	5 180	2 046	340	(58,0%)
<i>Taux de croissance</i>	(3,2%)	(32,7%)	(39,4%)	(51,2%)	(60,5%)	(83,4%)	
Emprunts obligataires en cours	6 598	7 152	4 191	2 223	699	0	(100,0%)
<i>Taux de croissance</i>	(33,5%)	8,4%	(41,4%)	(46,9%)	(68,6%)	(100,0%)	
Nouveaux crédits bancaires	0	8 453	17 128	25 682	32 234	36 493	n.s
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	>100,0%	49,9%	25,5%	13,2%	
Nouveaux emprunts obligataires	0	0	3 450	6 210	8 280	10 810	n.s
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	n.s	80,0%	33,3%	30,6%	
Charges / CCT	233	481	505	530	557	584	20,1%
<i>Taux de croissance</i>	(61,6%)	>100,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
Charges Int / CL ou CMT assimilés	476	926	926	926	926	926	14,2%
<i>Taux de croissance</i>	(47,4%)	94,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
<b>Total charges d'intérêts (financière)</b>	<b>33 359</b>	<b>34 538</b>	<b>36 812</b>	<b>40 751</b>	<b>44 742</b>	<b>49 153</b>	<b>8,1%</b>
<i>Taux de croissance</i>	(13,0%)	3,5%	6,6%	10,7%	9,8%	9,9%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.4.8 L'investissement propre

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Construction	0	2 000	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s
Matériel roulant	409	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Matériel de bureaux	8	0	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	(29,9%)	(100,0%)	n.s	0,0%	0,0%	0,0%
AAI	0	135	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	(25,7%)	0,0%	0,0%	0,0%
Matériel et log Informatique	119	222	100	100	100	100
<i>Taux de croissance</i>	(56,5%)	87,1%	(55,0%)	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	766	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
<b>Total Investissements Propres</b>	<b>1 302</b>	<b>2 357</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	81,1%	(87,3%)	0,0%	0,0%	0,0%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.4.9 Evolution du poste « clients » et des actifs classés

### a) Impayés sur la clientèle

Sur la période 2021-2026, l'évolution des impayés sur la clientèle se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Impayés sur la clientèle	28 190	29 812	32 514	35 914	40 391	41 408	8,0%
<i>Taux de croissance</i>	(3,6%)	5,8%	9,1%	10,5%	12,5%	2,5%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### b) Evolution des créances classées (hors activité Factoring)

Les actions de recouvrement mises en place par Attijari Leasing, la reprise maîtrisée de l'activité de financement ainsi que les radiations prévues visent à atteindre un niveau des parts d'actifs classés de l'ordre de 8,57% à horizon 2026.

A ce titre, la part des créances classées devrait s'établir à 8,57% en 2026 contre 12,2% en 2021. Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 107,0% en 2026.

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Montant des engagements sur leasing	494 605	518 603	560 279	611 259	680 579	697 707
Dont montant des engagements courants sur Clientèle leasing	434 262	459 248	500 867	553 254	622 219	637 879
Dont montant des créances classées	60 343	59 355	59 411	58 005	58 359	59 828
Provisions + agios réservés <sup>9</sup>	39 674	45 502	48 097	51 711	58 418	64 017
Ratio des créances classées	12,20%	11,45%	10,60%	9,49%	8,57%	8,57%
Taux de Couverture après radiations prévues	65,75%	76,66%	80,96%	89,15%	100,10%	107,00%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.4.10 Le résultat, le report à nouveau et les dividendes

Conformément aux dispositions des statuts, les résultats dégagés à compter de l'exercice 2022 devront servir à :

- Constituer la réserve légale si elle n'a pas atteint 10% du capital ;
- Constituer les réserves réglementées ;
- Distribuer des dividendes aux actionnaires ;
- Constituer avec le reliquat les reports à nouveau bénéficiaires.

L'évolution du résultat de l'exercice ainsi que celle du résultat reporté, sur la période 2021-2026, se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>	TCAM 2021-2026
Résultats Reportés	3 204	6 963	10 785	15 163	19 812	25 314	51,2%
<i>Taux de croissance</i>	(21,9%)	>100,0%	54,9%	40,6%	30,7%	27,8%	
Résultats de l'exercice	7 059	7 122	7 678	7 949	8 802	9 698	6,6%
<i>Taux de croissance</i>	75,8%	0,9%	7,8%	3,5%	10,7%	10,2%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>9</sup> Y compris les provisions additionnelles

L'évolution des dividendes sur la période 2021-2026 se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
<b>Dividendes*</b>	<b>1 375</b>	<b>3 300</b>				
<b>Taux de distribution</b>	<b>5,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,0%</b>

\*Dividendes distribués au cours de l'année N, au titre de l'exercice N-1.

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.4.11 Tableaux de mouvement des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres sur la période 2021-2026, se présente comme suit :

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	20 852	20 852	20 852	20 852	20 852	20 852
Résultats reportés	3 204	6 963	10 785	15 163	19 812	25 314
Effets des modifications comptables	1 891	1 891	1 891	1 891	1 891	1 891
Résultat de l'exercice	7 059	7 122	7 678	7 949	8 802	9 698
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>62 506</b>	<b>66 328</b>	<b>70 706</b>	<b>75 355</b>	<b>80 857</b>	<b>87 255</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.5 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS

### II.5.1 Bilans Prévisionnels

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
<b>ACTIF</b>						
Caisse et Avoirs auprès des Banques	12 295	34	609	451	0	1 560
Créances sur la clientèle de Leasing	437 062	475 088	515 724	564 414	629 580	642 732
Acheteurs factorés	11 404	13 685	16 422	19 706	23 648	28 377
Portefeuille de placement	7 459	7 459	7 459	7 459	7 459	7 459
Portefeuille titre Investissements	19 457	20 157	20 857	21 557	22 257	22 957
Valeurs Immobilisées	4 790	6 307	5 777	5 272	4 777	4 316
Autres Actifs	4 541	4 249	4 357	4 534	4 871	5 124
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>497 010</b>	<b>526 980</b>	<b>571 205</b>	<b>623 394</b>	<b>692 592</b>	<b>712 525</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>						
Concours Bancaires et Dettes rattachées	1	0	0	0	222	0
Dettes envers la clientèle	8 900	8 000	8 800	9 680	10 648	11 713
Comptes Courants des Adhérents	2 196	2 271	2 347	2 427	2 509	2 594
Emprunts et Ressources spéciales	371 965	392 302	425 689	465 914	521 484	526 500
Dettes Fournisseurs	42 436	51 846	57 031	62 734	69 007	75 908
Autres Passifs	9 007	6 233	6 631	7 283	7 864	8 555
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>434 504</b>	<b>460 651</b>	<b>500 498</b>	<b>548 038</b>	<b>611 734</b>	<b>625 269</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	20 852	20 852	20 852	20 852	20 852	20 852
Résultats reportés	3 204	6 963	10 785	15 163	19 812	25 314
Effets des modifications comptables	1 891	1 891	1 891	1 891	1 891	1 891
Résultat de l'exercice	7 059	7 122	7 678	7 949	8 802	9 698
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>62 506</b>	<b>66 328</b>	<b>70 706</b>	<b>75 355</b>	<b>80 857</b>	<b>87 255</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>497 010</b>	<b>526 980</b>	<b>571 205</b>	<b>623 394</b>	<b>692 592</b>	<b>712 525</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.5.2 Etats de résultats prévisionnels

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
<b>Produits d'exploitation de Leasing &amp; Factoring</b>						
Intérêts de leasing	56 540	58 860	62 984	68 563	75 299	82 675
<i>Var en %</i>	3,4%	4,1%	7,0%	8,9%	9,8%	9,8%
Autres produits d'exploitation	2 491	2 616	2 746	2 884	3 028	3 179
Revenus de factoring	1 742	1 917	2 108	2 319	2 551	2 806
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>60 773</b>	<b>63 392</b>	<b>67 838</b>	<b>73 766</b>	<b>80 877</b>	<b>88 661</b>
<i>Var en %</i>	2,9%	4,3%	7,0%	8,7%	9,6%	9,6%
Charges financières nettes	(33 359)	(34 538)	(36 812)	(40 751)	(44 742)	(49 153)
<i>Var en %</i>	(13,0%)	3,5%	6,6%	10,7%	9,8%	9,9%
Commissions encourues	(616)	(647)	(680)	(714)	(749)	(787)
Produits des placements	822	863	906	952	999	1 049
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>27 620</b>	<b>29 070</b>	<b>31 253</b>	<b>33 253</b>	<b>36 386</b>	<b>39 770</b>
<i>Var en %</i>	29,1%	5,3%	7,5%	6,4%	9,4%	9,3%
<b>Charges d'exploitation</b>						
Charges de personnel	(9 121)	(10 003)	(10 853)	(11 776)	(12 777)	(13 863)
Dotations aux amortissements	(587)	(843)	(829)	(806)	(795)	(761)
Autres charges d'exploitation	(3 704)	(3 175)	(3 463)	(3 795)	(4 169)	(4 580)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>(13 413)</b>	<b>(14 021)</b>	<b>(15 146)</b>	<b>(16 377)</b>	<b>(17 741)</b>	<b>(19 204)</b>
<i>Var en %</i>	18,8%	4,5%	8,0%	8,1%	8,3%	8,2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>14 208</b>	<b>15 050</b>	<b>16 107</b>	<b>16 877</b>	<b>18 645</b>	<b>20 566</b>
<i>Var en %</i>	40,6%	5,9%	7,0%	4,8%	10,5%	10,3%
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(4 351)	(4 250)	(4 452)	(4 806)	(5 261)	(5 804)
Dotations nettes aux provisions collectives	0	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)
Dotations aux provisions pour risques & charges	(226)	(150)	(150)	(150)	(150)	(150)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 631</b>	<b>10 150</b>	<b>11 005</b>	<b>11 421</b>	<b>12 734</b>	<b>14 112</b>
Autres gains ordinaires	342	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	(1)	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>9 971</b>	<b>10 150</b>	<b>11 005</b>	<b>11 421</b>	<b>12 734</b>	<b>14 112</b>
Impôts sur les bénéfices	(2 646)	(3 027)	(3 327)	(3 472)	(3 932)	(4 414)
Contribution conjoncturelle	(266)	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>7 059</b>	<b>7 122</b>	<b>7 678</b>	<b>7 949</b>	<b>8 802</b>	<b>9 698</b>
Effets des modifications comptables	1 891					
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>8 949</b>	<b>7 122</b>	<b>7 678</b>	<b>7 949</b>	<b>8 802</b>	<b>9 698</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.5.3 Etats de Flux de trésorerie prévisionnels

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
<b>MISES EN FORCES PREVUES</b>	<b>204 625</b>	<b>250 000</b>	<b>275 000</b>	<b>302 500</b>	<b>332 750</b>	<b>366 025</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>						
Encaissements reçus des clients	327 185	239 668	256 365	270 746	277 627	388 185
Encaissements reçus des acheteurs factorés	48 401	50 074	55 077	60 079	65 082	70 085
Financements des adhérents	(45 587)	(315)	(580)	(926)	(1 356)	(1 892)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(241 444)	(273 006)	(295 731)	(316 995)	(338 362)	(394 204)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(11 625)	(14 035)	(15 080)	(16 349)	(17 731)	(19 204)
Intérêts payés	(35 524)	(34 507)	(36 818)	(40 782)	(44 897)	(49 195)
Impôts et taxes payés	(13 276)	(5 894)	(3 230)	(3 387)	(3 873)	(4 292)
Autres flux de trésorerie	25 658	11 075	10 784	10 832	10 868	10 884
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>53 788</b>	<b>(26 940)</b>	<b>(29 213)</b>	<b>(36 783)</b>	<b>(52 643)</b>	<b>367</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>						
Décaissements /acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 302)	(2 357)	(300)	(300)	(300)	(300)
Encaissements / cession immobilisations corporelles et incorporelles	139	0	0	0	0	0
Décaissements /acquisition Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Encaissements/ cession Immobilisations financières	(2 500)	0	0	0	0	0
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(3 663)</b>	<b>(2 357)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>						
Distribution de dividendes	(134)	(3 300)	(3 300)	(3 300)	(3 300)	(3 300)
Encaissements / Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	207 959	337 000	340 000	295 000	336 000	440 000
Remboursement d'emprunts	(253 879)	(316 859)	(306 989)	(255 427)	(281 091)	(435 715)
Flux liés au financement à court terme	5 000	195	377	652	661	730
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(41 054)</b>	<b>17 037</b>	<b>30 088</b>	<b>36 925</b>	<b>52 269</b>	<b>1 716</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>	<b>9 071</b>	<b>(12 260)</b>	<b>574</b>	<b>(158)</b>	<b>(673)</b>	<b>1 783</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>	<b>3 224</b>	<b>12 294</b>	<b>34</b>	<b>609</b>	<b>451</b>	<b>(222)</b>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>12 294</b>	<b>34</b>	<b>609</b>	<b>451</b>	<b>(222)</b>	<b>1 560</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.6 RATIOS PREVISIONNELS

### II.6.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Résultat net de la période	7 059	7 122	7 678	7 949	8 802	9 698
Engagements sur la clientèle	494 605	518 603	560 279	611 259	680 579	697 707
Capitaux propres (avant résultat)	55 447	59 206	63 028	67 406	72 055	77 557
Créances sur la clientèle de leasing	437 062	475 088	515 724	564 414	629 580	642 732
Créances classées	60 343	59 355	59 411	58 005	58 359	59 828
Total Provisions + Agios <sup>10</sup>	(39 674)	(45 502)	(48 097)	(51 711)	(58 418)	(64 017)
Emprunts et ressources spéciales	371 965	392 302	425 689	465 914	521 484	526 500
Total bilan	497 010	526 980	571 205	623 394	692 592	712 525
Produits d'exploitation	60 773	63 392	67 838	73 766	80 877	88 661
Charges financières	(33 359)	(34 538)	(36 812)	(40 751)	(44 742)	(49 153)
Total charges d'exploitation	(13 413)	(14 021)	(15 146)	(16 377)	(17 741)	(19 204)
Produits nets <sup>11</sup>	27 415	28 854	31 026	33 015	36 136	39 507
Charges de personnel	(9 121)	(10 003)	(10 853)	(11 776)	(12 777)	(13 863)

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.6.2 Ratios financiers

En %	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Capitaux propres / Engagements sur la clientèle	11,21%	11,42%	11,25%	11,03%	10,59%	11,12%
Taux de créances classées de l'activité Leasing	12,20%	11,45%	10,60%	9,49%	8,57%	8,57%
Ratio de couverture des créances classées	65,75%	76,66%	80,96%	89,15%	100,10%	107,00%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	11,16%	11,23%	11,03%	10,81%	10,40%	10,88%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	74,84%	74,44%	74,52%	74,74%	75,29%	73,89%
Créances issues d'opérations de leasing / Total Bilan	87,94%	90,15%	90,29%	90,54%	90,90%	90,20%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Charges de personnel / produits nets	33,27%	34,67%	34,98%	35,67%	35,36%	35,09%
Produits nets/Capitaux propres av résultat	49,44%	48,74%	49,23%	48,98%	50,15%	50,94%
Coefficient d'exploitation <sup>12</sup>	48,92%	48,59%	48,82%	49,60%	49,09%	48,61%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>10</sup> Y compris les provisions additionnelles

<sup>11</sup> Hors commissions encourues et produits de placements

<sup>12</sup>Coefficient d'exploitation = Total charges d'exploitation/Produits nets

En %	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
ROE	12,73%	12,03%	12,18%	11,79%	12,22%	12,50%
ROA	1,42%	1,35%	1,34%	1,28%	1,27%	1,36%
Résultat net / produit net	25,75%	24,68%	24,75%	24,08%	24,36%	24,55%
Produits d'exploitation / créances sur la clientèle	13,90%	13,34%	13,15%	13,07%	12,85%	13,79%
Produit net / total bilan	5,52%	5,48%	5,43%	5,30%	5,22%	5,54%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.6.3 Etat des cash-flows prévisionnels

En mDT	2021 <sup>R</sup>	2022 <sup>P</sup>	2023 <sup>P</sup>	2024 <sup>P</sup>	2025 <sup>P</sup>	2026 <sup>P</sup>
Résultat net	7 059	7 122	7 678	7 949	8 802	9 698
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions <sup>13</sup>	5 164	5 743	5 932	6 261	6 706	7 215
<b>CASH FLOWS PREVISIONNELS</b>	<b>12 223</b>	<b>12 865</b>	<b>13 610</b>	<b>14 210</b>	<b>15 508</b>	<b>16 913</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>13</sup>y compris les dotations aux provisions collectives

III. **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2022 A 2026**

**mazars**

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

 **AMC Ernst & Young**

**EY**

Société inscrite au tableau de l'OECT  
Avenue Fadhel Ben Achour  
Centre Urbain Nord, 1003 – Tunis – Tunisie  
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810  
tunisoffice@tn.ey.com  
ey.com/tn  
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

**Attijari Leasing**

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE  
LA PERIODE ALLANT DE 2022 A 2026**

**Messieurs les actionnaires d'Attijari Leasing**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles d'Attijari Leasing pour la période allant de 2022 à 2026 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et approuvées par le conseil d'administration du 31 janvier 2022. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

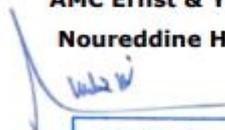
Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

**Tunis, le 20 Mai 2022**  
**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**



**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Noureddine HAJJI', written over a blue line.

**AMC Ernst & Young**  
EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour  
★ Centre Urbain Nord - 1003 Tunis ★  
Tél: 31 342 111 - RNE: 0035482 W